

Great-West  
COMPAGNIE G-W ASSURANCE VIE

London  
Life

Canada-Vie

canada  <sup>MC</sup>

# Rapport annuel 2019

## NOTE AU LECTEUR :

Le présent rapport annuel sera le dernier contenant les états financiers consolidés de La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Great-West ou la compagnie), car la compagnie a fusionné avec ses filiales, soit le Groupe d'assurances London Inc., la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, la Corporation Financière Canada Vie et la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, sous le nom La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la compagnie fusionnée) avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020. En raison de la fusion, ce rapport annuel inclut l'information financière à fournir sur le compte de participation pour la Great-West, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (la London Life) et la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie).

Ce rapport représente la compagnie fusionnée, à l'exception de la transaction liée au capital social, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le rapport annuel sera distribué sur demande aux titulaires de polices de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie, et il sera disponible à l'adresse [canadalife.com/fr](http://canadalife.com/fr), ainsi qu'à l'assemblée annuelle.

## MODE DE PRÉSENTATION ET SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la compagnie, lesquels constituent la base des données présentées dans le présent rapport, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS), sauf indication contraire, et sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

## MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport peut renfermer des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou comprennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « compter », « croire à », « estimer », d'autres expressions semblables ainsi que les formes négatives de ces termes. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, la performance financière prévue (y compris les produits, le bénéfice ou les taux de croissance) et les stratégies ou les perspectives commerciales courantes de la compagnie, ainsi que sur les mesures futures qu'elle pourrait prendre, y compris les déclarations qu'elle pourrait faire à l'égard des avantages qu'elle prévoit retirer des acquisitions et des dessaisissements, des activités prévues en matière de gestion du capital et de l'utilisation prévue du capital, des réductions de coûts et des économies prévues et de l'incidence des faits nouveaux en matière de réglementation sur la stratégie d'affaires et les objectifs de croissance de la compagnie. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prédictions, des prévisions, des estimations, des projections, des attentes et des conclusions à l'égard d'événements futurs qui étaient établies au moment des déclarations et sont, par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses concernant la compagnie, à des facteurs économiques et au secteur des services financiers dans son ensemble, y compris les secteurs de l'assurance et des fonds communs de placement. Ces déclarations ne garantissent pas la performance financière future, et le lecteur est prié de noter que les événements et les résultats réels pourraient s'avérer significativement différents de ceux qui sont énoncés ou sousentendus dans les déclarations prospectives. Les facteurs et les hypothèses significatifs qui ont servi à formuler les déclarations prospectives contenues dans le présent document comprennent l'hypothèse selon laquelle la conjoncture dans laquelle la compagnie exerce ses activités demeurera essentiellement inchangée, ce qui comprend, de façon non limitative, le comportement des clients, la réputation de la compagnie, les prix du marché pour les produits offerts, le niveau des souscriptions, les primes reçues, les honoraires, les charges, les résultats au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les taux de déchéance, les ententes de réassurance, les besoins de liquidités, les exigences de capital, les notations, les impôts, l'inflation, les taux d'intérêt et de change, la valeur des placements, les activités de couverture, les marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, ainsi que d'autres conditions générales sur le plan économique et politique ou relatives aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale. Plusieurs de ces hypothèses reposent sur des facteurs et des événements sur lesquels la compagnie n'exerce aucun contrôle, et rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes. Les autres facteurs importants et hypothèses importantes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de ceux présentés dans les déclarations prospectives comprennent les réactions des clients aux nouveaux produits, la dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la capacité de la compagnie à mettre à exécution les plans stratégiques et à y apporter des changements, les changements technologiques, les violations ou les défaillances des systèmes informatiques et de la sécurité (y compris les cyberattaques), les paiements requis aux termes de produits de placement, les changements sur le plan de la réglementation et des lois locales et internationales, les changements liés aux méthodes comptables, l'incidence de l'application de modifications de méthodes comptables futures, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes, le maintien et la disponibilité du personnel et des tiers prestataires de services et la capacité de la compagnie à effectuer des opérations stratégiques et à intégrer les acquisitions et les changements significatifs imprévus à l'égard des installations, des relations avec les clients et les employés et des ententes liées aux créances de la compagnie. Le lecteur est prié de noter que la liste des hypothèses et facteurs précités n'est pas exhaustive et qu'il existe d'autres facteurs mentionnés dans d'autres documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux figurant dans le rapport de gestion annuel de 2019 de la compagnie aux rubriques Gestion des risques et pratiques relatives au contrôle et Sommaire des estimations comptables critiques. Ces documents ainsi que d'autres documents déposés peuvent être consultés à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Le lecteur est également invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, les incertitudes et les événements éventuels, et à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. À moins que la loi applicable ne l'exige expressément, la compagnie n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

## MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

Le présent rapport comprend certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS qui sont désignées, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice d'exploitation », « bénéfice net ajusté », « bénéfice net ajusté (en dollars américains) », « bénéfice net ajusté par action ordinaire », « rendement des capitaux propres ajusté », « bénéfice net des activités principales », « taux de change constant », « incidence de la fluctuation des devises », « primes et dépôts », « marge d'exploitation avant impôt », « rendement des capitaux propres – bénéfice net ajusté », « souscriptions », « actif géré » et « actif administré ». Les mesures financières non conformes aux normes IFRS constituent, pour la direction et les investisseurs, des mesures additionnelles de la performance qui les aident à évaluer les résultats lorsqu'il n'existe aucune mesure comparable conforme aux normes IFRS. Toutefois, ces mesures financières non conformes aux normes IFRS n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et ne peuvent être comparées directement à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Se reporter aux rapprochements appropriés entre ces mesures et les mesures conformes aux normes IFRS, le cas échéant.

## Table des matières

1	Bienvenue à la Canada Vie	82	Renseignements financiers relatifs au compte de participation	85	Politique de gestion du compte de participation
2	Rapport des administrateurs			88	Sources de bénéfices
3	Points saillants financiers	82	Renseignements relatifs au compte de participation de la Canada Vie	89	Filiales de La Great-West, compagnie d'assurance-vie
4	Responsabilité à l'égard de l'information financière	84	Renseignements relatifs au compte de participation de la London Life	90	Sommaire de cinq ans
5	États financiers consolidés			91	Administrateurs et membres de la haute direction
78	Rapport de l'auditeur indépendant	84	Renseignements relatifs au compte de participation de la Great-West	92	Renseignements sur la compagnie
79	Rapport de l'actuaire nommé				
80	Politique en matière de participations des titulaires de polices avec participation				

## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AVANT DE LIRE LE PRÉSENT RAPPORT

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, La Great-West, compagnie d'assurance-vie, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et leurs sociétés de portefeuille, la Corporation Financière Canada Vie et le Groupe d'assurances London Inc., ont été fusionnées en une seule compagnie d'assurance vie connue sous le nom « La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » (la « Canada Vie »).

Veillez noter que toute référence à la Canada Vie dans le présent rapport renvoie à la compagnie fusionnée, sauf dans le contexte d'événements qui ont eu lieu avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour obtenir des renseignements sur le compte de participation de la Canada Vie, veuillez vous reporter à la page 82.

Pour obtenir des renseignements sur le compte de participation de la London Life, veuillez vous reporter à la page 84.

Pour obtenir des renseignements sur le compte de participation de la Great-West, veuillez vous reporter à la page 84.

## BIENVENUE À LA CANADA VIE

La Canada Vie est la première compagnie d'assurance vie à avoir été créée au Canada. Depuis plus de 170 ans, nos clients de partout au Canada savent que nous saurons répondre à leurs besoins en matière de sécurité financière et que nous respecterons nos promesses.

Aujourd'hui, la Canada Vie offre des produits et des services d'assurance et de gestion du patrimoine au Canada, au Royaume-Uni, à l'île de Man et en Allemagne, ainsi qu'en Irlande par l'intermédiaire d'Irish Life.

### Engagée envers nos clients au Canada

À la Canada Vie, nous avons pour mission première d'améliorer le bien-être financier, physique et mental des Canadiens.

Cette loyauté est fondée sur la mobilisation, la compétence et l'enthousiasme de nos employés et de nos conseillers en sécurité financière ainsi que sur leur engagement envers nos clients et nos collectivités.

Nous répondons aux besoins en matière de sécurité financière de 13 millions de personnes dans l'ensemble du Canada et nous sommes un des principaux fournisseurs d'assurance vie individuelle, avec près de trois millions de polices en vigueur.

Pour nous, le client est toujours au premier plan, qu'il s'agisse de traiter les demandes de règlement, de protéger et de faire fructifier l'épargne-retraite et les placements des clients, de fournir aux employeurs du soutien en santé psychologique au travail ou d'investir dans des projets communautaires pour contribuer à bâtir des collectivités solides.

### En 2019, au Canada, notre compagnie a :

- aidé de nombreuses familles à surmonter la perte d'un proche, en versant plus de 2,5 G\$ en prestations d'assurance vie.
- fourni un revenu à plus de 79 500 personnes devenues inaptes au travail.
- versé 909 M\$ aux souscripteurs de rentes et ainsi aidé les Canadiens à financer leur retraite au moyen d'un revenu garanti.
- aidé environ 30 000 employeurs à fournir des régimes collectifs et plus de 9 000 employeurs à offrir des régimes d'épargne-retraite à leurs employés.

1,33 G\$

versés en participations aux titulaires de polices

9,7 G\$

en prestations versées à des clients canadiens

116,8 G\$

en épargne-retraite et placements au Canada

12,8 M\$

versés aux collectivités canadiennes

### Un assureur international de premier plan

À titre d'assureur international, la Canada Vie exerce ses activités au Canada, mais également au Royaume-Uni, à l'île de Man et en Allemagne, ainsi qu'en Irlande par l'intermédiaire d'Irish Life.

Au moyen d'une approche régionale, nous favorisons le bien-être et la sécurité financière de la clientèle en joignant un large éventail de clients avec nos conseils et solutions en milieu de travail. Cette stratégie vient compléter nos capacités en matière de conseil et de gestion de patrimoine, ce qui nous permet de répondre aux besoins d'une vaste gamme de clients par l'intermédiaire de nos liens solides avec des réseaux de conseillers dans toutes les régions.

L'approche de la Canada Vie en matière de gestion de placements et d'actifs permet de proposer des solutions diversifiées à l'échelle mondiale et adaptées à l'échelle régionale, afin de répondre aux besoins des clients individuels et institutionnels. En outre, le succès de la compagnie en ce qui a trait aux produits de rentes collectives et aux solutions de réassurance destinés aux clients institutionnels témoigne de l'expertise de la Canada Vie en matière de risque et de capital.

### Produits

Les principaux produits offerts par la Canada Vie au Royaume-Uni sont des produits de rentes garanties, de placement (y compris les produits de retrait des comptes de retraite et les produits de retraite), d'assurance individuelle et d'assurance collective. Ces produits sont distribués par des conseillers financiers et des conseillers en avantages du personnel.

La Canada Vie offre des produits de réassurance afin de fournir des solutions de gestion du capital et des risques personnalisées aux clients institutionnels par l'entremise de bureaux aux États-Unis, à la Barbade et en Irlande.

Les activités internationales établies à l'île de Man et en Irlande portent sur l'offre de produits d'investissement, d'épargne et d'assurance individuelle par l'entremise de conseillers financiers et des banques privées du Royaume-Uni.

Les principaux produits offerts par Irish Life en Irlande sont des produits d'épargne et de placement, d'assurance vie individuelle et collective, d'assurance maladie et de retraite. Ces produits sont distribués par des courtiers indépendants, des agents de ventes directes et des succursales bancaires à titre d'agents liés.

Irish Life Health offre des régimes d'assurance maladie individuels et pour entreprises qui sont distribués par l'entremise de courtiers indépendants et de canaux directs.

La Canada Vie est une filiale de Great-West Lifeco Inc. et est membre du groupe de sociétés de Power Corporation.

## RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

Depuis plus de 170 ans, nos clients savent que nous saurons assurer leur sécurité financière et que nous respecterons nos promesses.

Dans toutes les régions où nous exerçons nos activités, la Canada Vie s'est positionnée de façon à favoriser la croissance future et la création de valeur, tout en surmontant les obstacles posés par la faiblesse des taux d'intérêt, les perturbations technologiques et les préférences changeantes des consommateurs.

### Faire évoluer nos stratégies de base

Tandis que nous tirons parti des occasions et relevons les défis qui se présentent, nous continuons d'actualiser nos stratégies de base, soit *accroître le bien-être et la sécurité financière en milieu de travail, fournir des services de gestion du patrimoine axés sur les conseils, assurer une gestion rigoureuse des placements et des actifs et tirer parti de l'expertise en gestion des risques et du capital.*

Au moyen d'une approche régionale, nous favorisons le bien-être et la sécurité financière de la clientèle en joignant un large éventail de clients avec nos conseils et solutions en milieu de travail. Cette stratégie vient compléter nos capacités en matière de conseil et de gestion de patrimoine, ce qui nous permet de répondre aux besoins d'une vaste gamme de clients par l'intermédiaire de nos liens solides avec des réseaux de conseillers dans toutes les régions.

Notre approche de gestion de placements et d'actifs nous permet de proposer des solutions diversifiées afin de répondre aux besoins de nos clients individuels et institutionnels. En outre, notre succès en ce qui a trait aux produits de rentes collectives et aux solutions de réassurance destinés aux clients institutionnels témoigne de notre expertise en matière de risque et de capital.

### Acquérir de nouvelles capacités

L'acquisition de Retireement Advantage a permis d'ajouter une capacité liée aux prêts hypothécaires rechargeables au sein de nos activités au Royaume-Uni. Tandis que la faiblesse persistante des taux d'intérêt a freiné l'épargne-retraite, des solutions novatrices de prêts hypothécaires rechargeables ont permis à nos clients d'utiliser une partie de la valeur nette réelle de leur maison comme source de revenu stable pendant leur retraite.

### Renforcer nos marques et en tirer parti

Fondée en 1847, la Canada Vie est la première compagnie d'assurance vie à avoir été créée au Canada. Aujourd'hui, la Canada Vie offre des produits et des services d'assurance et de gestion du patrimoine au Canada, au Royaume-Uni, à l'île de Man et en Allemagne, ainsi qu'en Irlande, par l'entremise d'Irish Life.

L'un des fondements de notre stratégie consiste à nous positionner sur le marché grâce à l'image de marque et à notre rendement. En 2019, la Canada Vie a pris plusieurs mesures décisives afin de renforcer nos marques auprès de nos clients.

Au Canada, nous avons modifié l'image de marque de nos trois compagnies d'assurance vie canadiennes, soit la Great-West, la London Life et la Canada Vie, et fusionné celles-ci en une seule compagnie, soit la Canada Vie. Exercer nos activités comme une seule compagnie nous permettra de mettre l'accent sur la croissance, l'innovation et l'efficacité, tout en communiquant plus efficacement d'une seule voix.

La Canada Vie est également présente en Allemagne depuis près de 20 ans. Tandis que les marchés évoluaient, cette compagnie a investi dans la technologie afin de mieux répondre aux clients. Récemment, elle a adopté le même logo moderne que celui de nos activités canadiennes, ce qui nous permet de tirer parti des placements dans des commandites qui dépassent les frontières nationales.

En 2019, Irish Life Investment Managers s'est vu décerner le titre de Investment Manager of the Year dans le cadre des prestigieux Irish Investment Awards. Cette reconnaissance de la marque renforce les assises déjà solides d'Irish Life en vue de la croissance interne dans ce marché.

Depuis plus de 115 ans, la Canada Vie est un chef de file en matière de solutions de retraite, de placements et de protection au Royaume-Uni. Le lancement récent, par la Canada Vie, d'une gamme élargie de produits et de services en matière de retraite renforce sa réputation de fournisseur de solutions pour les conseillers et les clients.

Dans chacun de nos marchés, la Canada Vie entretient des liens solides avec les clients et les conseillers, et est reconnue comme un chef de file parmi les fournisseurs de produits et de conseils fiables.



Jeffrey Orr  
Président du conseil



Paul Mahon  
Président et chef de la direction

### Miser sur le talent

Le dévouement et l'expertise de nos employés et de nos partenaires de distribution de partout dans le monde sont la clé de notre succès continu. Nos dirigeants mettent l'accent sur la croissance et l'innovation et veillent à ce que leurs équipes aient la formation et les ressources nécessaires pour effectuer leur travail. Soutenues par des capacités et un savoir-faire numériques, nos équipes travaillent très fort chaque jour pour répondre aux attentes et aux besoins changeants des clients et des partenaires de distribution.

### Soutenir le développement durable et renforcer les collectivités

La Canada Vie estime qu'il est essentiel que son modèle d'exploitation ait une incidence positive sur le monde qui l'entoure afin de créer une valeur durable et à long terme pour ses clients. De la même façon, nous cherchons à avoir une incidence positive dans les collectivités où nous travaillons et vivons en soutenant des initiatives qui comptent par l'intermédiaire de dons et de bénévolat.

### Une gouvernance solide génère des résultats positifs pour les clients

Canada Vie estime qu'une bonne gouvernance d'entreprise est essentielle pour obtenir des résultats positifs pour nos parties prenantes.

Nous remercions nos administrateurs pour leur précieuse contribution à la gouvernance et aux affaires de nos sociétés.

Lors de notre assemblée annuelle de 2019, nous avons annoncé des changements à la composition de notre conseil d'administration. M<sup>me</sup> Heather Conway, auparavant vice-présidente principale, Services anglophones, de CBC/Radio-Canada jusqu'à sa retraite en décembre 2018, a été nommée administratrice. M<sup>me</sup> Chaviva M. Hošek, administratrice depuis mai 2008 et qui a été membre des comités de révision et d'audit en plus d'occuper le poste de présidente du comité de révision pendant cinq ans, a quitté le conseil. Par ailleurs, M. Donald M. Raymond, administrateur depuis mai 2017 et qui a été membre des comités de gestion des risques et des placements, en plus d'exercer les fonctions de président du comité des placements durant un an, a quitté le conseil le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Nous remercions M<sup>me</sup> Hošek et M. Raymond pour leurs années de loyaux services.

### Regarder vers l'avenir

Nous avons une base solide grâce à nos produits et services exceptionnels, nos marques phares sur le marché et des gens extraordinaires combinés à une approche disciplinée en matière de croissance. En 2020, nous rechercherons avec rigueur des occasions pour définir davantage nos marques, améliorer et élargir nos offres afin de répondre aux besoins des clients à toutes les étapes de leur vie et continuer de placer le client au cœur de nos activités.

### Remerciements

Nous tenons à remercier nos employés et nos conseillers pour leur engagement afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous remercions également nos clients. Au nom de nos collègues, nous continuerons de respecter nos promesses envers eux.

Jeffrey Orr  
Président du conseil

Paul Mahon  
Président et  
chef de la direction

## Points saillants financiers (non audité)

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2019	2018	% de variation
<b>Ventilation du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux :</b>			
Compte de participation			
Bénéfice net avant les participations des titulaires de polices	1 371 \$	1 330 \$	3 %
Participations des titulaires de polices	1 361	1 349	1 %
Bénéfice net (perte nette) – compte de participation	10	(19)	153 %
Détenteur d'actions ordinaires <sup>(1)</sup>	2 692	2 987	(10) %
<b>Bénéfice net <sup>(1)</sup></b>	<b>2 702 \$</b>	<b>2 968 \$</b>	<b>(9) %</b>
<b>Ventilation ajustée du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux :</b>			
Compte de participation	10 \$	(19) \$	153 %
Détenteur d'actions ordinaires – ajusté <sup>(2)</sup>	2 749	3 043	(10) %
<b>Bénéfice net ajusté</b>	<b>2 759 \$</b>	<b>3 024 \$</b>	<b>(9) %</b>
Dividendes versés par action ordinaire	1 181,34 \$	778,60 \$	52 %
<b>Primes et dépôts :</b>			
Primes reçues, montant net (produits d'assurance vie, de rentes garanties et d'assurance maladie) <sup>(2)</sup>	34 796 \$	31 803 \$	9 %
Équivalents des primes des régimes autofinancés (contrats de services administratifs seulement) <sup>(3)</sup>	3 295	3 068	7 %
Dépôts des titulaires de polices (fonds distincts) :			
Produits individuels	16 081	15 363	5 %
Produits collectifs	6 183	5 770	7 %
Dépôts des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels <sup>(3)</sup>	20 841	12 234	70 %
Réintégrer : activités d'assurance et de rentes individuelles aux États-Unis – primes de réassurance cédées initiales <sup>(3)</sup>	701	–	100 %
<b>Total des primes et dépôts <sup>(3)</sup></b>	<b>81 897</b>	<b>68 238</b>	<b>20 %</b>
<b>Honoraires et autres produits <sup>(2)</sup></b>	<b>3 324</b>	<b>3 217</b>	<b>3 %</b>
<b>Prestations aux titulaires de polices, participations des titulaires de polices et bonifications, montant net</b>	<b>33 420</b>	<b>27 675</b>	<b>21 %</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>370 664 \$</b>	<b>346 606 \$</b>	<b>7 %</b>
Actif net des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels <sup>(4)</sup>	71 342	54 129	32 %
<b>Total de l'actif géré <sup>(4)</sup></b>	<b>442 006</b>	<b>400 735</b>	<b>10 %</b>
Autres actifs administrés <sup>(5)</sup>	65 856	58 639	12 %
<b>Total de l'actif administré</b>	<b>507 862 \$</b>	<b>459 374 \$</b>	<b>11 %</b>
Surplus attribuable au compte de participation	2 745 \$	2 723 \$	1 %
Participations ne donnant pas le contrôle	21	21	s.o.
Capitaux propres	20 595	21 215	(3) %
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>23 361 \$</b>	<b>23 959 \$</b>	<b>(2) %</b>
<b>Valeur comptable par action ordinaire</b>	<b>8 555 \$</b>	<b>8 813 \$</b>	<b>(3) %</b>

(1) Le montant pour le quatrième trimestre de 2019 inclut un profit net lié à Scottish Friendly de 8 \$ et le montant pour le deuxième trimestre de 2019 inclut une charge nette de 77 \$ (65 \$ après impôt) liée à la vente, par voie de convention de réassurance à caractère indemnitaire, des activités d'assurance vie et de rentes individuelles aux États-Unis à Protective Life le 1<sup>er</sup> juin 2019 (note 3). Le montant pour le troisième trimestre de 2018 inclut des coûts de restructuration de 56 \$ liés aux activités de la compagnie au Royaume-Uni (note 5).

(2) Le bénéfice net ajusté (une mesure financière non conforme aux normes IFRS) pour 2019 exclut le profit net de 8 \$ comptabilisé au quatrième trimestre relativement à l'opération liée à Scottish Friendly et la charge nette de 65 \$ comptabilisée au deuxième trimestre relativement à la vente, par voie de convention de réassurance à caractère indemnitaire, des activités d'assurance vie et de rentes individuelles aux États-Unis (note 3). Le bénéfice net ajusté de 2018 exclut les coûts de restructuration de 56 \$ comptabilisés au troisième trimestre relativement aux activités de la compagnie au Royaume-Uni (note 5).

(3) En plus des primes et dépôts qui figurent aux états financiers, la compagnie inclut les équivalents des primes des régimes autofinancés des contrats collectifs de services administratifs seulement (SAS) et les dépôts des comptes institutionnels et des fonds communs de placement exclusifs dans le calcul du total des primes et dépôts (une mesure financière non conforme aux normes IFRS). En outre, la compagnie exclut les primes cédées dans le cadre de la vente, par voie de convention de réassurance à caractère indemnitaire, des activités d'assurance et de rentes individuelles aux États-Unis. Le total des primes et dépôts (une mesure financière non conforme aux normes IFRS) fournit des renseignements utiles, car il est un indicateur de la croissance des résultats bruts.

(4) Le total de l'actif géré (une mesure financière non conforme aux normes IFRS) est un indicateur de la taille et du volume des activités générales de la compagnie. Les services offerts relativement à l'actif géré comprennent le choix des placements, la prestation de conseils sur les placements et la gestion de portefeuilles discrétionnaires au nom des clients. L'actif géré est composé des fonds gérés à l'externe et à l'interne dont la compagnie surveille les politiques de placement.

(5) Les autres actifs administrés (une mesure financière non conforme aux normes IFRS) comprennent les actifs pour lesquels la compagnie ne fournit que des services administratifs dont elle tire des honoraires et autres produits. Les clients sont les propriétaires véritables de ces actifs et la compagnie ne dirige pas les activités de placement. Les services offerts relativement aux actifs administrés comprennent la tenue de livres, les services de garde, la collecte des produits tirés des placements, le règlement de transactions et d'autres services administratifs. Les services administratifs représentent un secteur important des activités générales de la compagnie et doivent être pris en compte lorsque les volumes, les tailles et les tendances sont comparés.

## Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés sont la responsabilité de la direction et sont dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS) et tiennent compte des exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Les renseignements de nature financière figurant ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à ceux présentés dans les états financiers consolidés. Les états financiers consolidés comprennent nécessairement des montants basés sur les meilleures estimations de la direction. La direction exerce son jugement avec soin au moment d'établir ces estimations, et les états financiers consolidés en tiennent compte de manière appropriée. De l'avis de la direction, les méthodes comptables utilisées sont appropriées aux circonstances et les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie et de ses fonds distincts ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie de même que l'évolution de l'actif de ses fonds distincts conformément aux normes IFRS, y compris les exigences du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des contrôles internes appropriés à l'égard de l'information financière conçus pour garantir de manière raisonnable que cette information est fiable et que les états financiers sont dressés conformément aux normes IFRS, y compris les exigences du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Les états financiers consolidés ont reçu l'approbation du conseil d'administration, qui assume la surveillance de l'information financière. Le conseil d'administration exerce cette responsabilité principalement par l'entremise du comité d'audit, composé d'administrateurs non-cadres. Le comité d'audit a pour tâche, entre autres :

- d'examiner les états financiers consolidés intermédiaires et annuels et d'en faire rapport au conseil d'administration;
- d'examiner les procédés de contrôle interne;
- d'examiner l'indépendance des auditeurs externes ainsi que les modalités de leur mission, et de fournir au conseil d'administration des recommandations quant à la nomination des auditeurs externes et à la rémunération de ceux-ci;
- d'étudier, au besoin, d'autres questions touchant l'audit, la comptabilité et l'information financière.

Dans l'exercice de ses fonctions, le comité d'audit rencontre régulièrement la direction ainsi que les auditeurs internes et externes de la compagnie afin de passer en revue leurs plans d'audit respectifs et leurs constatations en matière d'audit. Le comité d'audit demeure à la disposition des auditeurs internes et externes et de l'actuaire nommé.

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), le conseil d'administration de la compagnie nomme un actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires qui doit :

- s'assurer de la conformité des hypothèses et des méthodes utilisées dans l'évaluation des provisions mathématiques avec les normes actuarielles reconnues, les lois applicables et les règlements et les directives qui s'y rapportent;
- donner son avis sur le caractère adéquat des provisions mathématiques à la date du bilan en vue de satisfaire à toutes les obligations à l'égard des titulaires de polices. L'examen de la documentation justificative afin de vérifier si elle est exacte et complète et l'analyse de l'actif pour déterminer sa capacité à soutenir le montant des provisions mathématiques sont des éléments importants du travail requis pour lui permettre de donner son avis.
- analyser chaque année la situation financière de la compagnie et produire un rapport destiné au conseil d'administration. L'analyse porte sur une période de cinq ans et mesure la suffisance prévue du capital de la compagnie s'il advenait des conditions commerciales et économiques défavorables.

Les comptables professionnels agréés de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., à titre d'auditeurs externes de la compagnie, ont audité les états financiers consolidés. Le rapport de l'auditeur indépendant aux titulaires de polices et à l'actionnaire est présenté à la suite des états financiers consolidés. L'opinion des auditeurs est fondée sur un examen qu'ils ont effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, en exécutant les sondages et autres procédés qu'ils ont jugés nécessaires afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de la compagnie et de ses fonds distincts ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de même que de l'évolution de l'actif de ses fonds distincts conformément aux normes IFRS.



**Paul Mahon**  
Président et  
chef de la direction



**Garry MacNicholas**  
Vice-président exécutif et  
chef des services financiers

Le 12 février 2020

# États consolidés du résultat net

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
<b>Produits</b>		
Primes reçues		
Primes brutes souscrites	40 033 \$	36 367 \$
Primes cédées	(5 237)	(4 564)
Total des primes, montant net	34 796	31 803
Produits nets tirés des placements (note 7)		
Produits nets tirés des placements – réguliers	4 474	4 633
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	5 672	(2 777)
Total des produits nets tirés des placements	10 146	1 856
Honoraires et autres produits	3 324	3 217
	48 266	36 876
<b>Prestations et charges</b>		
Prestations aux titulaires de polices		
Montant brut	34 623	28 922
Montant cédé	(2 664)	(2 711)
Total des prestations aux titulaires de polices, montant net	31 959	26 211
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement		
Montant brut	7 515	414
Montant cédé	(1 039)	129
Total de la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, montant net	6 476	543
Participations des titulaires de polices et bonifications	1 461	1 464
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	39 896	28 218
Commissions	1 977	1 938
Charges d'exploitation et frais administratifs (note 28)	2 913	2 831
Taxes sur les primes	481	456
Charges financières (note 17)	50	51
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée et reprise de perte de valeur (note 11)	139	121
Charges de restructuration (note 5)	–	67
<b>Bénéfice avant impôt</b>	2 810	3 194
Impôt sur le résultat (note 27)	107	226
<b>Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle</b>	2 703	2 968
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 20)	1	–
<b>Bénéfice net</b>	2 702	2 968
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées (note 19)	10	(19)
<b>Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires</b>	2 692 \$	2 987 \$

# États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 702 \$</b>	<b>2 968 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
<b>Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net</b>		
Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	(323)	373
Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	157	(59)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(21)	10
(Profits) pertes réalisés sur les actifs disponibles à la vente	(59)	6
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	3	(1)
Participations ne donnant pas le contrôle	1	(1)
<b>Total des éléments qui pourraient être reclassés</b>	<b>(242)</b>	<b>328</b>
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés dans les états consolidés du résultat net</b>		
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (note 24)	(157)	–
Économie d'impôt sur le résultat	32	2
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés</b>	<b>(125)</b>	<b>2</b>
<b>Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)</b>	<b>(367)</b>	<b>330</b>
<b>Bénéfice global</b>	<b>2 335 \$</b>	<b>3 298 \$</b>

# Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)

31 décembre	2019	2018
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	3 236 \$	2 911 \$
Obligations (note 7)	95 141	92 889
Prêts hypothécaires (note 7)	20 716	19 129
Actions (note 7)	10 035	9 074
Immeubles de placement (note 7)	5 884	5 215
Avances consenties aux titulaires de polices	3 383	3 294
	<b>138 395</b>	<b>132 512</b>
Actifs détenus en vue de la vente (note 4)	–	897
Fonds détenus par des assureurs cédants (note 8)	8 714	9 251
Actifs au titre des cessions en réassurance (note 14)	8 255	7 891
Goodwill (note 11)	6 300	6 335
Immobilisations incorporelles (note 11)	2 069	2 054
Instruments financiers dérivés (note 29)	315	250
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire (note 12)	537	543
Immobilisations corporelles (note 12)	310	280
Autres actifs (note 13)	1 662	1 370
Primes en voie de recouvrement, débiteurs et intérêts à recevoir	4 079	3 822
Impôt exigible	179	119
Actifs d'impôt différé (note 27)	260	252
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 15)	199 589	177 711
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente (note 4)	–	3 319
<b>Total de l'actif</b>	<b>370 664 \$</b>	<b>346 606 \$</b>
<b>Passif</b>		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 14)	135 458 \$	128 534 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement (note 14)	1 656	1 684
Passifs détenus en vue de la vente (note 4)	–	897
Débitures et autres instruments d'emprunt (note 16)	751	771
Fonds détenus en vertu de contrats de réassurance	2 025	2 022
Instruments financiers dérivés (note 29)	1 335	1 499
Créditeurs	1 816	2 027
Autres passifs (note 18)	3 428	2 933
Impôt exigible	366	301
Passifs d'impôt différé (note 27)	879	949
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 15)	199 589	177 711
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente (note 4)	–	3 319
<b>Total du passif</b>	<b>347 303</b>	<b>322 647</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Surplus attribuable au compte de participation (note 19)	2 745	2 723
Participations ne donnant pas le contrôle (note 20)	21	21
Capitaux propres		
Capital social (note 21)		
Actions ordinaires	8 884	8 883
Surplus cumulé	11 411	11 656
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) (note 25)	(112)	267
Surplus d'apport	412	409
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>23 361</b>	<b>23 959</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>370 664 \$</b>	<b>346 606 \$</b>

Approuvé par le conseil d'administration :



Jeffrey Orr  
Président du conseil



Paul Mahon  
Président et chef de la direction

## États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2019							
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total des capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Surplus attribuable au compte de participation	Total des capitaux propres
<b>Solde au début de l'exercice</b>	8 883 \$	409 \$	11 656 \$	267 \$	21 215 \$	21 \$	2 723 \$	23 959 \$
Changement de méthode comptable (note 2)	–	–	(93)	–	(93)	–	–	(93)
<b>Solde révisé au début de l'exercice</b>	8 883	409	11 563	267	21 122	21	2 723	23 866
Bénéfice net	–	–	2 692	–	2 692	1	10	2 703
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	–	–	–	(379)	(379)	(1)	12	(368)
	8 883	409	14 255	(112)	23 435	21	2 745	26 201
Émission d'actions à la société mère (note 21)	1	–	–	–	1	–	–	1
Dividendes au détenteur d'actions ordinaires	–	–	(2 844)	–	(2 844)	–	–	(2 844)
Paiements fondés sur des actions (note 23)	–	3	–	–	3	–	–	3
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	8 884 \$	412 \$	11 411 \$	(112) \$	20 595 \$	21 \$	2 745 \$	23 361 \$
	31 décembre 2018							
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total des capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Surplus attribuable au compte de participation	Total des capitaux propres
<b>Solde au début de l'exercice</b>	8 883 \$	404 \$	10 588 \$	(78) \$	19 797 \$	– \$	2 757 \$	22 554 \$
Changement de méthode comptable	–	–	(45)	–	(45)	–	–	(45)
<b>Solde révisé au début de l'exercice</b>	8 883	404	10 543	(78)	19 752	–	2 757	22 509
Bénéfice net (perte nette)	–	–	2 987	–	2 987	–	(19)	2 968
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	–	–	–	345	345	1	(15)	331
	8 883	404	13 530	267	23 084	1	2 723	25 808
Dividendes au détenteur d'actions ordinaires	–	–	(1 874)	–	(1 874)	–	–	(1 874)
Paiements fondés sur des actions (note 23)	–	5	–	–	5	–	–	5
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans Invesco	–	–	–	–	–	20	–	20
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	8 883 \$	409 \$	11 656 \$	267 \$	21 215 \$	21 \$	2 723 \$	23 959 \$

# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice avant impôt	2 810 \$	3 194 \$
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(256)	(414)
Ajustements :		
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	7 816	(384)
Variation des fonds détenus par des assureurs cédants	570	662
Variation des fonds détenus en vertu de contrats de réassurance	46	(65)
Variation des actifs au titre des cessions en réassurance	(152)	125
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(5 672)	2 777
Autres	(527)	(83)
	4 635	5 812
<b>Activités de financement</b>		
Émission d'actions ordinaires	1	–
Dividendes sur actions ordinaires versés	(2 844)	(1 874)
	(2 843)	(1 874)
<b>Activités d'investissement</b>		
Ventes et échéances d'obligations	20 824	20 429
Encaissements sur prêts hypothécaires	1 964	2 317
Ventes d'actions	2 778	2 926
Ventes d'immeubles de placement	5	63
Variation des avances consenties aux titulaires de polices	(131)	(156)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	–	(279)
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés à un transfert d'activités (note 4)	(4)	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie classés comme actifs détenus en vue de la vente (note 4)	–	(112)
Placement dans des obligations	(20 070)	(21 241)
Placement dans des prêts hypothécaires	(3 645)	(3 336)
Placement dans des actions	(2 469)	(4 002)
Placement dans des immeubles de placement	(644)	(356)
	(1 392)	(3 747)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(75)	86
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	325	277
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	2 911	2 634
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	3 236 \$	2 911 \$
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Produits d'intérêts reçus	3 915 \$	3 963 \$
Intérêts versés	58	52
Dividendes reçus	291	261

# Notes annexes

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

## 1. Renseignements généraux

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Great-West ou la compagnie) est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la compagnie est la suivante : 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3. La Great-West est entièrement détenue par Great-West Lifeco Inc. (Lifeco). Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada et sa société mère est la Corporation Financière Power (la Financière Power).

La Great-West est un assureur canadien de premier plan qui exerce des activités dans les secteurs de l'assurance vie et de l'assurance maladie, des placements, de l'épargne-retraite, du revenu de retraite et de la réassurance, principalement au Canada et en Europe par l'entremise de ses filiales, notamment le Groupe d'assurances London Inc. (le GAL), la Corporation Financière Canada Vie (la CFCV), GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée et Conseillers immobiliers GWL Inc.

Les états financiers consolidés (les états financiers) de la compagnie au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 12 février 2020.

### Événement postérieur à la date de clôture

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compagnie, le GAL, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (la London Life), CLFC et la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) ont fusionné (la fusion) en une seule compagnie : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la compagnie fusionnée) (note 33). La compagnie fusionnée est constituée en société par actions et domiciliée au Canada, son siège social est le même que celui de la compagnie et elle est entièrement détenue par Lifeco. En raison de la fusion, les présents états financiers consolidés de la compagnie seront les derniers.

## 2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les normes IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB). Les méthodes comptables ont été appliquées de façon cohérente pour préparer les états financiers consolidés des filiales de la compagnie.

### Changements de méthodes comptables

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compagnie a appliqué l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (IFRIC 23). L'interprétation fournit des précisions sur la façon d'appliquer les exigences de comptabilisation et d'évaluation prescrites par la Norme comptable internationale (IAS) 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser. Aux termes d'IFRIC 23, une provision pour impôt incertain est évaluée lorsque cet impôt atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation, évaluation qui est fondée sur le montant le plus probable. La provision pour impôt incertain sera classée dans l'impôt exigible ou l'impôt différé en fonction de l'incidence qu'aurait un refus du traitement sous-jacent de l'impôt incertain sur la charge d'impôt à comptabiliser à la date du bilan. L'application de l'interprétation de la norme a donné lieu à une diminution de 93 \$ du solde d'ouverture du surplus cumulé au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compagnie a adopté IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui remplace IAS 17, *Contrats de location* (IAS 17). La norme prévoit de nouvelles directives quant à la manière de déterminer les contrats de location ainsi qu'à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des contrats de location par les preneurs. Aux termes d'IFRS 16, la compagnie comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location aux bilans consolidés.

La compagnie a choisi d'adopter IFRS 16 selon une approche rétrospective modifiée. Par conséquent, les informations présentées pour 2018 n'ont pas été retraitées. En effet, l'information comparative demeure telle qu'elle a été présentée précédemment aux termes d'IAS 17 et des interprétations connexes.

Lors de l'application initiale, la compagnie a choisi d'évaluer les actifs au titre de droits d'utilisation à un montant égal à l'obligation locative, ajusté de tout solde lié au contrat de location pertinent comptabilisé aux bilans consolidés immédiatement avant la date de l'application initiale. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, des actifs au titre de droits d'utilisation de 280 \$ étaient comptabilisés (une tranche de 251 \$ dans les autres actifs et une tranche de 29 \$ dans les immeubles de placement) et des obligations locatives de 280 \$ étaient comptabilisées dans les autres passifs. Les soldes liés aux contrats de location inclus au titre des crédettes dans les bilans consolidés au 31 décembre 2018, d'un montant de 11 \$, ont été reclassés afin de réduire à 269 \$ les actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Lors de l'évaluation des obligations locatives, la compagnie a actualisé les paiements de loyers au moyen du taux d'emprunt marginal du preneur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le taux moyen pondéré appliqué est de 2,86 %.

Le tableau suivant présente un rapprochement des obligations au titre des contrats de location simple de la compagnie au 31 décembre 2018, telles qu'elles ont été présentées précédemment dans les états financiers consolidés de la compagnie, et des obligations locatives comptabilisées lors de l'application initiale d'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Engagements découlant de contrats de location simple au 31 décembre 2018	521 \$
Actualisation au moyen du taux d'emprunt marginal au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	(72)
Composantes non liées à la location incluses dans les engagements découlant de contrats de location simple	(103)
Contrats de location qui n'avaient pas encore débuté au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 et qui sont inclus dans les engagements découlant de contrats de location simple	(57)
Contrats de location à court terme inclus dans les engagements découlant de contrats de location simple	(4)
Contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur inclus dans les engagements découlant de contrats de location simple	(5)
<b>Obligations locatives comptabilisées au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>280 \$</b>

La compagnie a adopté les modifications à portée limitée des normes IFRS pour IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, et IAS 19, *Avantages du personnel*, ainsi que les *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017* concernant les modifications d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, IFRS 11, *Partenariats*, IAS 12, *Impôts sur le résultat*, et IAS 23, *Coûts d'emprunt*, qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'adoption de ces modifications à portée limitée n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la compagnie.

### **Méthode de consolidation**

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés en date du 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date et comprennent les informations comparatives au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la compagnie obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la compagnie n'exerce plus ce contrôle. La compagnie a le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ces activités et qu'elle peut utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements variables. L'ensemble des soldes, des transactions, des produits, des charges, des profits et des pertes intersociétés, y compris les dividendes liés aux transactions intersociétés, sont éliminés au moment de la consolidation.

### **Utilisation d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants**

Aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit porter des jugements importants, faire des estimations importantes et formuler des hypothèses importantes qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et sur l'information fournie à leur sujet. Bien que ces jugements et estimations comportent un degré d'incertitude inhérente, la direction est d'avis que les montants présentés sont raisonnables. Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les secteurs où des jugements importants ont été portés sont présentés dans les notes annexes et comprennent notamment :

- La direction exerce son jugement pour déterminer les actifs et les passifs qui doivent être inclus dans un groupe destiné à être cédé. La compagnie a recours à des estimations pour établir la juste valeur des groupes destinés à être cédés (note 4).
- La direction fait appel à des services d'évaluation indépendants pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, ceux-ci ayant recours à des jugements et à des hypothèses. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales de marché (note 7).
- La direction utilise des modèles d'évaluation internes qui exigent le recours à des jugements et à des estimations pour déterminer la juste valeur des prêts hypothécaires rechargeables. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie prévus des actifs et des taux d'actualisation (note 7).
- Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la direction de la compagnie exerce son jugement quant au choix des données relatives à la juste valeur, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (note 10).
- La direction a déterminé que les groupes d'unités génératrices de trésorerie relatives au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont ceux qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne; elle doit ainsi exercer son jugement pour déterminer quel est ce niveau (note 11).
- La direction évalue les avantages futurs en vue de l'évaluation et de la comptabilisation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, ainsi que de l'appréciation de la valeur recouvrable. La détermination de la valeur comptable et de la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie pour le goodwill et les immobilisations incorporelles repose sur la détermination de la juste valeur ou de la valeur d'utilité à l'aide de méthodes d'évaluation (note 11).
- La direction porte des jugements lorsqu'elle détermine si les coûts d'acquisition différés et les provisions au titre des produits différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction détermine qu'ils répondent à la définition d'un actif et qu'ils sont marginaux et liés à l'émission du contrat d'investissement. Les provisions au titre des produits différés sont amorties de manière linéaire sur la durée de la police (notes 13 et 18).
- La direction exerce son jugement pour évaluer le classement des contrats d'assurance et des contrats de réassurance afin de déterminer si ces derniers doivent être comptabilisés à titre de contrats d'assurance, de contrats d'investissement ou de contrats de service.
- Les hypothèses actuarielles, comme les taux d'intérêt, l'inflation, le comportement des titulaires de polices, les taux de mortalité et de morbidité des titulaires de polices, qui sont utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et à certains contrats d'investissement en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan reposent sur des jugements importants et sur des estimations importantes (note 14).
- Les hypothèses actuarielles qui sont utilisées pour déterminer la charge et les obligations au titre des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la compagnie requièrent un jugement important ainsi que des estimations importantes. La direction examine les résultats antérieurs pour les participants à ses régimes et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt et d'inflation, lorsqu'elle évalue les hypothèses utilisées afin de déterminer la charge pour l'exercice considéré (note 24).
- La compagnie exerce ses activités dans divers territoires régis par des autorités fiscales différentes au sein desquels la direction doit formuler des estimations importantes et porter des jugements importants lorsqu'il s'agit d'interpréter les lois et règlements de nature fiscale pour déterminer les provisions d'impôt de la compagnie ainsi que la valeur comptable de ses actifs et passifs d'impôt (note 27).
- La direction exerce son jugement dans l'évaluation de la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs (note 27).
- Les provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres sont comptabilisées en raison d'un événement antérieur qui, selon la direction, pourrait donner lieu à une sortie de ressources économiques qui devraient être versées à un tiers dans le but de régler l'obligation. La direction fait appel à son jugement pour évaluer les résultats et les risques éventuels lorsqu'elle établit sa meilleure estimation de la provision à la date de clôture (note 30).
- Les secteurs opérationnels de la compagnie, soit les secteurs pour lesquels le président et chef de la direction de la compagnie évalue le rendement et affecte des ressources au sein de la compagnie. La direction exerce son jugement lorsqu'elle regroupe les unités d'exploitation pour former les secteurs opérationnels de la compagnie (note 32).
- La compagnie consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles la direction a déterminé que la compagnie exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la compagnie à diriger les activités de la filiale ou de l'entité afin d'en tirer des rendements variables. La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine s'il y a contrôle ou non. Elle l'exerce également pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la compagnie peut user de son pouvoir afin de générer des rendements variables.
- La direction a recours à des critères faisant appel au jugement, comme lorsqu'elle doit déterminer si la compagnie conserve l'obligation primaire envers un client dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers. Si la compagnie conserve l'obligation primaire envers le client, les produits et les charges sont comptabilisés selon leur montant brut.

## Notes annexes

### 2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

- Dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, les achats et les ventes de placements de portefeuille sont comptabilisés dans les activités d'investissement en raison de la nature à long terme de ces activités d'investissement, comme le détermine la direction.
- Les résultats de la compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que du change à l'échelle mondiale. La charge pour pertes de crédit futures, incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la compagnie, est tributaire des notations des placements. La compagnie a pour habitude d'utiliser les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. La direction porte des jugements lorsqu'elle doit établir une notation pour les instruments qui ne se sont pas vu accorder de notation par un tiers.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

#### a) **Placements de portefeuille**

Les placements de portefeuille comprennent les obligations, les prêts hypothécaires, les actions et les immeubles de placement. Les placements de portefeuille sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance ou encore comme des prêts et créances, des placements mis en équivalence ou des instruments non financiers, selon l'intention de la direction relativement à la finalité et à la nature du placement. La compagnie ne détient aucun placement classé comme détenu jusqu'à son échéance.

Les placements dans des obligations ou des actions normalement négociées activement sur un marché organisé ou pour lesquels la juste valeur peut être évaluée de façon fiable sont désignés ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou encore classés comme disponibles à la vente à la date de la transaction. Les prêts hypothécaires rechargeables sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs. Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements. Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés sur les placements disponibles à la vente font l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux états consolidés du résultat net lorsque le placement est vendu. Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés à titre de produits nets tirés des placements, dans les états consolidés du résultat net.

Les placements dans les actions dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés au coût. Les placements dans les actions de sociétés sur lesquelles la compagnie exerce une influence notable, mais dont elle n'a pas le contrôle, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Parmi ces placements figure le placement de la compagnie dans la Société financière IGM Inc. (IGM), une société liée membre du groupe de sociétés de la Financière Power.

Les placements dans des titres hypothécaires et des obligations qui ne sont normalement pas négociés activement sur un marché public sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit. Les produits d'intérêts gagnés et les profits et les pertes réalisés à la vente de placements classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au titre des produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au titre des produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles loués qui auraient autrement été classés comme des immeubles de placement, s'ils avaient appartenu à la compagnie, sont également inclus dans les immeubles de placement.

#### ***Évaluation à la juste valeur***

La valeur comptable des instruments financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité dont tiennent compte les méthodes d'établissement des prix de marché utilisées par la compagnie.

Les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif, sauf si les obligations sont considérées comme dépréciées.

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous :

#### ***Obligations – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente***

La juste valeur des obligations classées et désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente.

## Notes annexes

La compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

### *Obligations et prêts hypothécaires – Prêts et créances*

Aux seules fins de la présentation de l'information, la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux du marché pour des instruments semblables. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

### *Prêts hypothécaires rechargeables – À la juste valeur par le biais du résultat net*

Puisqu'il n'existe pas de prix observables sur le marché pour les prêts hypothécaires rechargeables, les flux de trésorerie futurs prévus sont actualisés au moyen d'un modèle d'évaluation interne, lequel tient compte de la garantie contre une valeur nette réelle négative incorporée. Les données incluses dans le modèle comprennent des données observables sur le marché telles que les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque. Les données non observables sur le marché comprennent les taux de volatilité et de croissance liés aux immeubles, les taux prévus en ce qui a trait aux rachats volontaires, la mortalité, les hypothèses relatives aux transferts dans les établissements de soins de longue durée et à l'arrêt de la capitalisation des intérêts et la valeur de la garantie contre une valeur nette réelle négative.

### *Actions – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente*

La juste valeur des actions négociées sur un marché actif est généralement déterminée selon le dernier cours acheteur du titre à la bourse où celui-ci se négocie principalement. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen de la fluctuation du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, à la date de clôture.

### *Immeubles de placement*

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, notamment les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

### **Dépréciation**

Les placements font individuellement l'objet d'examen réguliers afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. Différents facteurs sont pris en compte par la compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective montrant que le recouvrement ultime des flux de trésorerie futurs ne peut plus être estimé de façon fiable. La juste valeur d'un placement n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le prix sur le marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux obligations et aux prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances et qui sont dépréciés, des provisions sont établies ou des radiations comptabilisées dans le but de ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation nette. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le prix du marché observable est utilisée aux fins de l'établissement de la valeur de réalisation nette. En ce qui a trait aux prêts disponibles à la vente ayant subi une perte de valeur qui sont comptabilisés à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée dans les produits nets tirés des placements. Une perte de valeur sur un instrument de créance disponible à la vente est reprise s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. Les profits et les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements; par conséquent, en cas de dépréciation, toute réduction sera comptabilisée dans les produits nets tirés des placements.

### **Prêts de titres**

La compagnie prend part à des prêts de titres par l'entremise de ses dépositaires de titres, qui agissent comme agents de prêt. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et sont toujours présentés dans l'actif investi, car la compagnie conserve d'importants risques et avantages ainsi que des avantages économiques relatifs aux titres prêtés.

## Notes annexes

### 2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

#### b) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Dans le cas d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme des prêts et créances, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition et comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas de passifs financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont inscrits dans la valeur de l'instrument émis et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les comptes courants, les dépôts à un jour et les dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois ou moins et qui sont détenus en vue de répondre aux besoins de liquidités à court terme. Les paiements nets en circulation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

#### d) Actifs du compte de négociation

Les actifs du compte de négociation sont constitués des placements dans des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de la valeur liquidative de ces fonds. Les placements dans ces actifs sont inclus dans les autres actifs des bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

#### e) Débentures et autres instruments d'emprunt, et titres de fiducies de capital

Les débentures et autres instruments d'emprunt ainsi que les titres de fiducies de capital sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

#### f) Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs, qui comprennent les charges payées d'avance, les coûts d'acquisition différés, les créances liées à des contrats de location-financement, les actifs au titre de droits d'utilisation et divers autres actifs, sont évalués au coût ou au coût amorti. Les autres passifs, qui comprennent les provisions au titre des produits différés, les découverts bancaires, les obligations locatives et divers autres passifs, sont évalués au coût ou au coût amorti.

Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs lorsque la compagnie a une obligation actuelle, qu'elle soit juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, et que de l'avis de la direction, il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant constaté à titre de provisions est la meilleure estimation de la direction à la date du bilan. La compagnie constate une provision pour restructuration lorsqu'un plan de restructuration détaillé a été établi et que le plan a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que la restructuration ait lieu.

Les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi qui sont également inclus dans les autres actifs et les autres passifs sont évalués de la manière décrite à la note 2x).

#### g) Groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente

Les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. La juste valeur d'un groupe destiné à être cédé est évaluée au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs et les passifs individuels faisant partie d'un groupe destiné à être cédé qui ne sont pas assujettis à ces exigences d'évaluation comprennent les actifs financiers, les immeubles de placement et les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces actifs et ces passifs sont évalués conformément aux méthodes comptables pertinentes qui sont décrites dans la présente note, avant l'évaluation du groupe destiné à être cédé au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur du groupe destiné à être cédé est comptabilisée à titre de réduction de la valeur comptable de la tranche du groupe destiné à être cédé selon les exigences d'évaluation d'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les actifs et les passifs faisant partie de groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les bilans consolidés de la compagnie. Les profits et les pertes sur les groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les états consolidés du résultat net de la compagnie.

#### h) Instruments financiers dérivés

La compagnie utilise des produits financiers dérivés pour gérer les risques et couvrir ou gérer ses positions d'actif, de passif et de capitaux propres, y compris les honoraires et les produits tirés des placements. Les lignes directrices de la compagnie interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

La compagnie fournit à la note 29 des informations à l'égard du risque de crédit maximal, du risque de crédit futur, du risque de crédit équivalent et de l'équivalent pondéré en fonction du risque, tel que le prescrit le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le BSIF).

Tous les dérivés, y compris ceux incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents sur la juste valeur dépend de la désignation ou non des dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements des états consolidés du résultat net. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les dérivés sont évalués en tenant compte des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes de taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas respectées, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la compagnie documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés utilisés dans des opérations de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans consolidés, ou encore à des engagements fermes ou à des transactions prévues précis. La compagnie détermine aussi, au commencement de la couverture et de façon continue par la suite, si les dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La compagnie évalue l'efficacité de la couverture chaque trimestre en effectuant des tests de corrélation. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

### ***Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables***

En ce qui a trait aux dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements.

### ***Couvertures de la juste valeur***

En ce qui a trait aux couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et du risque couvert sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements, et toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans les produits nets tirés des placements.

À l'heure actuelle, la compagnie a recours à des contrats de change à terme désignés comme couvertures de la juste valeur.

### ***Couvertures de flux de trésorerie***

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie font immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux produits nets tirés des placements s'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

À l'heure actuelle, la compagnie ne détient aucun instrument désigné comme couverture de flux de trésorerie.

### ***Couvertures d'investissement net***

En ce qui a trait aux couvertures d'investissement net, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. Les profits (pertes) de change latents sur les instruments sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et seront reclassés en résultat net à la sortie des établissements à l'étranger.

À l'heure actuelle, la compagnie a recours à des contrats de change à terme désignés comme couvertures d'investissement net.

## **i) Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie de l'hôte d'une manière semblable à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Les dérivés incorporés sont traités comme des contrats séparés et sont comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques du contrat hôte, et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le biais des états consolidés du résultat net. Les dérivés incorporés qui satisfont à la définition de contrats d'assurance sont évalués et comptabilisés comme des contrats d'assurance.

## **j) Conversion des devises**

La compagnie exerce ses activités dans plusieurs monnaies fonctionnelles. Les états financiers consolidés de la compagnie sont présentés en dollars canadiens, car il s'agit de la présentation la plus pertinente pour les utilisateurs des états financiers. En ce qui a trait aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente, les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger sont comptabilisés en profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger dans les autres éléments du résultat global.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans, et tous les produits et charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés à la conversion de l'investissement net de la compagnie dans ses établissements à l'étranger sont présentés séparément à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes latents seront comptabilisés proportionnellement dans les produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net lorsqu'une cession de l'investissement dans les établissements à l'étranger aura eu lieu.

Les profits ou les pertes de change sur les opérations réalisées par la compagnie en monnaies étrangères sont inclus dans les produits nets tirés des placements.

### 2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

#### **k) Avances consenties aux titulaires de polices**

Les avances consenties aux titulaires de polices sont classées dans les prêts et créances et évaluées au coût amorti. Le montant des avances consenties aux titulaires de polices correspond au solde du capital non remboursé de ces avances, et les avances sont totalement garanties par les valeurs de rachat des polices visées. La valeur comptable des avances consenties aux titulaires de polices correspond approximativement à leur juste valeur.

#### **l) Contrats de réassurance**

Dans le cours normal des activités, la compagnie utilise des produits de réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques et elle fournit également de tels produits. La réassurance prise en charge désigne la prise en charge par la compagnie de certains risques d'assurance d'une autre société. La réassurance cédée vise le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations à cet égard, la compagnie demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Par conséquent, des comptes de correction de valeur sont constitués à l'égard des montants liés aux contrats de réassurance jugés irrécouvrables.

Les contrats de réassurance sont des contrats d'assurance et sont classés conformément à ce qui est décrit à la rubrique Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement de la présente note. Les primes, les commissions et les règlements de sinistres liés à la réassurance prise en charge, ainsi que les actifs au titre des cessions en réassurance relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, sont comptabilisés conformément aux modalités du contrat de réassurance sous-jacent. Les actifs au titre des cessions en réassurance font l'objet de tests de dépréciation réguliers afin de déceler les événements qui pourraient entraîner leur dépréciation. Différents facteurs sont pris en compte par la compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la recouvrabilité des montants à recevoir conformément aux modalités du contrat. La valeur comptable d'un actif au titre des cessions en réassurance est ajustée par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur, et la perte de valeur est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Les profits et les pertes lors de l'achat de réassurance sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net immédiatement à la date de l'achat, en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan.

Les montants bruts des actifs et des passifs liés à la réassurance sont présentés dans les bilans consolidés. Les estimations à l'égard du montant des passifs cédés aux réassureurs ont été effectuées en fonction du passif lié aux sinistres qui est associé aux risques réassurés.

#### **m) Fonds détenus par des assureurs cédants et fonds détenus en vertu de contrats de réassurance**

Sur le plan de l'actif, les fonds détenus par des assureurs cédants sont des actifs qui seraient normalement payés à la compagnie, mais qui sont retenus par le cédant afin de réduire le risque de crédit potentiel. Dans certaines formes de contrats de réassurance, il est d'usage pour le cédant de retenir des montants selon la méthode des fonds retenus, lesquels couvrent les passifs relatifs aux contrats d'assurance ou d'investissement cédés. Lorsque la compagnie gère le portefeuille d'actifs sous-jacents, elle conserve le risque de crédit lié aux actifs sous forme de fonds retenus. Le solde des fonds retenus dont la compagnie assume le risque de crédit est évalué à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents, et la variation de cette juste valeur est comptabilisée dans les produits nets tirés des placements. Se reporter à la note 8 pour plus de détails sur les fonds détenus par des assureurs cédants qui sont gérés par la compagnie. Les autres fonds détenus par des assureurs cédants constituent des obligations générales du cédant et sont affectés en garantie des passifs relatifs aux contrats d'assurance repris des cédants. Les actifs sous forme de fonds retenus liés à ces contrats n'ont pas de date d'échéance fixe, leur libération reposant habituellement sur le règlement différé des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants.

Sur le plan du passif, les fonds détenus en vertu de contrats de réassurance se composent essentiellement de montants retenus par la compagnie relativement à des activités cédées et comptabilisés selon la méthode des fonds retenus. La compagnie retient des actifs liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance cédés afin de réduire le risque de crédit.

#### **n) Regroupements d'entreprises, goodwill et immobilisations incorporelles**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. La compagnie détermine et classe, conformément à ses politiques comptables, tous les actifs acquis et les passifs repris en date de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises de la compagnie. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et indéterminée des filiales acquises de la compagnie ainsi que les logiciels acquis ou développés à l'interne par la compagnie. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée comprennent la valeur de la technologie et des logiciels, de certains contrats conclus avec les clients et des canaux de distribution. Ces immobilisations incorporelles à durée déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui, généralement, s'établit entre 3 et 30 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce, certains contrats conclus avec les clients et la tranche du bénéfice futur lié au compte de participation acquis revenant aux actionnaires. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la compagnie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

#### **Test de dépréciation**

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la compagnie sera tenue de reprendre le montant de la perte de valeur ou une partie de ce montant.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été attribués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel les actifs ont été attribués à leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée déterminée font l'objet d'un examen une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indicateurs de dépréciation et d'évaluer si le mode et les périodes d'amortissement sont appropriés. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et soit l'amortissement de ces immobilisations est ajusté, soit on juge que la perte de valeur est nécessaire.

### o) **Comptabilisation des produits**

Les primes pour tous les types de contrats d'assurance ainsi que pour les contrats comportant des risques de morbidité et de mortalité limités sont généralement constatées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts hypothécaires sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date exdividende pour les actions cotées en bourse et, habituellement, à la date d'avis ou à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de capital-investissement.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts d'exploitation. Les produits locatifs liés à des contrats comportant des hausses contractuelles de loyer et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de manière linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les honoraires comprennent les honoraires gagnés pour la gestion des actifs des fonds distincts et des fonds communs de placement exclusifs, la tenue de dossiers, les contrats collectifs de garanties de soins de santé (services administratifs seulement), ainsi que les commissions et honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion. Les honoraires et autres produits sont constatés au moment du transfert des services aux clients, au montant de la contrepartie que la compagnie s'attend à recevoir en échange des services promis.

La compagnie a conclu des accords avec des sous-conseillers en vertu desquels la compagnie conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les honoraires gagnés sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges d'exploitation et frais administratifs.

### p) **Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles**

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements, des cessions et des pertes de valeur. L'amortissement est passé en charges de manière à amortir complètement le coût des actifs selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, de la façon suivante :

Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	De 15 à 20 ans
Mobilier et agencements	De 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	De 3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin.

### q) **Coûts d'acquisition différés**

Sont inclus dans les autres actifs les coûts d'acquisition différés liés aux contrats d'investissement. Ceux-ci sont comptabilisés au titre des actifs s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat, et sont principalement amortis de manière linéaire sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

### r) **Fonds distincts**

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes reposent sur les titulaires de polices, et ils sont présentés séparément dans les bilans consolidés. L'actif et le passif sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents. Les produits tirés des placements et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts.

### s) **Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement**

#### **Classement des contrats**

Si le contrat comporte un risque d'assurance important, les produits de la compagnie sont classés, lors de la prise d'effet du contrat, comme des contrats d'assurance conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). Il existe un risque d'assurance important lorsque la compagnie accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires d'un contrat à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur ces derniers, sans que la compagnie sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et quelle sera la somme qu'elle serait alors tenue de payer. Se reporter à la note 14 pour une analyse du risque d'assurance.

Si le contrat ne comporte pas un risque d'assurance important, il sera classé à titre de contrat d'investissement ou de contrat de service. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 4 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La compagnie n'a classé aucun contrat à titre de contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient important. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de sa prise d'effet demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix d'une marchandise, taux de change ou notation. Se reporter à la note 9 pour une analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers.

### 2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

#### **Mesure**

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits tirés des placements futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de la compagnie. Les actuaires nommés par les filiales de la compagnie ont pour responsabilité de déterminer le montant des passifs afin de constituer les provisions requises pour couvrir les obligations de la compagnie à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon des pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures, et nécessite une part importante de jugement.

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon les courbes de rendement d'instruments financiers dont les flux de trésorerie présentent des caractéristiques similaires.

#### **t) Provisions au titre des produits différés**

Sont incluses dans les autres passifs les provisions au titre des produits différés liés aux contrats d'investissement. Celles-ci sont amorties de manière linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient constatés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

#### **u) Compte de participation**

La quote-part du bénéfice provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires représente, conformément aux restrictions de la loi, une part du bénéfice net avant les participations des titulaires de polices à même le compte de participation. Le versement réel de la quote-part du bénéfice provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires, comme il est déterminé par la loi, représente un pourcentage des participations versées aux titulaires de polices. Aux 31 décembre 2019 et 2018, la compagnie détenait une participation de 100 % lui assurant le contrôle dans la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (la London Life) et La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie). Les opérations relatives au compte de participation et les bilans qui s'y rapportent sont présentés de manière combinée ou sont consolidés dans les états financiers de la compagnie.

Le compte de participation de la Canada Vie est composé de deux sous-divisions principales. Les passifs relatifs aux polices avec participation émises ou prises en charge par la Canada Vie avant la démutualisation sont détenus dans des sous-comptes liés à des blocs fermés. Les passifs liés aux prestations garanties et aux autres prestations non garanties sont établis au moyen des hypothèses les plus probables. Si, à un moment donné, la valeur des actifs attribués à ces polices était, de l'avis de l'actuaire nommé, inférieure à celle des actifs requis à long terme pour soutenir les passifs de ces polices et les attentes raisonnables des titulaires de polices, des actifs ayant une valeur suffisante pour corriger la situation seraient d'abord virés des sous-comptes auxiliaires additionnels maintenus à cette fin au compte de participation et ensuite, si l'insuffisance était considérée comme permanente, du compte de l'actionnaire. Tout virement du compte de l'actionnaire serait comptabilisé en charge au titre du bénéfice net attribuable à l'actionnaire.

La deuxième sous-division principale est composée des sous-comptes liés à des blocs ouverts qui comprennent l'ensemble des passifs relatifs aux nouvelles polices avec participation émises au moment de la démutualisation ou après celle-ci. Au moment de la démutualisation, des capitaux de lancement de 50 \$ ont été virés du surplus attribuable aux actionnaires au compte de participation. Le montant des capitaux de lancement ainsi qu'un taux de rendement raisonnable peuvent être virés au compte de l'actionnaire lorsque les capitaux de lancement ne sont plus requis pour soutenir les nouvelles polices avec participation. Le virement de capitaux de lancement au compte de l'actionnaire correspondrait à un remboursement du capital et serait enregistré comme un rajustement du surplus attribuable à l'actionnaire. Un taux de rendement raisonnable des capitaux de lancement sera constaté à titre de produits dans le compte de l'actionnaire et à titre de charge dans le compte de participation lorsqu'il sera payé. La totalité des capitaux de lancement ont été remboursés, à l'exception d'un montant de 20 \$ (15 \$ US).

#### **v) Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat de la période représente la somme de l'impôt sur le résultat exigible et de l'impôt sur le résultat différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat, dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé hors résultat.

#### **Impôt exigible**

L'impôt sur le résultat est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la compagnie s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans chaque territoire visé. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour traitement fiscal incertain qui atteint le seuil de probabilité aux fins de comptabilisation est évaluée selon la méthode qui semble fournir la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude entre la méthode du montant le plus probable et la méthode de l'espérance mathématique. La provision pour traitement fiscal incertain sera classée dans l'impôt exigible ou l'impôt différé en fonction de l'incidence qu'aurait un refus du traitement sous-jacent de l'impôt incertain sur la charge d'impôt à comptabiliser à la date du bilan.

### **Impôt différé**

L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles, les pertes fiscales inutilisées et les reports en avant pourront être imputés, sera disponible.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé.

Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser en tout ou en partie ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité d'un bénéfice imposable futur suffisant pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si le groupe est en mesure de déterminer la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

#### **w) Prestations aux titulaires de polices**

Les prestations aux titulaires de polices comprennent les montants des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance vie, les versements échus, les paiements de rentes et les rachats. Les montants bruts des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance vie comprennent les coûts au titre de toutes les réclamations présentées au cours de l'exercice et le règlement des réclamations. Les sinistres décès et les rachats sont comptabilisés en fonction des avis reçus. Les versements échus et les paiements de rentes sont comptabilisés à l'échéance.

#### **x) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi**

La compagnie et ses filiales ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. La compagnie et ses filiales offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie postérieures à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et le coût correspondant des services rendus au cours de la période sont déterminés à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (note 24). L'actif des régimes de retraite est comptabilisé à la juste valeur.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies de la compagnie et de ses filiales, les coûts des services et les charges d'intérêts nettes sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net. Les coûts des services comprennent le coût des services rendus au cours de la période, les frais administratifs, le coût des services passés et l'incidence des réductions et des liquidations. Pour déterminer les charges d'intérêts nettes (les produits d'intérêts nets) qui sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net, la compagnie applique un taux d'actualisation sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, lequel taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à l'ouverture de l'exercice.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies de la compagnie et de ses filiales, les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies découlant du rendement inférieur (supérieur) des actifs sur les produits d'intérêts, les écarts actuariels et les changements apportés au plafond de l'actif sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

La compagnie et ses filiales ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Dans le cas des régimes à cotisations définies de la compagnie et de ses filiales, le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

#### **y) Capitaux propres**

Les instruments financiers émis par la compagnie sont classés dans le capital social s'ils représentent une participation résiduelle dans l'actif de la compagnie. Les actions privilégiées sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la compagnie et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Le surplus d'apport représente la charge au titre de l'acquisition de droits relative aux instruments de capitaux propres qui n'ont pas été exercés en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions.

Le cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) représente le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les actifs disponibles à la vente, des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie, et des réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite de l'impôt, le cas échéant.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la proportion des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires.

Le surplus attribuable au compte de participation des filiales représente la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation des filiales de la compagnie.

### 2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

#### z) Paiements fondés sur des actions

Lifeco offre à certains dirigeants et salariés de Lifeco et de ses sociétés liées un régime d'options sur actions qui prévoit l'attribution d'options sur des actions ordinaires de Lifeco. La compagnie utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour calculer la charge de rémunération liée aux actions et aux options sur actions attribuées aux employés en vertu du régime d'options sur actions de la compagnie (note 23). Cette charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, et elle est portée en augmentation du surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées.

La compagnie et certaines de ses sociétés liées disposent de régimes d'unités d'actions différées auxquels participent les administrateurs de la compagnie. Les droits des unités émises aux termes de ces régimes sont acquis au moment de l'attribution. La compagnie comptabilise une hausse des charges d'exploitation et des frais administratifs pour les unités attribuées aux termes des régimes d'unités d'actions différées. La compagnie comptabilise un passif pour les unités attribuées en vertu des régimes d'unités d'actions différées, ce passif étant réévalué à chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la valeur de marché des actions ordinaires de Lifeco.

Certains employés de la compagnie ont le droit de participer au régime d'unités d'actions liées au rendement. Les droits des unités émises aux termes de ce régime sont acquis sur une période de trois ans. La compagnie utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la charge de rémunération liée aux unités attribuées aux termes du régime pour la période d'acquisition des droits, et elle inscrit une augmentation correspondante du passif selon la valeur de marché des actions ordinaires de Lifeco.

La compagnie a un plan d'achat d'actions pour les employés selon lequel, sous réserve du respect de certaines conditions, la compagnie versera des cotisations équivalentes à celles des employés, jusqu'à concurrence d'un certain montant, en vue d'acheter des actions ordinaires de Lifeco. Les cotisations de la compagnie sont passées en charges dans les charges d'exploitation et frais administratifs à mesure qu'elles sont engagées.

#### aa) Contrats de location

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compagnie a adopté IFRS 16, qui remplace IAS 17. La compagnie a choisi d'adopter IFRS 16 selon une approche rétrospective modifiée. Par conséquent, les informations présentées pour 2018 n'ont pas été retraitées. En effet, l'information comparative demeure telle qu'elle a été présentée précédemment aux termes d'IAS 17 et des interprétations connexes.

Lorsque la compagnie est le preneur, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés aux bilans consolidés à la date de début du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués d'après le montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de début du contrat de location, majoré des coûts directs initiaux engagés et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de l'actif sous-jacent ou du site sur lequel il est situé, moins tout incitatif à la location reçu. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les autres actifs, sauf ceux qui répondent à la définition d'un immeuble de placement, lesquels sont présentés dans les immeubles de placement et sont assujettis à la méthode comptable appropriée de la compagnie. Les actifs au titre de droits d'utilisation présentés dans les autres actifs sont amortis jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou de la durée du contrat de location, s'il est antérieur, selon la méthode linéaire. La dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation est incluse dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actuelle des paiements de loyers qui ne sont pas effectués à la date de début du contrat de location, actualisés au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, du taux d'emprunt marginal du preneur. En règle générale, la compagnie utilise le taux d'emprunt marginal du preneur comme taux d'actualisation. L'obligation locative est évaluée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est incluse dans les autres passifs. Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont incluses dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

La compagnie a choisi d'appliquer une mesure de simplification qui consiste à ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme dont la durée est d'au plus 12 mois et pour les actifs de faible valeur.

En ce qui concerne l'information présentée pour 2018, les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes des contrats de location simple, en vertu desquels la compagnie est locataire, sont imputés au bénéfice net sur la période d'utilisation.

Lorsque la compagnie est le bailleur aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de bail sont présentés dans les bilans consolidés. Les produits tirés de ces contrats de location sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net de manière linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les investissements dans un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés à titre de contrats de location-financement. La compagnie est le bailleur en vertu d'un contrat de location-financement et l'investissement est constaté dans les débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel représente la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux à recevoir du preneur et est présenté dans les bilans consolidés. Une partie des paiements reçus du preneur sont comptabilisés dans les produits tirés des contrats de location-financement et le reste est porté en diminution des créances liées à des contrats de location-financement. Les produits tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net à un taux de rentabilité périodique constant sur l'en-cours de l'investissement net de la compagnie dans le contrat de location-financement.

#### ab) Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels ont été établis en fonction de rapports internes que le chef de la direction de la compagnie examine régulièrement afin d'affecter des ressources à ces secteurs et d'en évaluer la performance. Les secteurs opérationnels à présenter de la compagnie correspondent aux activités touchant les polices avec participation et les actionnaires de la compagnie. Les principales unités d'exploitation au sein des secteurs sont les suivantes : Client individuel, Client collectif, Exploitation européenne et réassurance et Exploitation générale. Les activités de réassurance et les activités exercées dans tous les pays autres que le Canada et les États-Unis sont incluses dans l'unité Exploitation européenne. Les activités et les transactions qui ne sont pas liées aux unités d'exploitation sont regroupées dans l'unité Exploitation générale.

## ac) Méthodes comptables futures

Norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i>	<p>En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i>, qui remplacera IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>. Le 26 juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage au sujet des modifications ciblées à IFRS 17, dont une proposition de report de un an de la date d'entrée en vigueur pour la faire passer au 1<sup>er</sup> janvier 2022. En outre, l'IASB a reporté l'échéance de l'exemption visant les assureurs qui doivent appliquer IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, afin que les dates d'entrée en vigueur d'IFRS 9 et d'IFRS 17 restent les mêmes. L'IASB procède actuellement à l'examen des commentaires reçus sur l'exposé-sondage et prévoit publier les modifications finales au milieu de 2020. En raison des réponses reçues des parties prenantes au cours de la période de commentaires sur l'exposé-sondage, l'IASB envisage un report de la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 pour la faire passer au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'IASB a confirmé certaines modifications proposées dans l'exposé-sondage, notamment la modification concernant le recouvrement attendu des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, et a également accepté d'étendre à tous les contrats de réassurance détenus le champ d'application de la modification liée au recouvrement de pertes sur les contrats de réassurance.</p> <p>L'adoption d'IFRS 17 est une initiative importante pour la compagnie, qui s'appuie sur un cadre de gouvernance et un plan de projet formels et à laquelle sont dédiées des ressources considérables. La compagnie a constitué une équipe qui travaille sur la mise en œuvre, ce qui comprend la préparation des systèmes d'information financière et des processus de présentation de l'information en vertu d'IFRS 17, l'élaboration de politiques et la gestion de l'exploitation et du changement. Ces groupes surveillent également les faits nouveaux provenant de l'IASB et de divers groupes sectoriels où la compagnie est représentée. La compagnie a progressé dans la mise en œuvre de son plan; les principales décisions relatives à la norme sont près d'être prises, et l'implantation de la solution technologique a avancé. La compagnie continue d'évaluer l'état de préparation des fournisseurs de technologies et leur capacité à réaliser la mise en œuvre d'IFRS 17.</p> <p>IFRS 17 présente les exigences concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir relativement aux contrats d'assurance qu'une société émet et aux contrats de réassurance qu'elle détient. IFRS 17 présente trois nouveaux modèles d'évaluation fondés sur la nature des contrats d'assurance : le modèle général d'évaluation, la méthode de la répartition des primes et la méthode des honoraires variables. Selon IFRS 17, les entités doivent évaluer, au bilan, les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon le total :</p> <p>a) des flux de trésorerie d'exécution – les estimations courantes des montants qu'une société s'attend à recouvrer à l'égard des primes et à payer à l'égard des réclamations, des prestations et des charges, y compris un ajustement au titre du calendrier et du risque liés à ces montants;</p> <p>b) de la marge sur services contractuels – le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance.</p> <p>En vertu d'IFRS 17, le taux d'actualisation utilisé pour refléter la valeur temps de l'argent dans les flux de trésorerie d'exécution doit être fondé sur les caractéristiques du passif. Il s'agit d'un changement important par rapport à IFRS 4 et à la méthode canadienne axée sur le bilan, selon lesquelles le taux d'actualisation est basé sur les courbes de rendement des actifs connexes à ces passifs (se reporter aux principales méthodes comptables de la compagnie, à la note 2 des présents états financiers).</p> <p>Le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance (y compris les incidences des nouvelles affaires) est reflété dans la comptabilisation initiale des passifs relatifs aux contrats d'assurance, puis comptabilisé en résultat net au fil du temps, à mesure que la couverture d'assurance est fournie. Selon IFRS 17, la compagnie doit également distinguer les groupes de contrats qui devraient générer un bénéfice des groupes de contrats qui devraient être déficitaires. La compagnie doit mettre à jour les flux de trésorerie d'exécution à chaque date de présentation de l'information, au moyen des estimations courantes du montant, du calendrier et de l'incertitude des flux de trésorerie et des taux d'actualisation. En raison des nouvelles méthodes d'évaluation prescrites par IFRS 17, la compagnie s'attend à une augmentation de ses passifs relatifs aux contrats d'assurance à l'adoption.</p> <p>IFRS 17 aura une incidence sur la façon dont la compagnie comptabilise ses contrats d'assurance et présente sa performance financière dans les états consolidés du résultat net, en particulier le calendrier de comptabilisation du bénéfice pour les contrats d'assurance. L'adoption d'IFRS 17 aura aussi une incidence importante sur la manière dont les résultats liés aux contrats d'assurance et les informations connexes sont présentés dans les états financiers consolidés, ainsi que sur les cadres réglementaires et fiscaux qui reposent sur des valeurs comptables calculées en vertu des normes IFRS. De plus, la compagnie surveille activement les incidences potentielles sur le capital réglementaire ainsi que sur les ratios et informations à fournir connexes. La compagnie continue d'évaluer toutes ces incidences par l'intermédiaire de son plan de mise en œuvre mondial.</p>
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	<p>En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> (IFRS 9), qui remplacera IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>. La norme apporte des modifications à la comptabilisation des instruments financiers à l'égard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le classement et l'évaluation des instruments financiers en fonction du modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier;</li> <li>• la dépréciation basée sur le modèle des pertes attendues;</li> <li>• la comptabilité de couverture qui tient compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité.</li> </ul> <p>En septembre 2016, l'IASB a publié une modification à IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i> (IFRS 4). La modification, intitulée « Application d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, et d'IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i> », propose deux options aux compagnies d'assurance admissibles pour répondre à la volatilité qui pourrait résulter de la mise en œuvre d'IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la nouvelle norme proposée sur les contrats d'assurance. Voici ces deux options :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Approche du report</i> – permet de reporter la mise en œuvre d'IFRS 9 jusqu'en 2022 ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance, selon la première éventualité;</li> <li>• <i>Approche par superposition</i> – permet de comptabiliser la volatilité qui pourrait découler de l'application d'IFRS 9 dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net.</li> </ul> <p>La compagnie est admissible aux termes de cette modification et elle applique l'approche du report afin de permettre l'adoption simultanée d'IFRS 9 et d'IFRS 17. Les informations fournies sur l'évaluation et le classement des placements de portefeuille de la compagnie constituent déjà en grande partie les informations qui sont requises en vertu d'IFRS 9. La compagnie continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette norme de concert avec l'adoption d'IFRS 17.</p>

## Notes annexes

### 2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>	En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i> . Les modifications fournissent des directives additionnelles selon qu'une société acquiert une entreprise ou un groupe d'actifs.  Les modifications seront appliquées de façon prospective à tous les regroupements d'entreprises et les acquisitions d'actifs pour lesquels la date d'acquisition est le 1 <sup>er</sup> janvier 2020 ou après.
IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i> , et IAS 8, <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>	En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i> , et à IAS 8, <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i> . Les modifications visent à clarifier la définition du terme « significatif » et à harmoniser les définitions utilisées dans le Cadre conceptuel de l'information financière et les normes en soi.  Les modifications seront appliquées de façon prospective pour les exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020. L'adoption anticipée est permise.
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i> IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>	En septembre 2019, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> , d'IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i> , et d'IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i> . Selon les modifications, des exigences précises pour la comptabilité de couverture sont changées de manière à ce que les entités appliquent ces exigences en supposant que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont basés les flux de trésorerie couverts et les flux de trésorerie provenant de l'instrument couvert ne sera pas modifié par la réforme des taux d'intérêt de référence.  Les modifications entrent en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2020. Bien que l'adoption de ces modifications n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la compagnie, des informations additionnelles seront exigées.

### 3. Acquisitions d'entreprises et autres transactions

#### a) Convention de réassurance liée aux activités d'assurance vie et de rentes individuelles aux États-Unis

Le 24 janvier 2019, Great-West Life & Annuity Insurance Company (GWL&A), une filiale entièrement détenue de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), la société mère de la compagnie, a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec Protective Life Insurance Company (Protective Life) visant la vente, par voie de convention de réassurance à caractère indemnitaire, de presque toutes les activités d'assurance vie et de rentes individuelles aux États-Unis au sein de l'exploitation générale de la compagnie. La transaction a été conclue le 1<sup>er</sup> juin 2019. Les deux éléments suivants découlant de la transaction ont eu une incidence sur les bilans consolidés : le transfert d'un montant de 715 \$ de l'actif investi à Protective Life (note 7) et l'augmentation de 664 \$ des actifs au titre des cessions en réassurance (note 14). Dans les états consolidés du résultat net, la compagnie a comptabilisé des hausses de 701 \$ des primes cédées, de 10 \$ des honoraires et autres produits, de 8 \$ du total des produits nets tirés des placements (note 7) et de 26 \$ des charges d'exploitation et frais administratifs (note 28), ainsi qu'une baisse de 632 \$ du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices.

Au deuxième trimestre de 2019, la compagnie a comptabilisé une perte liée à cette transaction de 77 \$ (65 \$ après impôt) (note 32), ce qui comprenait des coûts de transaction de 7 \$ (5 \$ après impôt). Les passifs transférés et la commission de réassurance reçue à la clôture de cette transaction sont assujettis à d'autres ajustements. En octobre 2019, Protective Life a fourni à la compagnie sa liste d'ajustements proposés relativement aux passifs transférés. En décembre 2019, la compagnie s'est officiellement opposée à ces ajustements proposés. Selon la convention-cadre de transaction, les parties doivent tenter de régler ces différends de manière informelle et ce processus est en cours. Selon l'information connue à l'heure actuelle, il est difficile de se prononcer sur l'issue de cette question avec certitude. Toutefois, on ne s'attend pas à ce que cette question ait une incidence significative sur la situation financière consolidée de la compagnie.

#### b) Invesco Ltd (Ireland)

Le 1<sup>er</sup> août 2018, la compagnie, par l'intermédiaire de sa filiale indirecte entièrement détenue, Irish Life Group Limited (Irish Life), a conclu une entente visant l'acquisition d'une participation donnant le contrôle dans Invesco Ltd (Ireland), un cabinet indépendant de services-conseils financiers en Irlande qui se spécialise dans les services-conseils en matière d'avantages du personnel et dans la gestion du patrimoine et qui s'occupe de la gestion et de l'administration d'actifs au nom de ses clients.

Au cours du deuxième trimestre de 2019, une évaluation exhaustive de la juste valeur de l'actif net acquis, qui portait notamment sur les immobilisations incorporelles et sur la répartition finale du prix d'achat, a été achevée, et aucun ajustement important n'a été apporté au goodwill. Les produits et le bénéfice net d'Invesco Ltd. (Ireland) n'ont pas eu une incidence importante sur les résultats de la compagnie.

## Notes annexes

### 4. Actifs détenus en vue de la vente

#### Vente de polices à Scottish Friendly

Le 21 juin 2018, Canada Life Limited, une filiale indirecte entièrement détenue de la compagnie, a annoncé la conclusion d'une entente visant la vente d'un bloc de polices individuelles existantes d'une valeur de 4 216 \$ à Scottish Friendly. Ce bloc comprenait des polices en unités de compte d'une valeur de 3 319 \$ ainsi que des polices autres qu'en unités de compte d'une valeur de 897 \$. La composition initiale des actifs et des passifs faisant partie du groupe destiné à être cédé classés comme détenus en vue de la vente se détaille comme suit au 31 décembre 2018 :

#### Actif

Trésorerie et équivalents de trésorerie	112 \$
Obligations	731
Actions	22
Immeubles de placement	29
Avances consenties aux titulaires de polices	3
Actifs détenus en vue de la vente	897
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	3 319

**Total des actifs faisant partie du groupe destiné à être cédé classés comme détenus en vue de la vente** 4 216 \$

#### Passif

Passifs relatifs aux contrats d'assurance	870 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	27
Passifs détenus en vue de la vente	897
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	3 319

**Total des passifs faisant partie du groupe destiné à être cédé classés comme détenus en vue de la vente** 4 216 \$

Le 22 octobre 2019, l'approbation de la cour en ce qui a trait au transfert de ces polices a été obtenue. Le transfert de ces polices a eu lieu, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2019, dans le cadre de la transformation de l'exploitation au Royaume-Uni (note 5).

Le bénéfice net tiré de la cession de ces polices sera finalisé au premier semestre de 2020 et ne devrait pas être significatif pour les états financiers consolidés.

### 5. Restructuration

#### Transformation de l'exploitation au Royaume-Uni

En 2018, la compagnie a comptabilisé une provision pour restructuration au sein de l'exploitation européenne de 67 \$ avant impôt (56 \$ après impôt), dans le compte attribuable au détenteur d'actions ordinaires. Cette restructuration englobe les activités dont l'objectif consiste à réduire les charges conformément aux objectifs établis ainsi que le réalignement organisationnel. L'atteinte de ces objectifs passera par une réduction des coûts de démantèlement des systèmes ainsi que par une réduction de l'effectif et d'autres coûts, dans le cadre de l'intégration des activités de Retirement Advantage à celles de la Canada Vie, ainsi que par la vente d'un bloc de polices individuelles existantes à Scottish Friendly.

Au 31 décembre 2019, le solde de la provision pour restructuration comptabilisée dans les autres passifs par la compagnie était de 39 \$. Le tableau suivant présente la variation de la provision pour restructuration aux fins de la transformation de l'exploitation au Royaume-Uni.

	2019	2018
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>61 \$</b>	<b>– \$</b>
Charges de restructuration	–	67
Montants utilisés	(21)	(8)
Fluctuations des taux de change	(1)	2
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>39 \$</b>	<b>61 \$</b>

### 6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2019	2018
Trésorerie	2 526 \$	2 198 \$
Dépôts à court terme	710	713
<b>Total</b>	<b>3 236 \$</b>	<b>2 911 \$</b>

Au 31 décembre 2019, un montant en trésorerie de 568 \$ était soumis à restrictions par la compagnie (336 \$ au 31 décembre 2018). Il s'agissait de trésorerie détenue en fidéicomis aux fins d'ententes de réassurance ou auprès des organismes de réglementation, de fonds détenus en vertu de certaines ententes d'indemnité, de fonds des clients détenus par des courtiers et de montants en trésorerie détenus en mains tierces.

## 7. Placements de portefeuille

## a) Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements de portefeuille sont les suivantes :

	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Obligations</b>				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	69 761 \$	69 761 \$	67 036 \$	67 036 \$
Classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	1 717	1 717	1 872	1 872
Disponibles à la vente	9 976	9 976	10 941	10 941
Prêts et créances	13 687	15 367	13 040	13 858
	95 141	96 821	92 889	93 707
<b>Prêts hypothécaires</b>				
Résidentiels				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	1 314	1 314	813	813
Prêts et créances	7 500	7 748	7 553	7 662
	8 814	9 062	8 366	8 475
Commerciaux	11 902	12 466	10 763	11 091
	20 716	21 528	19 129	19 566
<b>Actions</b>				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	9 566	9 566	8 577	8 577
Disponibles à la vente	10	10	3	3
Disponibles à la vente, au coût <sup>(2)</sup>	41	41	140	140
Méthode de la mise en équivalence	418	410	354	293
	10 035	10 027	9 074	9 013
<b>Immeubles de placement</b>	5 884	5 884	5 215	5 215
<b>Total <sup>(3)</sup></b>	<b>131 776 \$</b>	<b>134 260 \$</b>	<b>126 307 \$</b>	<b>127 501 \$</b>

(1) Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs.

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements.

(2) Comme la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les placements sont détenus au coût.

(3) Des actifs investis ont été transférés par suite de la transaction de réassurance conclue avec Protective Life (note 3).

## Notes annexes

b) Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires par durée à courir jusqu'à l'échéance.

	2019			
	Durée jusqu'à l'échéance			Total
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	10 064 \$	18 691 \$	66 379 \$	95 134 \$
Prêts hypothécaires <sup>(1)</sup>	940	6 983	12 764	20 687
<b>Total</b>	<b>11 004 \$</b>	<b>25 674 \$</b>	<b>79 143 \$</b>	<b>115 821 \$</b>

  

	2018			
	Durée jusqu'à l'échéance			Total
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	9 210 \$	20 070 \$	63 593 \$	92 873 \$
Prêts hypothécaires <sup>(1)</sup>	868	6 533	11 704	19 105
<b>Total</b>	<b>10 078 \$</b>	<b>26 603 \$</b>	<b>75 297 \$</b>	<b>111 978 \$</b>

(1) Les prêts hypothécaires comprennent les prêts hypothécaires rechargeables, lesquels n'ont pas de date de rachat fixe. Par conséquent, l'échéance des titres qui composent le portefeuille a été estimée en fonction de l'expérience antérieure au chapitre des rachats.

Les tableaux ci-dessus excluent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires ayant subi une dépréciation, car le moment précis de la recouvrabilité est inconnu.

c) La rubrique qui suit présente certaines actions pour lesquelles le bénéfice est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence :

La majorité des placements mis en équivalence de la compagnie se rapporte au placement de la compagnie dans une société liée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, soit IGM, dont elle ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable. La quote-part de la compagnie dans le bénéfice d'IGM est comptabilisée au titre des produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net. La compagnie détenait 9 200 505 actions d'IGM au 31 décembre 2019 (9 200 548 actions au 31 décembre 2018), soit une participation de 3,86 % (3,82 % au 31 décembre 2018). La compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. Cette influence notable découle de plusieurs facteurs, notamment le contrôle commun exercé par la Financière Power sur la compagnie et sur IGM, la représentation partagée du conseil d'administration de la compagnie et d'IGM, les échanges de membres de la direction ainsi que certaines alliances stratégiques conjointes et d'importantes opérations intersociétés et ententes de services qui influencent les politiques financières et opérationnelles des deux sociétés.

	2019	2018
<b>Valeur comptable au début de l'exercice</b>	<b>346 \$</b>	<b>362 \$</b>
Quote-part du bénéfice net d'IGM comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	25	26
Décomptabilisation de certaines commissions différées	–	(21)
Dividendes reçus	(21)	(21)
<b>Valeur comptable à la fin de l'exercice</b>	<b>350 \$</b>	<b>346 \$</b>
<b>Quote-part des capitaux propres à la fin de l'exercice</b>	<b>171 \$</b>	<b>174 \$</b>
<b>Juste valeur à la fin de l'exercice</b>	<b>342 \$</b>	<b>285 \$</b>

La date de clôture de l'exercice de la compagnie et d'IGM est le 31 décembre. Les résultats de fin d'exercice de la compagnie sont approuvés et présentés avant la publication des résultats financiers d'IGM. Par conséquent, la compagnie présente l'information financière d'IGM en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent et selon les attentes du marché, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est pas significatif pour les états financiers consolidés de la compagnie.

On peut consulter l'information financière d'IGM au 31 décembre 2019 dans l'information qu'elle publie.

## Notes annexes

### 7. Placements de portefeuille (suite)

#### d) Les placements de portefeuille incluent les éléments suivants :

##### i) Valeur comptable des placements ayant subi une dépréciation

	2019	2018
Montants dépréciés par classement		
À la juste valeur par le biais du résultat net	5 \$	10 \$
Disponibles à la vente	2	7
Prêts et créances	29	27
<b>Total</b>	<b>36 \$</b>	<b>44 \$</b>

La valeur comptable des placements ayant subi une dépréciation comprend des obligations de 7 \$ et des prêts hypothécaires de 29 \$ au 31 décembre 2019 (obligations de 16 \$, prêts hypothécaires de 24 \$ et actions de 4 \$ au 31 décembre 2018). La valeur comptable des prêts et créances est présentée ci-dessus déduction faite de corrections de valeur de 51 \$ et de 20 \$ au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, respectivement.

##### ii) La correction de valeur pour pertes de crédit et les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit relatives aux placements classés comme des prêts et créances s'établissent comme suit :

	2019			2018		
	Obligations	Prêts hypothécaires	Total	Obligations	Prêts hypothécaires	Total
<b>Solde au début de l'exercice</b>	– \$	20 \$	20 \$	– \$	40 \$	40 \$
Charge pour pertes de crédit de l'exercice, montant net	–	50	50	–	4	4
Radiations, déduction faite des reprises	–	(19)	(19)	–	(24)	(24)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>– \$</b>	<b>51 \$</b>	<b>51 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>20 \$</b>

La correction de valeur pour pertes de crédit est complétée par la charge pour pertes de crédit futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

## Notes annexes

### e) Les produits nets tirés des placements se répartissent comme suit :

	2019					
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits nets tirés des placements – réguliers :						
Produits tirés des placements – gagnés	3 010 \$	726 \$	294 \$	374 \$	241 \$	4 645 \$
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	45	–	21	–	–	66
Autres classements <sup>(1)</sup>	16	64	–	–	–	80
Corrections de valeur pour pertes de crédit sur les prêts et créances, montant net	–	(50)	–	–	–	(50)
Autres produits (charges)	–	–	–	(117)	(150)	(267)
	3 071	740	315	257	91	4 474
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	44	–	–	–	–	44
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	4 590	107	1 371	–	(477)	5 591
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	37	–	37
	4 634	107	1 371	37	(477)	5 672
<b>Total</b>	<b>7 705 \$</b>	<b>847 \$</b>	<b>1 686 \$</b>	<b>294 \$</b>	<b>(386) \$</b>	<b>10 146 \$</b>

(1) Comprend les profits réalisés sur les actifs investis transférés par suite de la transaction de réassurance conclue avec Protective Life (note 3).

	2018					
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits nets tirés des placements – réguliers :						
Produits tirés des placements – gagnés	3 220 \$	693 \$	267 \$	340 \$	242 \$	4 762 \$
Profits (pertes) nets réalisés						
Disponibles à la vente	(7)	–	3	–	–	(4)
Autres classements	11	76	–	–	–	87
Corrections de valeur pour pertes de crédit sur les prêts et créances, montant net	–	(4)	–	–	–	(4)
Autres produits (charges)	–	–	–	(95)	(113)	(208)
	3 224	765	270	245	129	4 633
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	(10)	–	–	–	–	(10)
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	(2 203)	(24)	(762)	–	189	(2 800)
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	33	–	33
	(2 213)	(24)	(762)	33	189	(2 777)
<b>Total</b>	<b>1 011 \$</b>	<b>741 \$</b>	<b>(492) \$</b>	<b>278 \$</b>	<b>318 \$</b>	<b>1 856 \$</b>

Les produits tirés des placements gagnés comprennent les produits générés par les placements classés comme disponibles à la vente, comme des prêts et créances et comme des placements classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits tirés des placements liés aux obligations et aux prêts hypothécaires comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des actions comprennent les dividendes, les distributions provenant de titres de capitaux propres d'entités non cotées et les produits tirés de la participation de la compagnie dans IGM. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits tirés des placements gagnés sur les immeubles de placement. Les autres produits comprennent les produits tirés des avances consenties aux titulaires de polices, les profits et les pertes de change, les produits gagnés sur les instruments financiers dérivés, ainsi que les autres produits divers.

### f) Actifs financiers transférés

La compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de la compagnie agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de la compagnie et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou la remise d'une partie de la garantie donnée, à mesure que les justes valeurs desdits titres fluctuent. De plus, l'agent de prêt indemnise la compagnie contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2019, la juste valeur des titres que la compagnie avait prêtés (qui sont inclus dans l'actif investi) s'établissait à 6 634 \$ (8 766 \$ au 31 décembre 2018).

## Notes annexes

### 8. Fonds détenus par des assureurs cédants

Au 31 décembre 2019, les dépôts de la compagnie au titre des fonds détenus par des assureurs cédants aux bilans consolidés se chiffraient à 8 714 \$ (9 251 \$ au 31 décembre 2018). Les produits et les charges résultant de ces ententes sont portés aux produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net.

Les points suivants présentent les fonds déposés aux termes de certaines ententes pour lesquelles la compagnie est exposée au risque de crédit.

#### a) Valeurs comptables et justes valeurs de marché estimatives :

	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	216 \$	216 \$	230 \$	230 \$
Obligations	6 445	6 445	6 925	6 925
Autres actifs	80	80	91	91
<b>Total</b>	<b>6 741 \$</b>	<b>6 741 \$</b>	<b>7 246 \$</b>	<b>7 246 \$</b>
Éléments couverts :				
Passifs au titre des cessions en réassurance	6 537 \$	6 537 \$	6 992 \$	6 992 \$
Surplus	204	204	254	254
<b>Total</b>	<b>6 741 \$</b>	<b>6 741 \$</b>	<b>7 246 \$</b>	<b>7 246 \$</b>

#### b) Le tableau suivant présente, par émetteur et par secteur, la valeur comptable des obligations comprises dans les fonds déposés :

	2019	2018
Obligations émises ou garanties par :		
Trésor	624 \$	821 \$
Organismes gouvernementaux	1 275	1 349
Autres créances titrisées	763	745
Services financiers	1 412	1 607
Communications	154	154
Produits de consommation courante	438	448
Énergie	176	206
Produits industriels	234	217
Technologie	72	74
Transport	170	168
Services publics	1 127	1 136
<b>Total</b>	<b>6 445 \$</b>	<b>6 925 \$</b>

#### c) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation	2019	2018
AAA	601 \$	609 \$
AA	2 670	2 858
A	2 264	2 698
BBB	822	667
BB ou inférieure	88	93
<b>Total</b>	<b>6 445 \$</b>	<b>6 925 \$</b>

## 9. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La compagnie dispose de politiques pour déterminer, mesurer, gérer, surveiller et signaler les risques liés à ses instruments financiers. Les principaux risques à cet égard sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (change, taux d'intérêt et marchés boursiers). Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable du suivi des principaux risques auxquels la compagnie est exposée.

Les moyens mis en œuvre par la compagnie pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus éventuel d'un débiteur de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

La compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- Les politiques en matière de placement visent à réduire la concentration excessive dans certains émetteurs, secteurs et territoires ou certaines sociétés rattachées.
- Des limites en matière de placement précisent le seuil minimal et le seuil maximal à respecter relativement à chaque catégorie d'actif.
- Identification du risque de crédit à l'aide d'un système interne de classification du risque de crédit qui comprend une évaluation détaillée de la solvabilité d'un débiteur. Le classement attribué au risque de crédit ne peut être supérieur à la meilleure notation fournie par certaines sociétés de notation indépendantes.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers par le comité de gestion des risques ou le comité de placements du conseil d'administration.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation. Pour gérer le risque de crédit lié aux instruments dérivés, la compagnie inclut l'exposition aux dérivés dans l'exposition au risque de crédit qui est évaluée en fonction des limites à l'égard de la notation des débiteurs, et elle cherche également à obtenir des ententes de garanties, lorsqu'il est possible de le faire.
- La solidité financière des contreparties qui fournissent de la réassurance à la compagnie est revue dans le cadre d'un processus continu de surveillance. La solidité financière minimale des réassureurs est décrite dans la politique de gestion du risque de réassurance. La compagnie tente de réduire au minimum le risque de crédit lié à la réassurance en établissant des limites fondées sur les notations pour le montant net des positions cédées par contrepartie, et en cherchant une protection sous forme d'ententes de garanties ou de retenue de fonds, lorsqu'il est possible de le faire.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.

### i) Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de la compagnie lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 236 \$	2 911 \$
Obligations		
À la juste valeur par le biais du résultat net	71 478	68 908
Disponibles à la vente	9 976	10 941
Prêts et créances	13 687	13 040
Prêts hypothécaires	20 716	19 129
Avances consenties aux titulaires de polices	3 383	3 294
Fonds détenus par des assureurs cédants <sup>(1)</sup>	8 714	9 251
Actifs au titre des cessions en réassurance	8 255	7 891
Intérêts à recevoir et intérêts courus	935	974
Débiteurs	1 735	1 560
Primes en voie de recouvrement	1 409	1 288
Actifs du compte de négociation	135	110
Créances liées à des contrats de location-financement	405	410
Autres actifs <sup>(2)</sup>	197	141
Actifs dérivés	315	250
<b>Total</b>	<b>144 576 \$</b>	<b>140 098 \$</b>

(1) Ce poste comprend un montant de 6 741 \$ (7 246 \$ au 31 décembre 2018) de fonds détenus par des assureurs cédants pour lesquels la compagnie conserve le risque de crédit lié aux actifs qui couvrent les passifs cédés (note 8).

(2) Ce poste comprend des éléments tels que l'impôt exigible à recevoir et d'autres actifs de la compagnie (note 13).

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. La direction examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la dépréciation, s'il y a lieu. Les garanties reçues de contreparties par la compagnie au 31 décembre 2019 relativement aux actifs dérivés s'élevaient à 38 \$ (17 \$ au 31 décembre 2018).

## Notes annexes

### 9. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

#### ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations par émetteur, par secteur et par région.

	2019			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Obligations émises ou garanties par :				
Trésor	479 \$	40 \$	11 186 \$	11 705 \$
Organismes gouvernementaux	19 307	229	8 814	28 350
Créances titrisées par des agences	110	23	10	143
Autres créances titrisées	2 159	235	1 726	4 120
Services financiers	4 119	121	6 340	10 580
Communications	888	44	1 117	2 049
Produits de consommation courante	3 761	228	3 493	7 482
Énergie	2 173	103	898	3 174
Produits industriels	1 764	209	1 728	3 701
Technologie	552	38	561	1 151
Transport	2 897	35	1 194	4 126
Services publics	9 145	489	4 948	14 582
Total des obligations à long terme	47 354	1 794	42 015	91 163
Obligations à court terme	2 524	42	1 412	3 978
<b>Total</b>	<b>49 878 \$</b>	<b>1 836 \$</b>	<b>43 427 \$</b>	<b>95 141 \$</b>

  

	2018			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Obligations émises ou garanties par :				
Trésor	654 \$	73 \$	12 492 \$	13 219 \$
Organismes gouvernementaux	17 947	327	8 499	26 773
Créances titrisées par des agences	80	34	13	127
Autres créances titrisées	2 191	326	1 818	4 335
Services financiers	3 986	217	6 066	10 269
Communications	788	73	1 208	2 069
Produits de consommation courante	3 660	278	3 402	7 340
Énergie	1 805	119	866	2 790
Produits industriels	1 606	345	1 751	3 702
Technologie	611	82	463	1 156
Transport	2 622	40	1 127	3 789
Services publics	8 525	571	4 682	13 778
Total des obligations à long terme	44 475	2 485	42 387	89 347
Obligations à court terme	1 939	2	1 601	3 542
<b>Total</b>	<b>46 414 \$</b>	<b>2 487 \$</b>	<b>43 988 \$</b>	<b>92 889 \$</b>

## Notes annexes

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires par région.

	2019			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Résidences unifamiliales	2 069 \$	– \$	– \$	2 069 \$
Résidences multifamiliales	4 496	225	710	5 431
Prêts hypothécaires rechargeables	374	–	940	1 314
Biens commerciaux	7 871	219	3 812	11 902
<b>Total</b>	<b>14 810 \$</b>	<b>444 \$</b>	<b>5 462 \$</b>	<b>20 716 \$</b>

  

	2018			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Résidences unifamiliales	2 104 \$	– \$	– \$	2 104 \$
Résidences multifamiliales	4 686	266	497	5 449
Prêts hypothécaires rechargeables	26	–	787	813
Biens commerciaux	7 223	289	3 251	10 763
<b>Total</b>	<b>14 039 \$</b>	<b>555 \$</b>	<b>4 535 \$</b>	<b>19 129 \$</b>

### iii) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2019	2018
AAA	15 899 \$	16 019 \$
AA	30 826	29 084
A	31 199	31 155
BBB	16 924	16 130
BB ou inférieure	293	501
<b>Total</b>	<b>95 141 \$</b>	<b>92 889 \$</b>

Portefeuille de dérivés selon la notation

	2019	2018
Contrats négociés sur le marché hors cote (notations des contreparties) :		
AA	187 \$	150 \$
A	127	82
BBB	1	10
Dérivés négociés en bourse	–	8
<b>Total</b>	<b>315 \$</b>	<b>250 \$</b>

### iv) Prêts en souffrance n'ayant pas subi de dépréciation

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés, sont des prêts dont les paiements n'ont pas été reçus aux dates prévues, mais pour lesquels la direction est raisonnablement assurée de recouvrer le montant total du capital et des intérêts. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés.

	2019	2018
Moins de 30 jours	1 \$	1 \$
De 30 à 90 jours	1	2
Plus de 90 jours	–	–
<b>Total</b>	<b>2 \$</b>	<b>3 \$</b>

### v) Les données qui suivent représentent la correction de valeur pour pertes de crédit futures pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces montants s'ajoutent à la correction de valeur pour pertes sur actifs comprise dans l'actif.

	2019	2018
Polices avec participation	1 146 \$	858 \$
Polices sans participation	1 278	1 391
<b>Total</b>	<b>2 424 \$</b>	<b>2 249 \$</b>

## Notes annexes

### 9. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la compagnie ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance. La compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- La compagnie gère étroitement les liquidités d'exploitation au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Cette façon de procéder assure une correspondance entre les obligations à l'égard des titulaires de polices et le rendement de l'actif. Environ 68 % (environ 68 % en 2018) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont non encaissables avant l'échéance ou assujettis à des rajustements à la juste valeur.
- La direction surveille de près la solvabilité et les positions de capitaux propres de la compagnie et de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités. La compagnie peut obtenir des liquidités supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou des marchés financiers. La compagnie dispose d'une marge de crédit de 150 \$ auprès d'une banque canadienne.

Dans le cours normal de ses activités, la compagnie conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital lié à certains des passifs financiers de la compagnie est résumé dans le tableau suivant :

	Paiements exigibles par période						Plus de 5 ans
	Total	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	
Débitures et autres instruments d'emprunt	592 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	592 \$
Titres de fiducies de capital <sup>(1)</sup>	150	–	–	–	–	–	150
Obligations d'achat	47	31	10	4	2	–	–
Cotisations au titre des régimes de retraite	212	212	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 001 \$</b>	<b>243 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>742 \$</b>

(1) Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que la compagnie détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 \$ (valeur comptable de 53 \$).

#### c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché qui peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt (compte tenu de l'inflation) et le risque lié aux marchés boursiers.

##### *Mise en garde au sujet des sensibilités au risque*

Les présents états financiers consolidés contiennent des estimations de sensibilité et de mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment en raison :

- de l'évaluation des circonstances donnant lieu au scénario qui pourrait entraîner des changements aux approches d'investissement et de réinvestissement et aux scénarios de taux d'intérêt pris en compte;
- des changements apportés aux hypothèses actuarielles et aux hypothèses sur le rendement des investissements et les activités d'investissement futures;
- des résultats réels, qui pourraient être sensiblement différents des résultats prévus aux hypothèses;
- des changements apportés à la répartition des activités, aux taux d'imposition effectifs et à d'autres facteurs liés au marché;
- des interactions entre ces facteurs et les hypothèses lorsque plusieurs viennent à changer;
- des limites générales des modèles internes de la compagnie.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs en fonction des hypothèses ci-dessus. Étant donné la nature de ces calculs, la compagnie ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires correspondra à celle qui est indiquée.

### i) Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la compagnie et les instruments financiers qu'elle détient sont libellés en diverses devises. En ce qui concerne l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement qui n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer la compagnie au risque que les pertes de change ne soient pas contrebalancées par des diminutions du passif. La compagnie détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. Les dettes de la compagnie sont libellées en dollars canadiens et en euros. En vertu des normes IFRS, les profits et les pertes de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total des capitaux propres de la compagnie. Par conséquent, la valeur comptable par action et le ratio des capitaux propres de la compagnie surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence.

Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de change auquel la compagnie est exposée :

- La compagnie utilise certaines mesures financières, par exemple, des calculs selon un taux de change constant, pour mieux observer l'incidence des fluctuations liées à la conversion des devises.
- Les placements sont normalement effectués dans la même devise que les passifs couverts par ces placements. Les lignes directrices en matière de placement par secteur prévoient une tolérance maximale en ce qui a trait au risque non couvert lié à la non-concordance des devises.
- Dans le cas d'actifs couvrant des passifs qui ne sont pas libellés dans la même devise, la compagnie reconvertit généralement ces actifs dans la monnaie des passifs en question au moyen de contrats de change.
- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net.

### ii) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart de valeur entre l'actif et le passif. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel la compagnie est exposée.

- La compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- Lorsque ces produits sont liés à des paiements de prestations ou de sommes qui sont tributaires de l'inflation (rentes, régimes de retraite et demandes d'indemnisation relatives à l'assurance invalidité indexés en fonction de l'inflation), la compagnie investit habituellement dans des instruments à rendement réel dans le but de couvrir le montant réel de ses flux de trésorerie liés au passif. La compagnie bénéficie d'une certaine protection contre les fluctuations de l'indice d'inflation puisque toute variation connexe de la juste valeur de l'actif sera largement contrebalancée par une variation semblable de la juste valeur du passif.
- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe ou des biens immobiliers dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsqu'aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple, des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie des placements sont effectués dans des titres de participation et les autres sont appariés en fonction de la durée. En l'absence de placements permanents convenables, on a recours, au besoin, à des instruments de couverture pour réduire les risques de pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt. Dans la mesure où il y a appariement de ces flux de trésorerie, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de marché des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur de marché des passifs.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la compagnie investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, à la non-concordance des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de rendement de l'actif qui les couvre, aux titres à revenu fixe, aux capitaux propres et à l'inflation. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des taux de réinvestissement futurs et de l'inflation (en supposant qu'il y ait corrélation), et incluent des marges servant à couvrir les écarts défavorables, déterminées conformément aux normes de la profession. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les flux de trésorerie projetés des instruments à revenu fixe utilisés dans les calculs actuariels sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. La réduction du taux de rendement net réel s'est établie en moyenne à 0,10 % en 2019 (0,10 % en 2018). Les pertes de crédit futures sur les actifs sont évaluées en fonction de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacents.

Le risque de réinvestissement est évalué au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt, qui prévoient tour à tour l'augmentation, la diminution et la fluctuation des taux. La provision totale relative aux taux d'intérêt suffit à couvrir un ensemble plus étendu ou plus strict de risques que l'ensemble de risques minimal défini dans les scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires.

## Notes annexes

### 9. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

La fourchette des taux d'intérêt couverts par ces provisions est établie en tenant compte des résultats historiques à long terme et elle fait l'objet d'une surveillance trimestrielle et d'un examen exhaustif annuel. De l'avis de la compagnie, une modification parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement n'aurait pas une incidence significative sur la fourchette des taux d'intérêt devant être couverts par les provisions. Toutefois, si elle se prolongeait, cette modification parallèle pourrait avoir une incidence sur les scénarios envisagés par la compagnie.

Le total de la provision relative aux taux d'intérêt tient également compte des scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires.

- Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits se serait traduite par des fluctuations des taux d'intérêt pour les actifs et les passifs qui se seraient compensées, sans qu'il y ait d'incidence sur le résultat net.
- Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, une diminution parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits se serait traduite par des fluctuations des taux d'intérêt pour les actifs et les passifs qui se seraient compensées, sans qu'il y ait d'incidence sur le résultat net.

Une autre façon de mesurer le risque de taux d'intérêt associé à ces hypothèses consiste à déterminer l'incidence d'une modification de 1 % de la fourchette des taux d'intérêt qui, selon la compagnie, devraient être couverts par ces provisions sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se répercutant sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie. L'incidence qu'aurait une augmentation ou une diminution immédiate de 1 % des taux de la partie inférieure et supérieure de la fourchette des taux d'intérêt prise en compte dans les provisions se présente comme suit :

	2019		2018	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
<b>Variation des taux d'intérêt</b>				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation	(298) \$	792 \$	(194) \$	571 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	229 \$	(604) \$	138 \$	(412) \$

#### iii) Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs et des passifs découlant des fluctuations des marchés boursiers et à d'autres risques de prix. Afin d'atténuer le risque de prix, la politique de placement de la compagnie prévoit le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies. Le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts a été atténué au moyen d'un programme de couverture des garanties de retrait minimum à vie, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme standardisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux. En ce qui a trait aux polices comportant des garanties liées aux fonds distincts, la compagnie calcule généralement les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon un niveau d'espérance conditionnelle unilatérale 75 (ECU 75).

Certains passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont soutenus par des immeubles de placement, des actions ordinaires et des titres de capitaux propres non cotés en bourse, notamment des produits de fonds distincts et des produits aux flux de trésorerie de durée indéterminée. Ces passifs fluctuent généralement en fonction des valeurs des actions. Toutefois, les variations des valeurs des actions pourraient avoir d'autres répercussions sur le marché et les passifs qui feront en sorte que les fluctuations des passifs différeront de celles des valeurs des actions. Les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse de 10 % des valeurs des actions se présentent comme suit :

	2019		2018	
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %
<b>Variation des valeurs des actions</b>				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation	(107) \$	162 \$	(87) \$	321 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	87 \$	(129) \$	73 \$	(253) \$

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions se fondent principalement sur les moyennes historiques à long terme. Des changements sur le marché actuel pourraient donner lieu à des modifications de ces hypothèses et auraient une incidence sur les flux de trésorerie de l'actif et du passif. Les répercussions attendues d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % des hypothèses les plus probables se présentent comme suit :

	2019		2018	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
<b>Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions</b>				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation	(645) \$	752 \$	(591) \$	678 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	509 \$	(585) \$	476 \$	(538) \$

**d) Conventions-cadres de compensation exécutoires ou accords similaires**

La compagnie a recours à des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'ISDA) dans la négociation de dérivés sur le marché hors cote. La compagnie reçoit et donne des garanties conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie de la convention-cadre de l'ISDA. Ces conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation aux bilans consolidés puisqu'elles donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les dérivés négociés en bourse assujettis à des accords de compensation de dérivés conclus avec des bourses et des chambres de compensation ne sont pas assortis de clauses de compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale puisque celle-ci deviendrait alors une composante d'un processus de règlement collectif.

Les prises en pension de titres de la compagnie font également l'objet de droits de compensation en cas de défaillance. Ces transactions et ces accords comprennent des conventions-cadres de compensation qui prévoient la compensation des obligations de paiement entre la compagnie et ses contreparties en cas de défaillance.

Les tableaux présentent l'incidence potentielle, sur les bilans consolidés de la compagnie, des instruments financiers qui ont été présentés à leur montant brut lorsqu'il existe un droit de compensation dans certaines circonstances qui ne sont pas admissibles à la compensation dans les bilans consolidés.

	2019			
	Montant brut des instruments financiers présentés dans le bilan	Montants connexes non compensés dans le bilan		Exposition nette
		Position de compensation de la contrepartie <sup>(1)</sup>	Garanties financières reçues ou versées <sup>(2)</sup>	
<b>Instruments financiers – actifs</b>				
Instruments financiers dérivés	315 \$	(264) \$	(18) \$	33 \$
<b>Total des instruments financiers – actifs</b>	<b>315 \$</b>	<b>(264) \$</b>	<b>(18) \$</b>	<b>33 \$</b>
<b>Instruments financiers – passifs</b>				
Instruments financiers dérivés	1 335 \$	(264) \$	(556) \$	515 \$
<b>Total des instruments financiers – passifs</b>	<b>1 335 \$</b>	<b>(264) \$</b>	<b>(556) \$</b>	<b>515 \$</b>
	2018			
	Montant brut des instruments financiers présentés dans le bilan	Montants connexes non compensés dans le bilan		Exposition nette
		Position de compensation de la contrepartie <sup>(1)</sup>	Garanties financières reçues ou versées <sup>(2)</sup>	
<b>Instruments financiers – actifs</b>				
Instruments financiers dérivés	250 \$	(215) \$	(10) \$	25 \$
<b>Total des instruments financiers – actifs</b>	<b>250 \$</b>	<b>(215) \$</b>	<b>(10) \$</b>	<b>25 \$</b>
<b>Instruments financiers – passifs</b>				
Instruments financiers dérivés	1 499 \$	(215) \$	(597) \$	687 \$
<b>Total des instruments financiers – passifs</b>	<b>1 499 \$</b>	<b>(215) \$</b>	<b>(597) \$</b>	<b>687 \$</b>

(1) Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la compagnie a une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais que les critères de compensation au bilan ne sont pas satisfaits, à l'exclusion des garanties.

(2) Les garanties financières présentées dans le tableau ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Les garanties financières reçues à l'égard de prises en pension de titres sont détenues par un tiers. Le total des garanties financières, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, reçues relativement aux actifs dérivés s'élevait à 38 \$ (17 \$ au 31 décembre 2018) et un montant de 625 \$ a été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés (658 \$ au 31 décembre 2018).

**10. Évaluation à la juste valeur**

La compagnie a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 utilisent des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la compagnie a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme standardisés négociés en bourse ainsi que les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Ces données du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple, les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions inaccessibles, un certain nombre d'obligations privées, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une notation élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les prêts hypothécaires. Les contrats d'investissement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compris dans le niveau 2.

Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; il s'agit de cas où il n'y a que peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix ou d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations, certains titres adossés à des actifs, des actions privées, les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les immeubles de placement et les prêts hypothécaires rechargeables.

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la compagnie évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie.

	2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs évalués à la juste valeur</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 236 \$	– \$	– \$	3 236 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	–	71 411	67	71 478
Prêts hypothécaires	–	–	1 314	1 314
Actions	8 889	–	677	9 566
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	8 889	71 411	2 058	82 358
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	–	9 976	–	9 976
Actions	6	–	4	10
Total des actifs financiers disponibles à la vente	6	9 976	4	9 986
Immeubles de placement	–	–	5 884	5 884
Fonds détenus par des assureurs cédants	216	6 445	–	6 661
Dérivés <sup>(1)</sup>	–	315	–	315
Actifs au titre des cessions en réassurance	–	127	–	127
Autres actifs détenus à des fins de transaction	135	–	–	135
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>12 482 \$</b>	<b>88 274 \$</b>	<b>7 946 \$</b>	<b>108 702 \$</b>
<b>Passifs évalués à la juste valeur</b>				
Dérivés <sup>(2)</sup>	3 \$	1 332 \$	– \$	1 335 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	–	1 656	–	1 656
<b>Total des passifs évalués à la juste valeur</b>	<b>3 \$</b>	<b>2 988 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>2 991 \$</b>

(1) Compte non tenu de garanties de 38 \$ reçues de contreparties.

(2) Compte non tenu de garanties de 580 \$ données à des contreparties.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la compagnie au cours de l'exercice considéré.

## Notes annexes

	2018			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<b>Actifs évalués à la juste valeur</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 911 \$	– \$	– \$	2 911 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	–	68 841	67	68 908
Prêts hypothécaires	–	–	813	813
Actions	8 173	–	404	8 577
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	8 173	68 841	1 284	78 298
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	–	10 941	–	10 941
Actions	1	–	2	3
Total des actifs financiers disponibles à la vente	1	10 941	2	10 944
Immeubles de placement	–	–	5 215	5 215
Fonds détenus par des assureurs cédants	230	6 925	–	7 155
Dérivés <sup>(1)</sup>	8	242	–	250
Actifs détenus en vue de la vente	134	731	29	894
Actifs au titre des cessions en réassurance	–	121	–	121
Autres actifs détenus à des fins de transaction	110	–	–	110
Total des actifs évalués à la juste valeur	11 567 \$	87 801 \$	6 530 \$	105 898 \$
<b>Passifs évalués à la juste valeur</b>				
Dérivés <sup>(2)</sup>	2 \$	1 497 \$	– \$	1 499 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	–	1 684	–	1 684
Passifs relatifs aux contrats d'investissement détenus en vue de la vente	–	1	26	27
Total des passifs évalués à la juste valeur	2 \$	3 182 \$	26 \$	3 210 \$

(1) Compte non tenu de garanties de 17 \$ reçues de contreparties.

(2) Compte non tenu de garanties de 610 \$ données à des contreparties.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la compagnie au cours de l'exercice considéré.

## Notes annexes

### 10. Évaluation à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente que la compagnie a classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

	2019									
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(3)</sup>	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Actifs détenus en vue de la vente	Total de l'actif de niveau 3	Passifs relatifs aux contrats d'investissement	Passifs détenus en vue de la vente	Total du passif de niveau 3
<b>Solde au début de l'exercice</b>	67 \$	813 \$	404 \$	2 \$	5 215 \$	29 \$	6 530 \$	– \$	26 \$	26 \$
Changement de méthode comptable (note 2)	–	–	–	–	29	–	29	–	–	–
<b>Solde révisé au début de l'exercice</b>	67	813	404	2	5 244	29	6 559	–	26	26
<b>Total des profits (pertes)</b>										
Compris dans le résultat net	4	109	40	–	37	(2)	188	–	–	–
Compris dans les autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	(4)	(5)	–	–	(36)	(1)	(46)	–	–	–
Achats	–	–	298	2	644	–	944	–	–	–
Émissions	–	469	–	–	–	–	469	–	–	–
Ventes	–	–	(65)	–	(5)	(26)	(96)	–	–	–
Règlements	–	(72)	–	–	–	–	(72)	–	–	–
Autres	–	–	–	–	–	–	–	–	(26)	(26)
Transferts vers le niveau 3 <sup>(2)</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Transferts hors du niveau 3 <sup>(2)</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Transferts vers les éléments détenus en vue de la vente	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	67 \$	1 314 \$	677 \$	4 \$	5 884 \$	– \$	7 946 \$	– \$	– \$	– \$
<b>Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans les produits nets tirés des placements</b>	4 \$	109 \$	40 \$	– \$	37 \$	(2) \$	188 \$	– \$	– \$	– \$
<b>Variation des profits (pertes) latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2019</b>	4 \$	105 \$	38 \$	– \$	37 \$	– \$	184 \$	– \$	– \$	– \$

(1) Le montant des autres éléments du résultat global pour les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais du résultat net et les immeubles de placement représente les profits et les pertes de change latents.

(2) Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.

(3) Comprennent les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

## Notes annexes

2018

	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Actifs détenus en vue de la vente	Total de l'actif de niveau 3	Passifs relatifs aux contrats d'investissement	Passifs détenus en vue de la vente	Total du passif de niveau 3
Solde au début de l'exercice	65 \$	– \$	243 \$	1 \$	4 848 \$	– \$	5 157 \$	22 \$	– \$	22 \$
Total des profits (pertes)										
Compris dans le résultat net	–	(24)	20	–	33	–	29	–	–	–
Compris dans les autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	2	20	–	–	70	–	92	–	–	–
Acquisition d'entreprise	–	799	–	–	–	–	799	–	–	–
Achats	–	–	203	1	356	–	560	–	–	–
Émissions	–	76	–	–	–	–	76	–	–	–
Ventes	–	–	(62)	–	(63)	–	(125)	–	–	–
Règlements	–	(58)	–	–	–	–	(58)	–	–	–
Autres	–	–	–	–	–	–	–	4	–	4
Transferts vers le niveau 3 <sup>(2)</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Transferts hors du niveau 3 <sup>(2)</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Transferts vers les éléments détenus en vue de la vente	–	–	–	–	(29)	29	–	(26)	26	–
Solde à la fin de l'exercice	67 \$	813 \$	404 \$	2 \$	5 215 \$	29 \$	6 530 \$	– \$	26 \$	26 \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans les produits nets tirés des placements	– \$	(24) \$	20 \$	– \$	33 \$	– \$	29 \$	– \$	– \$	– \$
Variation des profits (pertes) latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2018	– \$	(24) \$	19 \$	– \$	26 \$	– \$	21 \$	– \$	– \$	– \$

(1) Le montant des autres éléments du résultat global pour les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais du résultat net et les immeubles de placement représente les profits et les pertes de change latents.

(2) Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.

(3) Comprennent les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

## Notes annexes

### 10. Évaluation à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Type d'actif	Méthode d'évaluation	Données importantes non observables	Valeur des données	Interdépendance entre les données importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les taux du marché.	Taux d'actualisation  Taux réversif  Taux d'inoccupation	Fourchette de 2,6 % à 10,3 %  Fourchette de 4,3 % à 6,8 %  Moyenne pondérée de 2,4 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.  Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur.  Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.
Prêts hypothécaires – prêts hypothécaires rechargeables (à la juste valeur par le biais du résultat net)	La méthode d'évaluation pour les prêts hypothécaires rechargeables consiste à utiliser un modèle d'évaluation interne pour déterminer les flux de trésorerie prévus des actifs, y compris le coût calculé de façon stochastique de la garantie contre une valeur nette réelle négative pour chaque prêt, afin de les regrouper pour tous les prêts et d'actualiser ces flux de trésorerie à la date d'évaluation. La projection est revue chaque mois jusqu'au rachat prévu du prêt, soit sur une base volontaire, soit au décès des titulaires du prêt ou à leur entrée dans un établissement de soins de longue durée.	Taux d'actualisation	Fourchette de 3,6 % à 4,8 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.

## Notes annexes

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la compagnie présentés à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie.

	2019				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	Total
<b>Actifs présentés à la juste valeur</b>					
Actifs financiers classés comme prêts et créances					
Obligations	– \$	15 311 \$	56 \$	– \$	15 367 \$
Prêts hypothécaires	–	20 214	–	–	20 214
Avances consenties aux titulaires de polices	–	3 383	–	–	3 383
Total des actifs financiers classés comme prêts et créances	–	38 908	56	–	38 964
Actifs financiers disponibles à la vente					
Actions <sup>(1)</sup>	–	–	–	41	41
Autres actions <sup>(2)</sup>	342	–	–	68	410
Fonds détenus par des assureurs cédants	–	–	–	80	80
<b>Total des actifs présentés à la juste valeur</b>	<b>342 \$</b>	<b>38 908 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>189 \$</b>	<b>39 495 \$</b>
<b>Passifs présentés à la juste valeur</b>					
Débitures et autres instruments d'emprunt	– \$	349 \$	– \$	492 \$	841 \$
<b>Total des passifs présentés à la juste valeur</b>	<b>– \$</b>	<b>349 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>492 \$</b>	<b>841 \$</b>

(1) Comme la juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés au coût.

(2) Les autres actions comprennent les placements de la compagnie dans IGM, une société liée membre du groupe de sociétés de la Financière Power.

	2018				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	Total
<b>Actifs présentés à la juste valeur</b>					
Actifs financiers classés comme prêts et créances					
Obligations	– \$	13 774 \$	84 \$	– \$	13 858 \$
Prêts hypothécaires	–	18 753	–	–	18 753
Avances consenties aux titulaires de polices	–	3 294	–	–	3 294
Total des actifs financiers classés comme prêts et créances	–	35 821	84	–	35 905
Actifs financiers disponibles à la vente					
Actions <sup>(1)</sup>	–	–	–	140	140
Autres actions <sup>(2)</sup>	285	–	–	8	293
Actifs détenus en vue de la vente	–	3	–	–	3
Fonds détenus par des assureurs cédants	–	–	–	91	91
<b>Total des actifs présentés à la juste valeur</b>	<b>285 \$</b>	<b>35 824 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>239 \$</b>	<b>36 432 \$</b>
<b>Passifs présentés à la juste valeur</b>					
Débitures et autres instruments d'emprunt	– \$	335 \$	– \$	512 \$	847 \$
<b>Total des passifs présentés à la juste valeur</b>	<b>– \$</b>	<b>335 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>512 \$</b>	<b>847 \$</b>

(1) Comme la juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés au coût.

(2) Les autres actions comprennent les placements de la compagnie dans IGM, une société liée membre du groupe de sociétés de la Financière Power.

**11. Goodwill et immobilisations incorporelles****a) Goodwill**

- i) La valeur comptable du goodwill, inscrite dans le compte de l'actionnaire, et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

	2019	2018
<b>Coût</b>		
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>6 335 \$</b>	<b>5 979 \$</b>
Acquisitions d'entreprises	33	331
Répartition du prix d'achat d'Invesco parmi les immobilisations incorporelles à durée déterminée	(6)	–
Fluctuations des taux de change	(43)	25
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>6 319 \$</b>	<b>6 335 \$</b>
<b>Cumul des pertes de valeur</b>		
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>
Pertes de valeur <sup>(1)</sup>	(19)	–
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(19) \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>6 300 \$</b>	<b>6 335 \$</b>

(1) En 2019, une tranche de 19 \$ du goodwill du groupe d'unités génératrices de trésorerie de l'exploitation générale a subi une perte de valeur en raison de la transaction de réassurance conclue avec Protective Life (note 3).

- ii) Dans les principaux territoires où la compagnie exerce ses activités, le goodwill a été affecté à des groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. La compagnie n'affecte pas les montants négligeables de goodwill et d'immobilisations incorporelles à durée indéterminée à de multiples groupes d'unités génératrices de trésorerie. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel le goodwill a été attribué à sa valeur recouvrable, de la manière suivante :

	2019	2018
<b>Exploitation canadienne</b>		
Client collectif	1 470 \$	1 460 \$
Client individuel	2 548	2 531
<b>Exploitation européenne</b>		
Assurance et rentes	2 282	2 325
<b>Exploitation américaine</b>		
Exploitation générale <sup>(1)</sup>	–	19
<b>Total</b>	<b>6 300 \$</b>	<b>6 335 \$</b>

(1) En 2019, une tranche de 19 \$ du goodwill du groupe d'unités génératrices de trésorerie de l'exploitation générale avait subi une perte de valeur en raison de la transaction de réassurance conclue avec Protective Life (note 3).

## Notes annexes

### b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de 2 069 \$ (2 054 \$ en 2018) comprennent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée. La valeur comptable de ces immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

#### i) Immobilisations incorporelles à durée indéterminée :

	2019			Total
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	
Coût				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>536 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>1 244 \$</b>
Fluctuations des taux de change	(14)	–	–	(14)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>522 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>1 230 \$</b>
Cumul des pertes de valeur				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>(38) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(38) \$</b>
Fluctuations des taux de change	4	–	–	4
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(34) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(34) \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>488 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>1 196 \$</b>
	2018			
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>528 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>1 236 \$</b>
Fluctuations des taux de change	8	–	–	8
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>536 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>1 244 \$</b>
Cumul des pertes de valeur				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>(36) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(36) \$</b>
Fluctuations des taux de change	(2)	–	–	(2)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(38) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(38) \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>498 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>1 206 \$</b>

#### ii) Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été affectées aux groupes d'unités génératrices de trésorerie comme suit :

	2019	2018
Exploitation canadienne		
Client collectif	354 \$	354 \$
Client individuel	619	619
Exploitation européenne		
Assurance et rentes	223	233
<b>Total</b>	<b>1 196 \$</b>	<b>1 206 \$</b>

## Notes annexes

### 11. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

#### iii) Immobilisations incorporelles à durée déterminée :

	2019			
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Logiciels	Total
	7 à 30 ans Linéaire	30 ans Linéaire	3 à 10 ans Linéaire	
Période d'amortissement				
Mode d'amortissement				
Coût				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>702 \$</b>	<b>111 \$</b>	<b>924 \$</b>	<b>1 737 \$</b>
Entrées	11	–	173	184
Fluctuations des taux de change	(12)	(3)	(9)	(24)
Cessions	–	–	(5)	(5)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>701 \$</b>	<b>108 \$</b>	<b>1 083 \$</b>	<b>1 892 \$</b>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>(352) \$</b>	<b>(57) \$</b>	<b>(480) \$</b>	<b>(889) \$</b>
Fluctuations des taux de change	2	1	5	8
Cessions	–	–	1	1
Amortissement	(40)	(4)	(95)	(139)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(390) \$</b>	<b>(60) \$</b>	<b>(569) \$</b>	<b>(1 019) \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>311 \$</b>	<b>48 \$</b>	<b>514 \$</b>	<b>873 \$</b>
	2018			
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Logiciels	Total
	7 à 30 ans Linéaire	30 ans Linéaire	3 à 10 ans Linéaire	
Coût				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>656 \$</b>	<b>108 \$</b>	<b>750 \$</b>	<b>1 514 \$</b>
Entrées	34	–	179	213
Fluctuations des taux de change	12	3	6	21
Cessions	–	–	(11)	(11)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>702 \$</b>	<b>111 \$</b>	<b>924 \$</b>	<b>1 737 \$</b>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>(305) \$</b>	<b>(52) \$</b>	<b>(405) \$</b>	<b>(762) \$</b>
Fluctuations des taux de change	(6)	(1)	(4)	(11)
Cessions	–	–	5	5
Amortissement	(41)	(4)	(76)	(121)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(352) \$</b>	<b>(57) \$</b>	<b>(480) \$</b>	<b>(889) \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>350 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>444 \$</b>	<b>848 \$</b>

La période d'amortissement moyenne pondérée restante des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux contrats de clients et aux canaux de distribution est de 14 ans et de 14 ans, respectivement (15 ans et 15 ans au 31 décembre 2018, respectivement).

## Notes annexes

### c) Valeur recouvrable

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, la compagnie affecte le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont établies en comparant la valeur recouvrable d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie avec sa valeur comptable. La valeur recouvrable est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La juste valeur est déterminée initialement en fonction des multiples de valorisation d'institutions financières comparables négociées en bourse et de transactions d'acquisition d'entreprises précédentes. Ces multiples de valorisation peuvent inclure des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/valeur comptable utilisées par les compagnies d'assurance vie et les gestionnaires d'actif. Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et la conjoncture des marchés financiers, entre autres. Les multiples de valorisation utilisés pour mesurer la juste valeur représentent des données de niveau 2.

Au cours du quatrième trimestre de 2019, la compagnie a soumis le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée au test annuel de dépréciation, selon le solde des actifs au 30 septembre 2019. Il a été déterminé que la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie était plus élevée que leur valeur comptable; il n'y avait donc aucune indication de dépréciation importante.

Une modification raisonnable des hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie ne devrait pas faire en sorte que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie excède leur valeur recouvrable.

## 12. Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire ainsi que sa variation :

	2019	2018
Valeur comptable au début de l'exercice	624 \$	596 \$
Déduire : cumul des amortissements et des pertes de valeur	(81)	(62)
<b>Valeur comptable nette au début de l'exercice</b>	<b>543</b>	<b>534</b>
Entrées	22	23
Cessions	(10)	–
Reprise (charge) de perte de valeur	2	(9)
Amortissement	(11)	(10)
Change	(9)	5
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>537 \$</b>	<b>543 \$</b>

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles était de 310 \$ au 31 décembre 2019 (280 \$ au 31 décembre 2018).

Aucune restriction ne s'applique au titre de propriété des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles, et ceux-ci ne sont pas donnés en garantie de la dette.

## Notes annexes

### 13. Autres actifs

	2019	2018
Coûts d'acquisition différés	552 \$	597 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	236	–
Créances liées à un contrats de location-financement	405	410
Actif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 24)	231	148
Actifs du compte de négociation	135	110
Charges payées d'avance	85	83
Autres actifs divers	18	22
<b>Total</b>	<b>1 662 \$</b>	<b>1 370 \$</b>

Le total d'autres actifs d'un montant de 268 \$ (244 \$ au 31 décembre 2018) devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les coûts d'acquisition différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

	2019	2018
<b>Coûts d'acquisition différés</b>		
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>597 \$</b>	<b>607 \$</b>
Changement de méthode comptable	–	(33)
<b>Solde révisé au début de l'exercice</b>	<b>597</b>	<b>574</b>
Entrées	72	86
Amortissement	(49)	(46)
Fluctuations des taux de change	(31)	18
Cessions	(36)	(35)
Radiation	(1)	–
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>552 \$</b>	<b>597 \$</b>

	2019		
	Immeubles	Matériel	Total
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation</b>			
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (note 2)</b>	<b>235 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>240 \$</b>
Entrées	41	–	41
Modifications	(1)	–	(1)
Fluctuations des taux de change	(3)	–	(3)
<b>Coût à la fin de l'exercice</b>	<b>272 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>277 \$</b>
<b>Cumul des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>
Amortissement	(40)	(2)	(42)
Fluctuations des taux de change	1	–	1
<b>Cumul des amortissements à la fin de l'exercice</b>	<b>(39) \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>(41) \$</b>
<b>Valeur comptable à la fin de l'exercice</b>	<b>233 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>236 \$</b>

#### Créances liées à des contrats de location-financement

La compagnie a un contrat de location-financement relatif à une propriété au Canada qui a été louée pour une durée de 25 ans. La compagnie a cinq contrats de location-financement relatifs à des propriétés en Europe. Ces propriétés ont été louées pour des durées variant entre 27 ans et 40 ans.

Le tableau suivant présente les échéances des paiements de loyers à recevoir.

	2019	2018
Un an ou moins	30 \$	29 \$
Plus de un an à deux ans	30	30
Plus de deux ans à trois ans	30	30
Plus de trois ans à quatre ans	30	30
Plus de quatre ans à cinq ans	30	30
Plus de cinq ans	686	733
<b>Total des paiements de loyers non actualisés</b>	<b>836 \$</b>	<b>882 \$</b>
Déduire : produits non acquis au titre des contrats de location-financement	431	472
<b>Total des créances liées à des contrats de location-financement</b>	<b>405 \$</b>	<b>410 \$</b>
<b>Produits financiers sur l'investissement net dans les contrats de location</b>	<b>26 \$</b>	<b>26 \$</b>

## Notes annexes

### 14. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

#### a) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

	2019		
	Passif, montant brut	Actif au titre des cessions en réassurance <sup>(1)</sup>	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	135 458 \$	8 128 \$	127 330 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 656	127	1 529
<b>Total</b>	<b>137 114 \$</b>	<b>8 255 \$</b>	<b>128 859 \$</b>

  

	2018		
	Passif, montant brut	Actif au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	128 534 \$	7 770 \$	120 764 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 684	121	1 563
<b>Total</b>	<b>130 218 \$</b>	<b>7 891 \$</b>	<b>122 327 \$</b>

(1) Comprend des actifs au titre des cessions en réassurance comptabilisés à la clôture de la transaction de réassurance conclue avec Protective Life (note 3).

#### b) Composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et actif connexe

i) La composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se présente comme suit :

	2019		
	Passif, montant brut	Actif au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Client individuel	42 271 \$	(247) \$	42 518 \$
Exploitation européenne et réassurance	1 019	–	1 019
Exploitation générale	2 452	(5)	2 457
Polices sans participation			
Client individuel	15 455	330	15 125
Client collectif	17 213	168	17 045
Exploitation européenne et réassurance	56 550	5 895	50 655
Exploitation générale	2 154	2 114	40
<b>Total</b>	<b>137 114 \$</b>	<b>8 255 \$</b>	<b>128 859 \$</b>

  

	2018		
	Passif, montant brut	Actif au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Client individuel	38 078 \$	(351) \$	38 429 \$
Exploitation européenne et réassurance	978	–	978
Exploitation générale	2 533	(4)	2 537
Polices sans participation			
Client individuel	13 606	332	13 274
Client collectif	16 568	168	16 400
Exploitation européenne et réassurance	56 312	6 294	50 018
Exploitation générale	2 143	1 452	691
<b>Total</b>	<b>130 218 \$</b>	<b>7 891 \$</b>	<b>122 327 \$</b>

## Notes annexes

### 14. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

ii) Le tableau suivant présente la composition de l'actif couvrant les passifs ainsi que les capitaux propres.

	2019					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
<b>Valeur comptable</b>						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	19 484 \$	9 655 \$	6 142 \$	2 472 \$	4 518 \$	42 271 \$
Exploitation européenne	716	20	63	12	208	1 019
Exploitation générale	1 706	436	–	–	310	2 452
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Client individuel	11 764	1 059	2 225	407	–	15 455
Client collectif	8 506	3 052	12	–	5 643	17 213
Exploitation européenne et réassurance	35 485	5 442	299	2 672	12 652	56 550
Exploitation générale	11	–	–	–	2 143	2 154
Autres	14 849	698	902	119	193 621	210 189
Total des capitaux propres	2 620	354	392	202	19 793	23 361
<b>Total de la valeur comptable</b>	<b>95 141 \$</b>	<b>20 716 \$</b>	<b>10 035 \$</b>	<b>5 884 \$</b>	<b>238 888 \$</b>	<b>370 664 \$</b>
<b>Juste valeur</b>	<b>96 821 \$</b>	<b>21 528 \$</b>	<b>10 027 \$</b>	<b>5 884 \$</b>	<b>238 888 \$</b>	<b>373 148 \$</b>
	2018					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
<b>Valeur comptable</b>						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	18 044 \$	9 145 \$	5 397 \$	1 908 \$	3 584 \$	38 078 \$
Exploitation européenne	708	24	68	18	160	978
Exploitation générale	1 732	468	–	–	333	2 533
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Client individuel	10 693	814	1 903	196	–	13 606
Client collectif	8 511	3 031	13	–	5 013	16 568
Exploitation européenne et réassurance	35 123	4 511	191	2 795	13 692	56 312
Exploitation générale	573	78	–	–	1 492	2 143
Autres	14 828	679	915	99	175 908	192 429
Total des capitaux propres	2 677	379	587	199	20 117	23 959
<b>Total de la valeur comptable</b>	<b>92 889 \$</b>	<b>19 129 \$</b>	<b>9 074 \$</b>	<b>5 215 \$</b>	<b>220 299 \$</b>	<b>346 606 \$</b>
<b>Juste valeur</b>	<b>93 707 \$</b>	<b>19 566 \$</b>	<b>9 013 \$</b>	<b>5 215 \$</b>	<b>220 299 \$</b>	<b>347 800 \$</b>

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se fait dans des limites raisonnables. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

Les variations de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, déduction faite de l'impôt sur le résultat, entraîneraient une variation correspondante du surplus avec le temps conformément aux méthodes comptables suivies à l'égard des placements.

## Notes annexes

### c) Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance au cours de l'exercice tient aux affaires et aux modifications des hypothèses actuarielles suivantes :

	2019			Total, montant net
	Polices avec participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>41 589 \$</b>	<b>(355) \$</b>	<b>41 944 \$</b>	
Incidence des nouvelles affaires	59	–	59	
Variations normales des affaires en vigueur	4 187	26	4 161	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	67	77	(10)	
Incidence des fluctuations des taux de change	(160)	–	(160)	
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>45 742 \$</b>	<b>(252) \$</b>	<b>45 994 \$</b>	
	Polices sans participation			Total, montant net
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>86 945 \$</b>	<b>8 125 \$</b>	<b>78 820 \$</b>	<b>120 764 \$</b>
Incidence des nouvelles affaires	2 909	183	2 726	2 785
Variations normales des affaires en vigueur	1 597	186	1 411	5 572
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(168)	(58)	(110)	(120)
Transfert d'affaires avec des sociétés liées	–	(1 322)	1 322	1 322
Transfert d'affaires avec des parties externes	(176)	1 675	(1 851)	(1 851)
Incidence des fluctuations des taux de change	(1 391)	(409)	(982)	(1 142)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>89 716 \$</b>	<b>8 380 \$</b>	<b>81 336 \$</b>	<b>127 330 \$</b>
	2018			Total, montant net
	Polices avec participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
Solde au début de l'exercice	40 102 \$	(357) \$	40 459 \$	
Incidence des nouvelles affaires	24	–	24	
Variations normales des affaires en vigueur	1 516	7	1 509	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(29)	(5)	(24)	
Transfert de passifs dans la catégorie « détenus en vue de la vente » (note 4)	(281)	–	(281)	
Incidence des fluctuations des taux de change	257	–	257	
Solde à la fin de l'exercice	41 589 \$	(355) \$	41 944 \$	
	Polices sans participation			Total, montant net
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
Solde au début de l'exercice	84 585 \$	6 978 \$	77 607 \$	118 066 \$
Incidence des nouvelles affaires	4 360	171	4 189	4 213
Variations normales des affaires en vigueur	(4 415)	(339)	(4 076)	(2 567)
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(644)	67	(711)	(735)
Transfert d'affaires avec des sociétés liées	(534)	–	(534)	(534)
Transfert d'affaires avec des parties externes	(134)	(2)	(132)	(132)
Acquisition de Retirement Advantage	2 572	931	1 641	1 641
Transfert de passifs dans la catégorie « détenus en vue de la vente » (note 4)	(589)	–	(589)	(870)
Incidence des fluctuations des taux de change	1 744	319	1 425	1 682
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>86 945 \$</b>	<b>8 125 \$</b>	<b>78 820 \$</b>	<b>120 764 \$</b>

## Notes annexes

### 14. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Selon les normes IFRS, les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif. Les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance associées aux variations de la juste valeur des actifs connexes sont incluses dans les variations normales des affaires en vigueur ci-dessus.

En juillet 2019, le Conseil des normes actuarielles du Canada a publié des normes modifiées pour évaluer les passifs relatifs aux contrats d'assurance, lesquelles sont en vigueur depuis le 15 octobre 2019. Les modifications comprennent des diminutions des taux de réinvestissement ultimes et une révision des critères d'étalonnage des taux d'intérêt sans risque stochastiques.

En 2019, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été les variations normales des affaires en vigueur de 5 572 \$, l'incidence des nouvelles affaires de 2 785 \$ et les transferts d'affaires avec des sociétés liées de 1 322 \$, facteurs contrebalancés en partie par des baisses attribuables au transfert d'affaires avec des parties externes de 1 851 \$, qui inclut le transfert à Protective Life, et à l'incidence des fluctuations des taux de change de 1 142 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 110 \$ en 2019 en raison des mesures prises par la direction et de la modification des hypothèses. Cette diminution s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 245 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 152 \$ et la révision des hypothèses économiques de 107 \$, qui comprend l'incidence nette des nouvelles normes, facteurs partiellement contrebalancés par des hausses attribuables à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 267 \$, à la révision des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt de 74 \$ et à la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 67 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 10 \$ en 2019 en raison des mesures prises par la direction et de la modification des hypothèses actuarielles. Cette diminution s'explique principalement par la révision des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 2 232 \$, la révision des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt de 535 \$ et le raffinement de la modélisation de 198 \$, facteurs contrebalancés en partie par la révision des hypothèses économiques de 1 884 \$, la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 935 \$ et la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance vie de 153 \$.

En 2018, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été l'incidence des nouvelles affaires de 4 213 \$, l'incidence nette des fluctuations des taux de change de 1 682 \$ et l'acquisition de Retirement Advantage de 1 641 \$, partiellement contrebalancés par des baisses attribuables aux variations normales des affaires en vigueur de 2 567 \$, au transfert prévu des activités existantes au Royaume-Uni à Scottish Friendly de 870 \$ ainsi qu'aux mesures prises par la direction et à la modification des hypothèses de 735 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 711 \$ en 2018 en raison des mesures prises par la direction et de la modification des hypothèses. Cette diminution s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 373 \$, la révision des hypothèses économiques de 236 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance vie de 143 \$, le raffinement de la modélisation de 38 \$, la révision des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt de 24 \$, la révision de la provision pour sinistres de 20 \$ et la révision de la provision pour bonifications de 10 \$, facteurs partiellement contrebalancés par une augmentation attribuable à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 94 \$ et à la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 37 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 24 \$ en 2018 en raison des mesures prises par la direction et de la modification des hypothèses actuarielles. Cette diminution s'explique principalement par le raffinement de la modélisation de 229 \$, la révision des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt de 133 \$ et la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 5 \$, facteurs contrebalancés en partie par la révision des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 232 \$, la baisse du rendement des placements de 101 \$ et la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 8 \$.

## d) Variations des passifs relatifs aux contrats d'investissement, évalués à la juste valeur

	2019			2018		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>1 684 \$</b>	<b>121 \$</b>	<b>1 563 \$</b>	<b>1 806 \$</b>	<b>131 \$</b>	<b>1 675 \$</b>
Variations normales des affaires en vigueur	(86)	29	(115)	(191)	(29)	(162)
Résultats au chapitre des placements	129	(19)	148	(15)	9	(24)
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(4)	–	(4)	15	–	15
Transfert d'affaires avec des sociétés liées	–	(114)	114	–	–	–
Transfert d'affaires avec des parties externes	–	116	(116)	–	–	–
Transfert de passifs dans la catégorie « détenus en vue de la vente » (note 4)	–	–	–	(27)	–	(27)
Incidence des fluctuations des taux de change	(67)	(6)	(61)	96	10	86
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 656 \$</b>	<b>127 \$</b>	<b>1 529 \$</b>	<b>1 684 \$</b>	<b>121 \$</b>	<b>1 563 \$</b>

La valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'investissement se rapproche de leur juste valeur.

## e) Primes brutes souscrites et montants bruts des prestations aux titulaires de polices

## i) Primes reçues

	2019	2018
Primes directes	20 916 \$	21 935 \$
Primes liées à la réassurance prise en charge	19 117	14 432
<b>Total</b>	<b>40 033 \$</b>	<b>36 367 \$</b>

## ii) Prestations aux titulaires de polices

	2019	2018
Primes directes	15 225 \$	13 890 \$
Primes liées à la réassurance prise en charge	19 398	15 032
<b>Total</b>	<b>34 623 \$</b>	<b>28 922 \$</b>

## f) Hypothèses actuarielles

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

**Mortalité**

Une étude de la mortalité en assurance-vie est effectuée annuellement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par la compagnie à des fins actuarielles. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats du secteur servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les échelles d'amélioration relatives à la mortalité à l'égard de l'assurance-vie et des rentes sont révisées périodiquement en fonction d'études réalisées sur la population et sur le secteur, et en fonction de facteurs propres à certains produits et des directives professionnelles. En outre, des provisions appropriées ont été constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

Pour ce qui est des rentes, la mortalité fait également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité du secteur à cet égard.

**Morbidité**

La compagnie utilise des tables de morbidité conçues par le secteur et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de la compagnie. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

**Réassurance IARD**

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par le Groupe de réassurance London (le GRL), une filiale de la London Life, sont établis au moyen de pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs dans le domaine de l'assurance IARD au Canada. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont fondés sur des états de cession fournis par les sociétés cédantes. De plus, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans les résultats. Le GRL analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque contrat de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.

### 14. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

#### ***Rendement des placements***

Les actifs qui correspondent aux différentes catégories de passif sont répartis par segments. Pour chaque segment, les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les flux de trésorerie des actifs sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes prévues pour rendement insuffisant de l'actif. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt et de capitaux propres, qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux (note 9c).

#### ***Frais***

Les frais contractuels afférents aux polices (les commissions, par exemple) et l'impôt sont comptabilisés selon les hypothèses les plus probables. Les études portant sur les charges d'exploitation indirectes sont révisées régulièrement afin de permettre une estimation appropriée des charges d'exploitation futures à l'égard du type de passif visé. Les projections ne tiennent pas compte de l'amélioration des charges d'exploitation unitaires. L'évaluation des charges d'exploitation futures tient compte d'hypothèses sur l'inflation conformes aux scénarios de taux d'intérêt utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan, compte tenu du fait que l'inflation est liée aux taux d'intérêt de l'argent frais.

#### ***Résiliation de polices***

Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données du secteur lorsque la compagnie n'a pas de statistiques relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. L'exposition la plus importante de la compagnie a trait aux produits T-100 et d'assurance vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de renouvellement des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables au Canada et dans l'unité Réassurance. La compagnie s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.

#### ***Utilisation d'options facultatives liées aux polices***

Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par la compagnie. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de la compagnie ou du secteur, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

#### ***Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices***

Les participations futures des titulaires de polices et d'autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront dans l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participations des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. La compagnie croit que les changements aux participations des titulaires de polices ou aux prestations ajustables liés aux polices avec participation, ou alors aux activités ajustables, correspondront aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, ce qui donnera lieu à une modification nette non significative des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice attribuable aux actionnaires est reflétée dans les modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessus.

## Notes annexes

### g) Gestion des risques

#### i) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne et que d'importants écarts existent entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles posées, notamment en ce qui concerne la mortalité, le maintien en vigueur, la longévité, la morbidité, la fluctuation des frais et le rendement des placements.

La compagnie accepte le risque associé aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. La compagnie a pour objectif d'atténuer son exposition au risque découlant de ces contrats en ayant recours à divers moyens, soit la conception des produits, la diversification des produits et la diversification géographique, la mise en œuvre des lignes directrices liées à la stratégie de tarification de la compagnie et le recours à des ententes de réassurance.

L'information sur l'incidence approximative qu'auraient, selon la meilleure estimation de la direction, certaines modifications des hypothèses utilisées pour établir les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la compagnie sur les passifs en question est présentée ci-dessous.

	Augmentation (diminution) du bénéfice net	
	2019	2018
Mortalité – augmentation de 2 %	(255) \$	(220) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	(600) \$	(450) \$
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(253) \$	(271) \$
Rendement des placements		
Modification parallèle de la courbe de rendement		
Hausse de 1 %	– \$	– \$
Baisse de 1 %	– \$	– \$
Variation des taux d'intérêt		
Hausse de 1 %	229 \$	138 \$
Baisse de 1 %	(604) \$	(412) \$
Variation de la valeur des actions		
Hausse de 10 %	87 \$	73 \$
Baisse de 10 %	(129) \$	(253) \$
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions		
Hausse de 1 %	509 \$	476 \$
Baisse de 1 %	(585) \$	(538) \$
Charges – augmentation de 5 %	(114) \$	(102) \$
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	(756) \$	(568) \$

Le risque de concentration peut être lié aux régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance est décrite ci-dessous, par région géographique.

	2019			2018		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Exploitation canadienne	74 939 \$	251 \$	74 688 \$	68 252 \$	149 \$	68 103 \$
Exploitation américaine	4 606	2 109	2 497	4 676	1 448	3 228
Exploitation européenne	57 569	5 895	51 674	57 290	6 294	50 996
<b>Total</b>	<b>137 114 \$</b>	<b>8 255 \$</b>	<b>128 859 \$</b>	<b>130 218 \$</b>	<b>7 891 \$</b>	<b>122 327 \$</b>

#### ii) Risque de réassurance

Des limites maximales quant aux montants des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance vie et l'assurance maladie, et l'on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, en tenant compte des hypothèses directes.

Les contrats de réassurance ne libèrent pas la compagnie de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à la compagnie. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, la compagnie évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains contrats de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle la compagnie conserve l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

**15. Fonds distincts et autres entités structurées**

Au Canada et en Europe, la compagnie offre des produits de fonds distincts qui sont désignés soit comme des fonds distincts ou des fonds en unités de compte, selon la région. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices de fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents aux fluctuations de la juste valeur, et les produits nets tirés des placements sont réalisés par les titulaires de polices de fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sous-jacents. Bien que la compagnie détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices de fonds distincts, et elle sépare ces placements de ses propres placements.

Au Canada, les actifs des fonds distincts sont juridiquement séparés de l'actif général de la compagnie selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de la compagnie. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de la compagnie. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, leurs actifs et leurs passifs sont présentés dans des postes distincts des bilans consolidés, soit au poste Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, et un passif égal et correspondant est comptabilisé au poste Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts.

Dans les cas où l'actif du fonds distinct est investi dans des entités structurées et que l'on considère que le fonds exerce un contrôle sur ces entités, la compagnie a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés s'établissaient à 1 147 \$ au 31 décembre 2019 (864 \$ au 31 décembre 2018).

Dans les états consolidés du résultat net, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices de fonds distincts, y compris les variations de la juste valeur et les produits nets tirés des placements, sont créditées aux titulaires de polices de fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans consolidés. Étant donné que ces montants n'ont pas d'incidence directe sur les produits et les charges de la compagnie, ils ne sont pas inclus séparément dans les états consolidés du résultat net.

**Exposition au risque inhérent aux garanties liées aux fonds distincts**

La compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers et des produits unitaires à profit qui procurent certaines garanties liées aux valeurs de marché des fonds de placement. Bien que ces fonds soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de garanties qui protègent les titulaires de polices de fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de la compagnie liée à ces fonds. La compagnie comptabilise ces garanties au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers consolidés. Outre son exposition à ces garanties, la compagnie court un risque à l'égard des honoraires qu'elle touche sur ces produits, car ils sont tributaires de la valeur de marché des fonds.

Au Canada, la compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers par l'entremise de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie. Ces produits procurent des garanties de retrait minimum au décès ainsi que des garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

En Europe, la compagnie offre des produits unitaires à profit par l'entremise de la Canada Vie et des produits en unités de compte assortis de garanties de placement par l'entremise d'Irish Life. Ces produits sont semblables aux produits de fonds distincts, mais comprennent le regroupement des fonds des titulaires de polices et des taux d'intérêt crédités minimaux.

La compagnie offre également des produits assortis d'une garantie de retrait minimum au Canada et en Allemagne, ainsi que précédemment en Irlande. Certains produits assortis d'une garantie de retrait minimum de la compagnie offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2019, la valeur des produits assortis d'une garantie de retrait minimum en vigueur au Canada, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 2 518 \$ (2 473 \$ au 31 décembre 2018).

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, conformément aux exigences de présentation de l'information prévues par la loi qui s'appliquent dans chacune des régions où la compagnie exerce ses activités.

**a) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts**

	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 481 \$	13 430 \$
Obligations	31 904	28 771
Prêts hypothécaires	2 670	2 746
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	104 330	89 853
Fonds communs de placement	36 708	31 930
Immeubles de placement	12 986	12 319
	201 079	179 049
Produits à recevoir	322	330
Autres passifs	(2 959)	(2 532)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	1 147	864
<b>Total</b>	<b>199 589 \$</b>	<b>177 711 \$</b>

## Notes annexes

### b) Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2019	2018
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>177 711 \$</b>	<b>183 319 \$</b>
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de polices	22 264	21 133
Produits nets tirés des placements	2 043	2 072
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	3 808	4 343
Profits (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	16 943	(13 452)
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	(5 109)	2 981
Retraits des titulaires de polices	(18 891)	(19 380)
Acquisition d'entrepris	–	950
Variation du placement du fonds général dans les fonds distincts	105	(219)
Virement du fonds général, montant net	23	21
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	283	(738)
Transfert des actifs détenus en vue de la vente	409	–
Actifs détenus en vue de la vente (note 4)	–	(3 319)
<b>Total</b>	<b>21 878</b>	<b>(5 608)</b>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>199 589 \$</b>	<b>177 711 \$</b>

### c) Produits tirés des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2019	2018
Produits nets tirés des placements	2 043 \$	2 072 \$
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	3 808	4 343
Profits (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	16 943	(13 452)
Profits latents attribuables aux fluctuations des taux de change	(5 109)	2 981
<b>Total</b>	<b>17 685</b>	<b>(4 056)</b>
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	17 685	(4 056)
<b>Montant net</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>

### d) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts en fonction des niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur (note 10)

	2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts <sup>(1)</sup>	128 220 \$	60 103 \$	13 988 \$	202 311 \$
(1) Compte non tenu d'un montant de 2 722 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.				
	2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts <sup>(1)</sup>	113 091 \$	53 628 \$	13 235 \$	179 954 \$
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente <sup>(2)</sup>	3 297	5	9	3 311
<b>Total des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur</b>	<b>116 388 \$</b>	<b>53 633 \$</b>	<b>13 244 \$</b>	<b>183 265 \$</b>
(1) Compte non tenu d'un montant de 2 243 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.				
(2) Compte non tenu d'un montant de 8 \$ au titre des autres actifs, déduction faite des autres passifs.				

En 2019, des placements dans des actions étrangères d'une valeur de 153 \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 (1 842 \$ transférés du niveau 2 au niveau 1 au 31 décembre 2018), principalement parce que la compagnie avait changé l'utilisation des données d'entrée en plus des prix cotés observables sur des marchés actifs pour certains placements dans des actions étrangères à la fin de l'exercice. Les actifs du niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur, pour lesquels des données d'entrée sont utilisées en plus des prix cotés observables et pour lesquels la compagnie ne peut accéder aux renseignements relatifs aux actifs sous-jacents des fonds de placement.

Au 31 décembre 2019, un montant de 8 471 \$ (7 770 \$ au 31 décembre 2018) des fonds distincts était investi dans des fonds gérés par IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie, des parties liées membres du groupe de sociétés de la Financière Power (note 26).

## Notes annexes

### 15. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur pour lesquels la compagnie a utilisé les données du niveau 3.

	2019			2018		
	Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente	Total	Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente	Total
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>13 235 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>13 244 \$</b>	<b>12 572 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>12 572 \$</b>
Changement de méthode comptable <sup>(1)</sup>	136	–	136	–	–	–
<b>Solde révisé au début de l'exercice</b>	<b>13 371</b>	<b>9</b>	<b>13 380</b>	<b>12 572</b>	<b>–</b>	<b>12 572</b>
Total des profits (pertes) inclus dans les produits tirés des placements liés aux fonds distincts	141	(1)	140	404	–	404
Achats	760	–	760	651	–	651
Ventes	(284)	(8)	(292)	(425)	–	(425)
Transferts vers le niveau 3	–	–	–	51	–	51
Transferts hors du niveau 3	–	–	–	(9)	–	(9)
Transferts vers les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	(9)	9	–
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>13 988 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>13 988 \$</b>	<b>13 235 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>13 244 \$</b>

(1) Les fonds distincts ont adopté IFRS 16, ce qui a entraîné la comptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives égaux et correspondants de 136 \$ aux postes Immeubles de placement et Autres passifs des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts au 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'adoption d'IFRS 16 n'a eu aucune incidence nette sur les placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

En plus des fonds distincts, la compagnie détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées à la compagnie, et la compagnie touche des honoraires de gestion pour ces services. Les honoraires de gestion sont variables en raison de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des honoraires de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, lesquelles subissent l'incidence de la conjoncture du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que la conjoncture du marché peut entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

En 2019, les honoraires et autres produits que la compagnie a gagnés en raison de ses participations dans des fonds distincts et dans d'autres entités structurées se sont chiffrés à 2 772 \$ (2 713 \$ en 2018).

Les autres actifs (note 13) comprenaient des placements de 135 \$ (110 \$ au 31 décembre 2018) effectués dans des titres de fiducies d'investissement à participation unitaire commanditées en Europe.

### 16. Débentures et autres instruments d'emprunt

	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Great-West</b>				
Débentures à 6,74 %, exigibles le 24 novembre 2036, non garanties (note 26)	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
<b>Canada Vie</b>				
Débentures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	128	100	126
Emprunt subordonné de 200€ venant à échéance le 7 décembre 2031, portant intérêt à 2,53 % jusqu'à la première date de remboursement par anticipation au pair le 7 décembre 2026, et par la suite au taux semestriel moyen acheteur-vendeur des swaps de cinq ans sur l'euro, majoré de 1,85 %, non garanti (note 26)	292	292	312	312
<b>Fiducie de capital Canada-Vie (FCCV)</b>				
Titres à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052, non garantis, valeur nominale de 150 \$	159	221	159	209
<b>Total</b>	<b>751 \$</b>	<b>841 \$</b>	<b>771 \$</b>	<b>847 \$</b>

## Notes annexes

### Titres de fiducies de capital

La Fiducie de capital Canada-Vie (la FCCV), une fiducie établie par la Canada Vie, a émis un total de 150 \$ en titres de série B de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série B), et elle a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Canada Vie d'un montant de 150 \$.

Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net (note 17). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur et vendeur. Se reporter à la note 9 pour prendre connaissance des déclarations concernant la gestion des risques liés aux instruments financiers.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en tout ou en partie, en tout temps.

### 17. Charges financières

Les charges financières s'établissent comme suit :

	2019	2018
Intérêts sur les débentures à long terme et autres instruments d'emprunt	27 \$	27 \$
Intérêts sur les titres de fiducies de capital	11	11
Autres	12	13
<b>Total</b>	<b>50 \$</b>	<b>51 \$</b>

### 18. Autres passifs

	2019	2018
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 24)	1 244 \$	1 076 \$
Obligations locatives	293	–
Découverts bancaires	374	446
Provisions au titre des produits différés	380	441
Autres	1 137	970
<b>Total</b>	<b>3 428 \$</b>	<b>2 933 \$</b>

Un montant de 1 511 \$ (1 416 \$ au 31 décembre 2018) du total des autres passifs devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les provisions au titre des produits différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

Provisions au titre des produits différés	2019	2018
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>441 \$</b>	<b>303 \$</b>
Entrées <sup>(1)</sup>	70	200
Amortissement	(81)	(61)
Fluctuations des taux de change	(15)	11
Cessions	(35)	(12)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>380 \$</b>	<b>441 \$</b>

(1) En 2018, une variation de l'estimation liée à certains contrats à prime unique de 154 \$ a été comptabilisée.

Obligations locatives	2019		
	Immeubles	Matériel	Total
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (note 2)</b>	<b>275 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>280 \$</b>
Entrées	54	–	54
Modifications	(2)	–	(2)
Paiements de loyers	(44)	(2)	(46)
Fluctuations des taux de change	(1)	–	(1)
Intérêts	8	–	8
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>290 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>293 \$</b>

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés en ce qui a trait aux obligations locatives.

	2019
Un an ou moins	46 \$
Plus de un an à deux ans	47
Plus de deux ans à trois ans	38
Plus de trois ans à quatre ans	30
Plus de quatre ans à cinq ans	25
Plus de cinq ans	179
<b>Total des obligations locatives non actualisées</b>	<b>365 \$</b>

**19. Compte de participation**

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la compagnie détenait une participation de 100 % lui assurant le contrôle dans la London Life et la Canada Vie. Les opérations relatives au compte de participation et les bilans qui s'y rapportent sont présentés de manière combinée ou sont consolidés dans les états financiers de la compagnie.

La quote-part du bénéfice provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires représente, conformément aux restrictions de la loi, une part du bénéfice net avant les participations des titulaires de polices à même le compte de participation, soit 43 \$ en 2019 (80 \$ en 2018). Le versement réel de la quote-part du bénéfice net provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires, comme il est déterminé par la loi, représente un pourcentage des participations versées aux titulaires de polices. Un montant de 72 \$ (72 \$ en 2018) du surplus attribuable aux actionnaires, lequel a été constaté mais non payé, dépend du versement futur de participations aux titulaires de polices avec participation. Des renseignements supplémentaires sur les activités et la situation financière de chaque entité sont présentés ci-dessous.

**a) Bénéfice net – compte de participation**

	2019	2018
Bénéfice net attribuable au compte de participation avant les participations des titulaires de polices		
Great-West	150 \$	155 \$
London Life	919	902
Canada Vie	302	273
	<u>1 371</u>	<u>1 330</u>
Participations des titulaires de polices		
Great-West	(166)	(167)
London Life	(880)	(862)
Canada Vie	(315)	(320)
	<u>(1 361)</u>	<u>(1 349)</u>
<b>Bénéfice net (perte nette) – compte de participation</b>	<b>10 \$</b>	<b>(19) \$</b>

**b) Surplus attribuable au compte de participation de filiales :**

	2019	2018
Cumul du surplus attribuable au compte de participation :		
Great-West	596 \$	612 \$
London Life	1 897	1 858
Canada Vie	277	290
<b>Total</b>	<b>2 770</b>	<b>2 760</b>
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) attribuable au compte de participation :		
Great-West	(1)	(4)
London Life	(31)	(31)
Canada Vie	7	(2)
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) – compte de participation	<u>(25)</u>	<u>(37)</u>
<b>Total</b>	<b>2 745 \$</b>	<b>2 723 \$</b>

**c) Compte de participation – autres éléments de bénéfice global (de perte globale) :**

	2019	2018
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) liés au compte de participation		
Great-West	3 \$	(2) \$
London Life	–	(9)
Canada Vie	9	(4)
<b>Total</b>	<b>12 \$</b>	<b>(15) \$</b>

**20. Participations ne donnant pas le contrôle**

Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle inscrit dans les états consolidés du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 était de 1 \$ (néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2018). Les participations ne donnant pas le contrôle figurant aux bilans consolidés au 31 décembre 2019 étaient de 21 \$ (21 \$ au 31 décembre 2018).

## Notes annexes

### 21. Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires  
Nombre illimité d'actions privilégiées

Émises et en circulation

	2019		2018	
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable
<b>Actions ordinaires :</b>				
<b>Solde au début de l'exercice</b>	2 407 240	8 883 \$	2 407 240	8 883 \$
Émises à la société mère <sup>(1)</sup>	145	1	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>2 407 385</b>	<b>8 884 \$</b>	<b>2 407 240</b>	<b>8 883 \$</b>

(1) Dans le cadre de la fusion (note 1), le 31 décembre 2019, la compagnie a émis 144,878832224 actions ordinaires en faveur de Lifeco pour une contrepartie totalisant 1 \$.

### 22. Gestion du capital

#### a) Politiques et objectifs

La gestion du capital consiste à établir et à maintenir de façon constante la quantité et la qualité du capital pour les besoins de la compagnie et à faire en sorte que celui-ci soit affecté conformément aux attentes des parties prenantes de la compagnie. À cet égard, le conseil d'administration considère que les principales parties prenantes sont les actionnaires, les titulaires de polices et les détenteurs de créances subordonnées de la compagnie, ainsi que les organismes de réglementation concernés dans les divers territoires où la compagnie et ses filiales exercent leurs activités.

La compagnie gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de la compagnie sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales de capital réglementaire appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière qui lui garantissent un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficace afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques opérationnels et des plans stratégiques de la compagnie.

La compagnie a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter tous les risques significatifs. La direction est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital relatives à la mise en œuvre et au suivi du plan de capital.

Le processus de planification en matière de capital incombe au chef des services financiers de la compagnie. Le plan de capital est approuvé par le conseil d'administration de la compagnie, sur une base annuelle. Le conseil d'administration examine et approuve toutes les opérations sur capitaux propres conclues par la direction.

La capitalisation cible de la compagnie et de ses filiales est déterminée en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'elle devienne inférieure aux exigences minimales de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à la compagnie et la volonté de réunir suffisamment de capitaux pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité de respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

#### b) Capital réglementaire

Au Canada, le BSIF a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance vie constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales.

Le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (le TSAV) permet de comparer les ressources en capital réglementaire d'une société avec son coussin de solvabilité de base, ou capital requis. Le coussin de solvabilité de base, défini par le BSIF, correspond à la somme des exigences de capital définies, multipliée par un facteur scalaire de 1,05. Le total des ressources en capital correspond à la somme du capital disponible, de la provision d'excédent et des dépôts admissibles.

Le tableau qui suit présente un sommaire des données et ratios relatifs au TSAV pour la Great-West.

	2019	2018
<b>Capital de première catégorie</b>	11 952 \$	12 455 \$
<b>Capital de deuxième catégorie</b>	3 637	3 686
<b>Total du capital disponible</b>	15 589	16 141
<b>Provision d'excédent et dépôts admissibles</b>	12 625	10 665
<b>Total des ressources en capital</b>	<b>28 214 \$</b>	<b>26 806 \$</b>
<b>Coussin de solvabilité de base (comprend le facteur scalaire de 1,05)</b>	<b>20 911 \$</b>	<b>19 165 \$</b>
<b>Ratio total du TSAV (cible de surveillance du BSIF = 100 %) <sup>(1)</sup></b>	<b>135 %</b>	<b>140 %</b>

(1) Ratio total (en %) = (total des ressources en capital / coussin de solvabilité de base [après le facteur scalaire de 1,05])

## Notes annexes

### 22. Gestion du capital (suite)

Pour les entités dont le siège social est situé en Europe, les politiques locales en matière de solvabilité correspondent à Solvabilité II. Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, toutes les entités réglementées en Europe répondaient aux exigences de capital et de solvabilité prescrites en vertu de Solvabilité II.

D'autres établissements et filiales à l'étranger de la compagnie doivent se conformer aux exigences de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents. Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, la compagnie maintenait la capitalisation à un niveau excédant les exigences minimales réglementaires locales dans chacun des territoires de ses établissements à l'étranger.

### 23. Paiements fondés sur des actions

a) Lifeco offre un régime d'options sur actions (le régime) en vertu duquel des options permettant de souscrire des actions ordinaires de Lifeco peuvent être accordées à certains dirigeants et salariés de la Great-West et de ses sociétés liées. Le comité des ressources humaines de Lifeco (le comité) gère le régime et, sous réserve de certaines dispositions du régime, établit les conditions selon lesquelles les options sont attribuées. Le prix d'exercice de chaque option accordée en vertu du régime, qui est fixé par le comité, ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré par action ordinaire de Lifeco négocié à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours de négociation précédant le jour de l'attribution. À compter de 2019, la période d'acquisition des nouvelles options accordées sera de quatre ans et la période d'exercice maximale sera de dix ans. Avant 2019, la période d'acquisition des options était généralement de cinq ans et la période d'exercice maximale, de dix ans. Dans certaines circonstances, une cessation d'emploi peut entraîner la déchéance des options, à moins que le comité n'en décide autrement. À l'heure actuelle, le nombre maximal d'actions ordinaires de Lifeco qui peut être émis en vertu du régime est de 65 000 000.

Au cours de 2019, 2 032 900 options sur actions ordinaires ont été attribuées (1 653 900 en 2018). La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de 2019 était de 2,79 \$ par option (1,17 \$ par option en 2018). La juste valeur de chaque option a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui s'appuie sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les options attribuées en 2019 : rendement des actions de 5,45 % (4,55 % en 2018), volatilité prévue de 18,29 % (8,68 % en 2018), taux d'intérêt sans risque de 1,88 % (2,10 % en 2018) et durée prévue de huit ans (huit ans en 2018).

Le tableau qui suit résume les changements survenus relativement aux options en circulation, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré.

	2019		2018	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Options en circulation au début de l'exercice</b>	<b>10 407 409</b>	<b>32,77 \$</b>	<b>9 953 089</b>	<b>32,36 \$</b>
Attribuées	2 032 900	30,34	1 653 900	34,21
Exercées	(462 880)	26,86	(1 029 460)	30,84
Frappées de déchéance ou expirées	(49 220)	34,82	(170 120)	34,62
<b>Options en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>11 928 209</b>	<b>32,58 \$</b>	<b>10 407 409</b>	<b>32,77 \$</b>
<b>Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice</b>	<b>7 513 645</b>	<b>32,33 \$</b>	<b>6 357 585</b>	<b>31,35 \$</b>

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 32,54 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (33,53 \$ en 2018).

La charge de rémunération liée aux transactions du régime comptabilisées à titre de paiements fondés sur des actions réglées en instruments de capitaux propres de 3 \$ après impôt en 2019 (5 \$ après impôt en 2018) a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Le tableau qui suit résume l'information relative à la fourchette des prix d'exercice, y compris la durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée au 31 décembre 2019.

Fourchette des prix d'exercice	En circulation		Pouvant être exercées		Expiration
	Options	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Prix d'exercice moyen pondéré	
23,16 \$ – 36,87 \$	366 180	0,56	31,57	365 200	2020
27,16 \$ – 36,87 \$	662 280	1,27	30,08	662 280	2021
23,16 \$ – 36,87 \$	846 810	2,25	25,94	846 810	2022
27,13 \$ – 36,87 \$	1 490 900	3,32	31,28	1 490 900	2023
30,28 \$ – 36,87 \$	1 347 080	4,31	32,54	1 347 080	2024
35,62 \$ – 36,63 \$	1 388 919	5,18	35,68	1 138 075	2025
34,68 \$ – 35,52 \$	1 536 640	6,17	34,68	963 080	2026
36,87 \$ – 36,87 \$	1 007 900	7,16	36,87	414 260	2027
32,99 \$ – 34,21 \$	1 318 200	8,17	34,20	277 560	2028
30,28 \$ – 32,50 \$	1 963 300	9,17	30,33	8 400	2029

- b) Afin de favoriser l'harmonisation des intérêts des administrateurs, des titulaires de polices de la compagnie et des actionnaires de Lifeco, la compagnie et certaines de ses sociétés liées disposent de régimes d'unités d'actions différées obligatoires et de régimes d'unités d'actions différées facultatifs (les régimes obligatoires et les régimes facultatifs) qui s'adressent à ses administrateurs. En vertu des régimes obligatoires, chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis doit toucher 50 % de sa provision annuelle pour participation au conseil en unités d'actions différées de Lifeco. En vertu des régimes facultatifs, chaque administrateur a le choix de toucher le solde de sa provision annuelle pour participation au conseil (et la rémunération liée aux comités du conseil) soit entièrement en unités d'actions différées, soit entièrement en trésorerie, ou en parts égales en trésorerie et en unités d'actions différées. Dans tous les cas, le nombre d'unités d'actions différées attribuées est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Lifeco à la Bourse de Toronto (TSX) pendant les cinq derniers jours de bourse du trimestre précédent. Les administrateurs reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires de Lifeco en fonction de la valeur des unités à la date de versement du dividende. Au moment où un administrateur ou, le cas échéant, un dirigeant ou un employé de la compagnie ou de l'une de ses filiales quitte ses fonctions, il peut faire racheter ses unités d'actions différées en contrepartie d'une somme forfaitaire en trésorerie établie en fonction du cours moyen pondéré d'une action ordinaire de Lifeco à la TSX pendant les cinq derniers jours de bourse précédant la date du rachat. En 2019, une tranche de 5 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d'actions différées (4 \$ en 2018). Au 31 décembre 2019, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions différées était de 33 \$ (26 \$ en 2018), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.
- c) Certains employés de la compagnie ont droit à des unités d'actions liées au rendement. En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement, ces employés se font attribuer des unités d'actions liées au rendement équivalentes aux actions ordinaires de Lifeco et dont les droits sont acquis sur une période de trois ans. Les employés reçoivent des unités d'actions liées au rendement supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires de Lifeco en fonction de la valeur des unités à ce moment. À l'échéance, les employés reçoivent un montant en trésorerie correspondant à la valeur des unités d'actions liées au rendement à ce moment. La compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en vertu du régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 38 \$ (22 \$ en 2018) dans les états consolidés du résultat net relativement au régime d'unités d'actions liées au rendement. Au 31 décembre 2019, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions liées au rendement était de 55 \$ (40 \$ en 2018), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.
- d) Le plan d'achat d'actions pour les employés de la compagnie est un régime facultatif en vertu duquel les employés admissibles peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leurs revenus admissibles de l'exercice précédent pour acheter des actions ordinaires de Great-West Lifeco Inc. La compagnie verse une cotisation égale à 50 % de la cotisation totale de l'employé. Les droits aux cotisations de la compagnie sont acquis immédiatement et sont passés en charge. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 12 \$ (11 \$ en 2018) dans les états consolidés du résultat net, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, relativement au plan d'achat d'actions pour les employés.

## 24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

### *Caractéristiques, capitalisation et risque*

La compagnie et ses filiales ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. La compagnie et ses filiales ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Pour la plupart des régimes, les participants actifs assument une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. L'obligation au titre des prestations définies est établie en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes. Les obligations au titre des régimes entièrement non capitalisés sont incluses dans les autres passifs et sont soutenues par l'actif général.

Les régimes à prestations définies des filiales de la compagnie n'acceptent pas de nouveaux participants et certains des régimes sont aussi fermés aux prestations définies futures. Les nouveaux employés ne sont admissibles qu'aux prestations des régimes à cotisations définies. Les participants actifs à des régimes à prestations définies fermés aux prestations définies futures sont admissibles aux régimes à cotisations définies. L'exposition de la compagnie au titre des régimes à prestations définies continuera de s'atténuer au cours des exercices à venir.

Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales de la compagnie cumulées. Les cotisations patronales de la compagnie correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

La compagnie et ses filiales offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie postérieures à l'emploi. Les employés retraités assument une part du coût des avantages au moyen de franchises, de coassurances et de plafonds liés aux avantages. Ces régimes, qui sont désormais fermés aux nouveaux employés, ont été préalablement modifiés afin de restreindre le nombre d'employés qui peuvent y participer. Le montant de certains avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite dépend de l'indexation future des coûts. Ces avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préalablement capitalisés, et le montant relatif à l'obligation pour ces prestations est inclus dans les autres passifs et soutenu par l'actif général.

La compagnie et ses filiales ont des comités de retraite, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision des régimes de retraite de la compagnie. Les régimes de retraite sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation de la compagnie. Des changements importants aux régimes de retraite requièrent l'approbation du conseil d'administration de la compagnie.

La politique de capitalisation de la compagnie et de ses filiales en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés prévoit des cotisations annuelles d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des régimes de retraite à prestations définies, la compagnie détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des cotisations futures de la compagnie, sous forme de paiements de dépenses liées aux régimes ou sous forme d'un remboursement des excédents des régimes, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

## Notes annexes

### 24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la compagnie aux risques auxquels ils font face normalement, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion du risque lié aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la compagnie.

Les tableaux suivants reflètent la situation financière des régimes contributifs et non contributifs à prestations définies de la compagnie :

#### a) Actif des régimes, obligation au titre des prestations et situation de capitalisation

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
<b>Variation de la juste valeur de l'actif des régimes</b>				
<b>Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice</b>	<b>5 885 \$</b>	<b>6 061 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>
Produits d'intérêts	184	183	–	–
Rendement réel en sus des (inférieur aux) produits d'intérêts	603	(290)	–	–
Cotisations patronales	157	173	18	18
Cotisations salariales	10	13	–	–
Prestations versées	(234)	(321)	(18)	(18)
Règlements	(10)	(7)	–	–
Frais administratifs	(4)	(3)	–	–
Transferts hors des régimes, montant net	(13)	(8)	–	–
Fluctuations des taux de change	(152)	84	–	–
<b>Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice</b>	<b>6 426 \$</b>	<b>5 885 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations définies</b>				
<b>Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice</b>	<b>6 362 \$</b>	<b>6 559 \$</b>	<b>343 \$</b>	<b>375 \$</b>
Coût des services rendus au cours de la période	76	110	–	–
Coût financier	199	196	13	13
Cotisations salariales	10	13	–	–
Prestations versées	(234)	(321)	(18)	(18)
Modifications des régimes	(1)	6	–	–
Réductions et indemnités de cessation d'emploi	(3)	(3)	–	–
Règlements	(13)	(8)	–	–
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	809	(215)	26	(17)
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	(15)	(81)	(4)	(9)
Écarts actuariels découlant des résultats techniques liés aux participants	16	25	(2)	(1)
Transferts hors des régimes, montant net	(13)	(8)	–	–
Fluctuations des taux de change	(149)	89	–	–
<b>Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice</b>	<b>7 044 \$</b>	<b>6 362 \$</b>	<b>358 \$</b>	<b>343 \$</b>
<b>Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés</b>				
Situation de capitalisation des régimes – surplus (déficit)	(618) \$	(482) \$	(358) \$	(343) \$
Montant non comptabilisé en raison du plafond de l'actif	(37)	(103)	–	–
<b>Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés</b>	<b>(655) \$</b>	<b>(585) \$</b>	<b>(358) \$</b>	<b>(343) \$</b>
Comptabilisé dans :				
Autres actifs (note 13)	231 \$	148 \$	– \$	– \$
Autres passifs (note 18)	(886)	(733)	(358)	(343)
<b>Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés</b>	<b>(655) \$</b>	<b>(585) \$</b>	<b>(358) \$</b>	<b>(343) \$</b>
<b>Analyse de l'obligation au titre des prestations définies</b>				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	6 777 \$	6 112 \$	– \$	– \$
Régimes non capitalisés	267 \$	250 \$	358 \$	343 \$

## Notes annexes

Aux termes d'IFRIC 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies*, les exigences de financement minimal et leur interaction, la compagnie doit déterminer si l'actif au titre de chaque régime de retraite lui donne un avantage économique par l'entremise de réductions de contributions futures, de paiements de dépenses liées au régime, ou du remboursement des excédents; si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente de l'information sur la variation du plafond de l'actif.

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2019	2018
<b>Variation du plafond de l'actif</b>		
Plafond de l'actif au début de l'exercice	103 \$	92 \$
Intérêts sur le plafond de l'actif	4	3
Variation du plafond de l'actif	(70)	8
<b>Plafond de l'actif à la fin de l'exercice</b>	<b>37 \$</b>	<b>103 \$</b>

### b) Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Le total de la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi incluse dans les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

	Tous les régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies	86 \$	123 \$	– \$	– \$
Coût des services rendus au cours de la période au titre des cotisations définies	72	60	–	–
Cotisations salariales	(10)	(13)	–	–
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	148	170	–	–
Frais administratifs	4	3	–	–
Modifications des régimes	(1)	6	–	–
Réductions	(3)	(2)	–	–
Règlements	(3)	(1)	–	–
Coût financier, montant net	19	16	13	13
<b>Charge – résultat net</b>	<b>164</b>	<b>192</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
Écarts actuariels comptabilisés	810	(271)	20	(27)
Rendement moins élevé que le rendement prévu de l'actif	(603)	290	–	–
Variation du plafond de l'actif	(70)	8	–	–
<b>Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments (de bénéfice global) de perte globale</b>	<b>137</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>(27)</b>
<b>Total de la charge (des produits), y compris les réévaluations</b>	<b>301 \$</b>	<b>219 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>(14) \$</b>

### c) Répartition de l'actif par principales catégories, pondérée en fonction de l'actif des régimes

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2019	2018
Titres de participation	43 %	41 %
Titres de créance	46 %	48 %
Biens immobiliers	9 %	9 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 %	2 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Aucun actif de régime n'est investi directement dans les titres de la compagnie ou de parties liées. Les actifs des régimes comprennent des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de la compagnie qui s'élevaient à 6 028 \$ au 31 décembre 2019 et à 5 500 \$ au 31 décembre 2018, dont un montant de 5 958 \$ (5 430 \$ au 31 décembre 2018) était inclus dans les bilans consolidés. Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par la compagnie.

## Notes annexes

### 24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

#### (d) Informations sur l'obligation au titre des prestations définies

##### i) Partie de l'obligation au titre des prestations définies assujettie aux augmentations futures de la rémunération

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Obligation au titre des prestations compte non tenu de la croissance future de la rémunération	6 388 \$	5 755 \$	358 \$	343 \$
Incidence de la croissance future présumée de la rémunération	656	607	–	–
<b>Obligation au titre des prestations définies</b>	<b>7 044 \$</b>	<b>6 362 \$</b>	<b>358 \$</b>	<b>343 \$</b>

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures de la rémunération.

##### ii) Partie de l'obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes	6 429 \$	5 740 \$	358 \$	343 \$
Incidence de la croissance future présumée des rentes	615	622	–	–
<b>Obligation au titre des prestations définies</b>	<b>7 044 \$</b>	<b>6 362 \$</b>	<b>358 \$</b>	<b>343 \$</b>

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures des rentes.

##### iii) Profil du statut des participants aux régimes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Employés en service	42 %	40 %	9 %	13 %
Participants avec droits acquis différés	18 %	21 %	s.o.	s.o.
Employés retraités	40 %	39 %	91 %	87 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies	19,2 ans	18,5 ans	11,7 ans	11,5 ans

#### e) Renseignements sur les flux de trésorerie

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
<b>Cotisations patronales prévues pour 2020 :</b>			
Régimes à prestations définies capitalisés (en tout ou en partie)	108 \$	– \$	108 \$
Régimes non capitalisés	12	20	32
Régimes à cotisations définies	72	–	72
<b>Total</b>	<b>192 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>212 \$</b>

## Notes annexes

### f) Hypothèses actuarielles et sensibilités

#### i) Hypothèses actuarielles

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
<b>Pour le calcul du coût des prestations :</b>				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	3,2 %	3,0 %	3,7 %	3,5 %
Taux d'actualisation – obligations au titre des services futurs	3,8 %	3,4 %	3,9 %	3,7 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %	3,1 %	–	–
Augmentations futures des rentes <sup>(1)</sup>	1,4 %	1,3 %	–	–
<b>Pour le calcul du coût de l'obligation au titre des prestations définies :</b>				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	2,5 %	3,2 %	3,1 %	3,7 %
Taux de croissance de la rémunération	2,9 %	3,0 %	–	–
Augmentations futures des rentes <sup>(1)</sup>	1,3 %	1,4 %	–	–
<b>Taux tendanciel du coût des soins médicaux :</b>				
Taux tendanciel initial du coût des soins médicaux			4,6 %	4,7 %
Taux tendanciel final du coût des soins médicaux			4,0 %	4,0 %
Exercice au cours duquel le taux tendanciel final est atteint			2040	2040

(1) Moyenne pondérée des régimes assujettis aux augmentations futures des rentes.

#### ii) Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
<b>Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité :</b>				
<b>Hommes</b>				
65 ans au cours de l'exercice	22,9	22,9	22,6	22,5
65 ans pour ceux qui ont 35 ans au cours de l'exercice	24,9	24,9	24,1	24,1
<b>Femmes</b>				
65 ans au cours de l'exercice	25,0	25,0	25,0	24,9
65 ans pour celles qui ont 35 ans au cours de l'exercice	27,0	27,0	26,4	26,3

La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines corrections de valeur liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice d'un jugement. Comme les hypothèses liées à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, elles ont été appliquées par la compagnie compte tenu de certains facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique, en plus d'une estimation des améliorations futures au chapitre de la longévité.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses liées à la mortalité. L'incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie donnerait lieu à une augmentation de 237 \$ de l'obligation au titre des prestations définies et de 15 \$ au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi.

#### iii) Incidence des variations des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies

	Hausse de 1 %		Baisse de 1 %	
	2019	2018	2019	2018
<b>Régimes de retraite à prestations définies :</b>				
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(1 150) \$	(1 011) \$	1 517 \$	1 325 \$
Incidence de la variation du taux de croissance de la rémunération	311	276	(284)	(252)
Incidence de la variation du taux d'inflation	598	526	541	(477)
<b>Autres avantages postérieurs à l'emploi :</b>				
Incidence de la variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux	24	23	(20)	(20)
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(38)	(35)	46	43

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction est à prévoir entre certaines des hypothèses.

**25. Cumul des autres éléments de bénéfice global**

	2019						
	Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Compte de participation	Actionnaire
Solde au début de l'exercice	756 \$	54 \$	(579) \$	231 \$	1 \$	(37) \$	267 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(323)	98	(157)	(382)	(1)	15	(396)
Impôt sur le résultat	–	(18)	32	14	–	(3)	17
	(323)	80	(125)	(368)	(1)	12	(379)
Solde à la fin de l'exercice	433 \$	134 \$	(704) \$	(137) \$	– \$	(25) \$	(112) \$

  

	2018						
	Profits de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Compte de participation	Actionnaire
Solde au début de l'exercice	383 \$	98 \$	(581) \$	(100) \$	– \$	(22) \$	(78) \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	373	(53)	–	320	1	(20)	339
Impôt sur le résultat	–	9	2	11	–	5	6
	373	(44)	2	331	1	(15)	345
Solde à la fin de l'exercice	756 \$	54 \$	(579) \$	231 \$	1 \$	(37) \$	267 \$

**26. Transactions entre parties liées**

Great-West Lifeco Inc. est la société mère de la compagnie. Par conséquent, la compagnie est liée à Great-West Lifeco Inc. et aux autres principales filiales en exploitation de cette dernière, dont GWL&A et Putnam Investments, LLC. De plus, Great-West Lifeco Inc. est membre du groupe de sociétés de la Financière Power. Aux termes de cette relation, la compagnie est aussi liée au groupe de la Financière Power, qui comprend la Société financière IGM, société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et ses filiales IG Gestion de patrimoine, la Financière Mackenzie et Investment Planning Counsel, ainsi que Pargesa, société de portefeuille qui détient des intérêts importants dans un groupe de sociétés industrielles diversifiées établies en Europe.

**a) Principales filiales**

Les états financiers consolidés de la compagnie comprennent les activités des filiales suivantes et de leurs propres filiales :

Société	Pays de constitution	Principale activité	% de participation
GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée	Canada	Gestion du patrimoine	100,00 %
Conseillers immobiliers GWL inc.	Canada	Gestion de placements immobiliers	100,00 %
Groupe d'assurances London Inc.	Canada	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Corporation Financière Canada Vie	Canada	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %

**b) Transactions entre parties liées comprises dans les états financiers consolidés****Opérations de réassurance**

Une filiale du Groupe d'assurances London Inc. a des ententes avec GWL&A, une société liée, pour prendre en charge certaines activités d'assurance vie. En 2019, dans les états consolidés du résultat net, ces opérations se sont traduites par une augmentation de 1 336 \$ (568 \$ en 2018) du montant net total des primes et de 1 323 \$ (558 \$ en 2018) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces opérations ont été menées conformément aux conditions du marché.

En 2005, Great-West Life & Annuity Insurance Company of South Carolina (GWSC), une société liée, a pris en charge, au moyen d'une entente de coassurance avec fonds détenus, certaines des activités américaines de réassurance vie temporaire de la Canada Vie. En 2007, une tranche additionnelle des activités américaines de réassurance vie temporaire a été rétrocedée à GWSC par la Canada Vie. En 2019, dans les états consolidés du résultat net, ces opérations se sont traduites par une diminution de 95 \$ (102 \$ en 2018) du montant net du total des primes et de 91 \$ (126 \$ en 2018) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces opérations ont été menées conformément aux conditions du marché.

**Autres transactions entre parties liées**

Dans le cours normal des activités, la compagnie a offert des prestations d'assurance et d'autres services à d'autres sociétés du groupe de sociétés de la Financière Power. Dans tous les cas, ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

Au cours du troisième trimestre de 2019, la compagnie a remboursé la débenture à 4,75 % de 2 000 \$ émise à l'intention de Lifeco en 2016. Des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco de 2 000 \$ a également été remboursée. La compagnie possédait le droit exécutoire de régler les montants de ces instruments financiers sur une base nette et a exercé ce droit.

Au cours du deuxième trimestre de 2019, la compagnie a remboursé une tranche de 1 000 \$ de la débenture à 3,75 % de 2 000 \$ émise à l'intention de Lifeco en 2013. Une tranche de 1 000 \$ des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco de 2 000 \$ a également été remboursée. La compagnie possède le droit exécutoire de régler le solde de ces instruments financiers sur une base nette et entend exercer ce droit. Par conséquent, les soldes de ce placement et de la débenture font l'objet d'une compensation dans les états financiers consolidés de la compagnie.

Le 17 avril 2019, Lifeco a racheté et annulé 2 000 \$ de ses actions ordinaires en vertu d'une offre publique de rachat importante (l'offre). Afin de financer les rachats effectués en vertu de l'offre, la compagnie a versé des dividendes d'environ 1 000 \$ à Lifeco.

En 2008, la compagnie a émis 2 000 \$ de débentures à 7,127 % à l'intention de Lifeco. La compagnie a effectué un placement correspondant de 2 000 \$ dans des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco. En 2003, la compagnie avait également émis 1 200 \$ de débentures à 5,75 % à l'intention de Lifeco. La compagnie a effectué un placement correspondant de 1 200 \$ dans des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco. La compagnie possède le droit exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et entend se prévaloir de ce droit. Par conséquent, les placements et les débentures font l'objet d'une compensation dans les états financiers consolidés de la compagnie.

L'actif des fonds distincts de la compagnie a été investi dans des fonds gérés par IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie. La compagnie a également des participations dans des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées à la compagnie, et la compagnie touche des honoraires de gestion pour ces services. Toutes ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché (note 15).

Au cours de 2019 et de 2018, la compagnie a reçu certains services administratifs et des services liés aux technologies de l'information d'IGM, et lui en a rendu. La compagnie a également fourni des produits d'assurance vie, d'assurance invalidité et de rentes selon une entente de distribution conclue avec IGM. La London Life a fourni des services de distribution à IGM. En 2016, la compagnie a été nommée sous-conseiller de Great-West Funds, Inc. et de GreatWest Capital Management, LLC, des sociétés liées, afin d'agir à titre de conseiller en placement pour une série de fonds de Great-West Funds. Toutes ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

La compagnie détenait des débentures émises par IGM, lesquelles étaient assorties des échéances et des taux d'intérêt suivants :

	2019	2018
3,44 % arrivant à échéance le 26 janvier 2027	21 \$	10 \$
6,65 % arrivant à échéance le 13 décembre 2027	16	16
7,45 % arrivant à échéance le 9 mai 2031	14	13
7,00 % arrivant à échéance le 31 décembre 2032	13	13
4,56 % arrivant à échéance le 25 janvier 2047	22	20
4,115 % arrivant à échéance le 9 décembre 2047	10	9
4,174 % arrivant à échéance le 13 juillet 2048	5	5
<b>Total</b>	<b>101 \$</b>	<b>86 \$</b>

En 2019, la compagnie a acheté des débentures d'IGM d'une valeur de marché totale de 10 \$ au 31 décembre 2019 (14 \$ au 31 décembre 2018).

En 2019, la compagnie a acquis d'IGM des prêts hypothécaires résidentiels d'une valeur de 11 \$ (61 \$ en 2018).

## Notes annexes

### 26. Transactions entre parties liées (suite)

Le 7 décembre 2016, la compagnie a consenti à Lifeco un prêt de 200 € (292 \$ au 31 décembre 2019), d'une durée de 15 ans, au taux d'intérêt annuel de 2,53 % jusqu'au 7 décembre 2026, soit la première date de remboursement par anticipation au pair, et, par la suite, au taux semestriel moyen acheteur-vendeur des swaps de cinq ans sur l'euro, majoré de 1,85 % (note 16). Pour 2019, des charges d'intérêts de 8 \$ (8 \$ en 2018) sont incluses dans les états consolidés du résultat net.

La compagnie détient des débetures à 6,74 % qu'elle doit payer à Lifeco, sa société mère, dont l'encours est de 200 \$ (200 \$ en 2018). Des charges financières de 13 \$ (13 \$ en 2018) sont comprises dans les états consolidés du résultat net.

#### c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la compagnie, directement ou indirectement, y compris les administrateurs. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration ainsi que certains dirigeants clés.

Le tableau qui suit présente toute la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la compagnie et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent.

	2019	2018
Salaire	17 \$	16 \$
Attributions fondées sur des actions	10	12
Attributions fondées sur des options	5	5
Rémunération incitative annuelle autre qu'en actions	7	10
Valeur de rente	1	5
<b>Total</b>	<b>40 \$</b>	<b>48 \$</b>

### 27. Impôt sur le résultat

#### a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

##### i) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés du résultat net

Impôt exigible

	2019	2018
<b>Total de l'impôt exigible</b>	<b>168 \$</b>	<b>247 \$</b>

Impôt différé

	2019	2018
Création et résorption de différences temporaires	(67) \$	(34) \$
Incidence de la variation des taux d'imposition ou des nouveaux impôts	(11)	(2)
Charge d'impôt découlant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non comptabilisés	17	15
<b>Total de l'impôt différé</b>	<b>(61) \$</b>	<b>(21) \$</b>
<b>Total de la charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>107 \$</b>	<b>226 \$</b>

##### ii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (note 25)

	2019	2018
Charge (économie) d'impôt exigible	8 \$	(3) \$
Économie d'impôt différé	(22)	(8)
<b>Total</b>	<b>(14) \$</b>	<b>(11) \$</b>

##### iii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés des variations des capitaux propres

	2019	2018
Charge d'impôt exigible	62 \$	– \$
Charge (économie) d'impôt différé	20	(9)
<b>Total</b>	<b>82 \$</b>	<b>(9) \$</b>

## Notes annexes

### b) Pour les postes qui suivent, le taux d'imposition effectif comptabilisé dans les états consolidés du résultat net diffère du taux d'imposition combiné (fédéral et provincial) au Canada établi à 27 %.

	2019		2018	
Bénéfice avant impôt	2 810 \$		3 194 \$	
Taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) au Canada	759	27,00 %	862	27,00 %
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :				
Produits non imposables tirés des placements	(218)	(7,75)	(276)	(8,65)
Taux d'imposition effectif inférieur applicable au bénéfice non assujéti à l'impôt au Canada	(308)	(10,96)	(312)	(9,77)
Incidence des changements de taux sur l'impôt différé	(11)	(0,39)	(2)	(0,06)
Autres <sup>(1)</sup>	(115)	(4,09)	(46)	(1,44)
<b>Total de la charge d'impôt sur le résultat et du taux d'imposition effectif</b>	<b>107 \$</b>	<b>3,81 %</b>	<b>226 \$</b>	<b>7,08 %</b>

(1) Comprend l'incidence d'un crédit de 101 \$ découlant de la résolution d'une question en suspens auprès d'une administration fiscale étrangère, qui a donné lieu à une réduction du taux d'imposition effectif de 3,59 points.

### c) Le montant net et les variations du passif d'impôt différé se composent de ce qui suit :

	2019						
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(788) \$	(335) \$	383 \$	(250) \$	173 \$	120 \$	(697) \$
Comptabilisé dans les états du résultat net	151	(55)	(21)	9	(6)	(17)	61
Comptabilisé dans les états du résultat global	–	(10)	–	–	–	32	22
Comptabilisé dans les états des variations des capitaux propres	(20)	–	–	–	–	–	(20)
Acquis dans le cadre d'acquisitions d'entreprises	–	–	(1)	(1)	–	–	(2)
Fluctuations des taux de change et autres	24	1	(16)	2	–	6	17
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(633) \$</b>	<b>(399) \$</b>	<b>345 \$</b>	<b>(240) \$</b>	<b>167 \$</b>	<b>141 \$</b>	<b>(619) \$</b>

	2018						
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(579) \$	(388) \$	181 \$	(255) \$	167 \$	114 \$	(760) \$
Comptabilisé dans les états du résultat net	(230)	46	178	6	6	15	21
Comptabilisé dans les états du résultat global	–	6	–	–	–	2	8
Comptabilisé dans les états des variations des capitaux propres	9	–	–	–	–	–	9
Acquis dans le cadre d'acquisitions d'entreprises	41	–	–	–	–	(7)	34
Fluctuations des taux de change et autres	(29)	1	24	(1)	–	(4)	(9)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(788) \$</b>	<b>(335) \$</b>	<b>383 \$</b>	<b>(250) \$</b>	<b>173 \$</b>	<b>120 \$</b>	<b>(697) \$</b>

	2019	2018
Comptabilisés dans les bilans consolidés :		
Actifs d'impôt différé	260 \$	252 \$
Passifs d'impôt différé	(879)	(949)
<b>Total</b>	<b>(619) \$</b>	<b>(697) \$</b>

## Notes annexes

### 27. Impôt sur le résultat (suite)

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de différences temporaires déductibles, de pertes et d'autres reports en avant non utilisés dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

La direction évalue la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2019, sera recouvrable.

Au 31 décembre 2019, la compagnie a comptabilisé un actif d'impôt différé de 345 \$ (383 \$ en 2018) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 1 656 \$ (1 889 \$ en 2018). De ce montant, une tranche de 716 \$ expirera entre 2020 et 2039; il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 940 \$. La compagnie réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le résultat exigible.

La compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 35 \$ (37 \$ en 2018) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 174 \$ (179 \$ en 2018). De ce montant, une tranche de 95 \$ expirera entre 2020 et 2037; il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 79 \$. En outre, la compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 16 \$ (néant en 2018) sur d'autres différences temporaires de 78 \$ (néant en 2018) liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées, car la compagnie est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire se résorbera, et il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

### 28. Charges d'exploitation et frais administratifs

	2019	2018
Salaires et autres avantages du personnel	1 986 \$	1 877 \$
Frais généraux et administratifs <sup>(1)</sup>	803	891
Charges d'intérêts sur les contrats de location	8	–
Amortissement des immobilisations corporelles	74	63
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	42	–
<b>Total <sup>(2)</sup></b>	<b>2 913 \$</b>	<b>2 831 \$</b>

(1) Les frais généraux et administratifs comprennent des charges liées aux contrats de location à court terme de 5 \$ et des charges liées aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur de 3 \$.

(2) Comprend des frais administratifs et des charges d'exploitation comptabilisés à la clôture de la transaction de réassurance conclue avec Protective Life (note 3).

**29. Instruments financiers dérivés**

Pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que des risques du marché, la compagnie a recours, comme utilisateur final, à plusieurs instruments financiers dérivés. La compagnie a pour politique de réaliser des transactions au moyen de dérivés uniquement avec des intermédiaires financiers qui ont une réputation de solvabilité. La note 9 présente le risque auquel la compagnie est exposée à l'égard de la qualité de crédit de ses contreparties. Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés déduction faite des garanties reçues, compte tenu de la marge initiale sur les dérivés négociés en bourse de 38 \$ au 31 décembre 2019 (17 \$ au 31 décembre 2018).

**a) Le tableau suivant donne un aperçu du portefeuille d'instruments dérivés de la compagnie et du risque de crédit correspondant, en fonction des définitions du risque, tel que le BSIF le prescrit.**

Risque de crédit maximal	Le coût de remplacement total de tous les contrats sur produits dérivés qui présentent une valeur positive.
Risque de crédit futur	Le risque de crédit potentiel futur est calculé au moyen d'une formule prescrite par le BSIF. Les facteurs à considérer dans ce calcul sont le type et la durée du dérivé.
Risque de crédit équivalent	La somme du risque de crédit maximal et du risque de crédit potentiel futur moins les garanties détenues.
Équivalent pondéré en fonction du risque	Le risque de crédit équivalent, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, tel que le BSIF le prescrit.

	2019				
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Swaps	1 936 \$	181 \$	22 \$	189 \$	48 \$
<b>Contrats de change</b>					
Contrats à terme de gré à gré	2 573	44	47	76	7
Swaps de devises	11 191	90	769	849	199
	13 764	134	816	925	206
<b>Autres contrats dérivés</b>					
Contrats sur actions	74	–	4	4	–
Contrats à terme standardisés – achat	13	–	–	–	–
Contrats à terme standardisés – vente	766	–	–	–	–
	853	–	4	4	–
<b>Total</b>	<b>16 553 \$</b>	<b>315 \$</b>	<b>842 \$</b>	<b>1 118 \$</b>	<b>254 \$</b>
	2018				
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Swaps	1 820 \$	107 \$	23 \$	130 \$	32 \$
Options achetées	87	43	1	43	8
	1 907	150	24	173	40
<b>Contrats de change</b>					
Contrats à terme de gré à gré	2 098	8	42	49	5
Swaps de devises	9 753	84	652	721	165
	11 851	92	694	770	170
<b>Autres contrats dérivés</b>					
Contrats sur actions	66	–	4	4	–
Contrats à terme standardisés – achat	12	–	–	–	–
Contrats à terme standardisés – vente	871	8	–	–	–
	949	8	4	4	–
<b>Total</b>	<b>14 707 \$</b>	<b>250 \$</b>	<b>722 \$</b>	<b>947 \$</b>	<b>210 \$</b>

## Notes annexes

### 29. Instruments financiers dérivés (suite)

b) Le tableau suivant présente le montant nominal, la durée jusqu'à l'échéance et la juste valeur estimative du portefeuille d'instruments dérivés de la compagnie par catégorie.

	2019				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
<b>Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables</b>					
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Swaps	154 \$	469 \$	1 313 \$	1 936 \$	158 \$
<b>Contrats de change</b>					
Contrats à terme de gré à gré	1 334	–	–	1 334	15
Swaps de devises	299	2 043	8 849	11 191	(1 210)
	1 633	2 043	8 849	12 525	(1 195)
<b>Autres contrats dérivés</b>					
Contrats sur actions	74	–	–	74	–
Contrats à terme standardisés – achat	13	–	–	13	–
Contrats à terme standardisés – vente	766	–	–	766	(2)
	853	–	–	853	(2)
<b>Couvertures de la juste valeur</b>					
Contrats de change à terme	74	–	–	74	2
<b>Couvertures d'investissement net</b>					
Contrats de change à terme	641	524	–	1 165	17
<b>Total</b>	<b>3 355 \$</b>	<b>3 036 \$</b>	<b>10 162 \$</b>	<b>16 553 \$</b>	<b>(1 020) \$</b>

	2018				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
<b>Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables</b>					
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Swaps	105 \$	320 \$	1 395 \$	1 820 \$	77 \$
Options achetées	11	47	29	87	43
	116	367	1 424	1 907	120
<b>Contrats de change</b>					
Contrats à terme de gré à gré	1 058	–	–	1 058	(16)
Swaps de devises	516	1 795	7 442	9 753	(1 312)
	1 574	1 795	7 442	10 811	(1 328)
<b>Autres contrats dérivés</b>					
Contrats sur actions	66	–	–	66	(2)
Contrats à terme standardisés – achat	12	–	–	12	–
Contrats à terme standardisés – vente	871	–	–	871	6
	949	–	–	949	4
<b>Couvertures d'investissement net</b>					
Contrats de change à terme	524	516	–	1 040	(45)
<b>Total</b>	<b>3 163 \$</b>	<b>2 678 \$</b>	<b>8 866 \$</b>	<b>14 707 \$</b>	<b>(1 249) \$</b>

Les contrats à terme standardisés du tableau ci-dessus sont des contrats négociés en bourse; tous les autres contrats sont négociés sur le marché hors cote.

**c) Contrats de taux d'intérêt**

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les options d'achat permettent à la compagnie de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont en outre utilisées dans la gestion des fluctuations des paiements d'intérêts futurs découlant de la variation des taux d'intérêt crédités et de la variation potentielle connexe des flux de trésorerie en raison des rachats. Finalement, les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.

**Contrats de change**

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixe et à taux variable peuvent être échangés dans des devises différentes. La compagnie conclut également certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits.

**Autres contrats dérivés**

Des swaps sur indice, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de capitaux propres sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.

### 30. Provisions liées à des poursuites judiciaires et passif éventuel

---

De temps à autre, la compagnie et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Les provisions sont constituées si, de l'avis de la direction, il est probable qu'un paiement sera nécessaire et le montant du paiement peut être estimé de manière fiable. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière significative à la situation financière consolidée de la compagnie. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la compagnie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction.

Une filiale de la compagnie qui agit à titre de réassureur est partie à une procédure d'arbitrage liée à l'interprétation de certaines dispositions d'un traité de réassurance et à des allégations de sous-déclaration relative à des réclamations et de paiement excédentaire de primes. Selon l'information connue à l'heure actuelle, il est difficile de se prononcer sur l'issue de cette question avec certitude. Toutefois, on ne s'attend pas à ce que cette question ait une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la compagnie.

### 31. Engagements

---

#### a) Lettres de crédit

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. Les facilités de lettres de crédit totalisent 2 178 \$ US, dont une tranche de 1 693 \$ US était émise au 31 décembre 2019.

L'unité Réassurance utilise périodiquement des lettres de crédit comme garantie aux termes de certains contrats de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

#### b) Engagements à l'égard d'investissements

Les engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, qui doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies, se chiffraient à 872 \$ au 31 décembre 2019, une tranche de 836 \$ étant assortie d'une échéance de moins de un an, une tranche de 19 \$ étant assortie d'une échéance de moins de deux ans et une tranche de 17 \$ étant assortie d'une échéance de moins de trois ans.

#### c) Actifs donnés en garantie

En plus des actifs donnés en garantie qui ont été présentés dans les autres rubriques des états financiers consolidés :

- i) Le montant des actifs inclus dans le bilan de la compagnie qui ont été donnés en garantie au titre d'ententes de réassurance se chiffre à 1 456 \$ (1 464 \$ au 31 décembre 2018).

De plus, en vertu de certains contrats de réassurance, les obligations présentées dans les portefeuilles de placements sont détenues dans des comptes en fidéicommiss et des comptes entiercés. Les actifs sont déposés dans ces comptes afin de respecter les exigences de certaines obligations juridiques et contractuelles visant le soutien des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont repris.

- ii) La compagnie a, dans le cours normal de ses activités, donné en garantie des actifs d'une valeur de 63 \$ (63 \$ au 31 décembre 2018) afin de fournir une sûreté à la contrepartie.

**32. Information sectorielle**

Les principaux secteurs opérationnels de la compagnie correspondent aux activités touchant les polices avec participation et les actionnaires. Les activités sont exercées par l'intermédiaire de la Great-West et de ses filiales entièrement détenues, le GAL et la CFCV. Les principales unités d'exploitation au sein des secteurs sont les suivantes : Client individuel, Client collectif, Exploitation européenne et réassurance et Exploitation générale. Ces unités d'exploitation reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la compagnie. Chaque unité exerce des activités dans le secteur des services financiers, et les produits des unités d'exploitation sont principalement tirés de l'assurance vie, de l'assurance maladie, de services de retraite et de placement et de réassurance. Les activités commerciales aux États-Unis et celles qui ne sont pas liées aux unités d'exploitation sont regroupées dans l'unité Exploitation générale.

**a) Résultat net consolidé**

	2019						
	Actionnaire				Compte de participation		
	Client individuel	Client collectif	Exploitation européenne et réassurance	Exploitation générale <sup>(2)</sup>	Total	Total	Total de la compagnie
<b>Produits</b>							
Total des primes, montant net	1 489 \$	7 249 \$	20 548 \$	656 \$	29 942 \$	4 854 \$	34 796 \$
Produits nets tirés des placements							
Produits nets tirés des placements – réguliers	583	639	1 323	99	2 644	1 830	4 474
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	1 484	158	2 518	54	4 214	1 458	5 672
Total des produits nets tirés des placements	2 067	797	3 841	153	6 858	3 288	10 146
Honoraires et autres produits	998	708	1 548	70	3 324	–	3 324
	4 554	8 754	25 937	879	40 124	8 142	48 266
<b>Prestations et charges</b>							
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	2 967	6 394	22 499	760	32 620	7 276	39 896
Autres <sup>(1)</sup>	1 047	1 474	1 820	95	4 436	935	5 371
Charges financières	–	–	11	39	50	–	50
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	29	34	47	18	128	11	139
<b>Bénéfice (perte) avant impôt</b>	511	852	1 560	(33)	2 890	(80)	2 810
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	66	212	32	(113)	197	(90)	107
<b>Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle</b>	445	640	1 528	80	2 693	10	2 703
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	1	–	1	–	1
<b>Bénéfice net</b>	445	640	1 527	80	2 692	10	2 702
Bénéfice net – titulaires de polices avec participation	–	–	–	–	–	10	10
<b>Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires</b>	445 \$	640 \$	1 527 \$	80 \$	2 692 \$	– \$	2 692 \$

(1) Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

(2) Comprend la perte de 77 \$ (65 \$ après impôt) liée à la transaction de réassurance conclue avec Protective Life (note 3).

## Notes annexes

### 32. Information sectorielle (suite)

	2018						
	Actionnaire				Compte de participation		
	Client individuel	Client collectif	Exploitation européenne et réassurance	Exploitation générale	Total	Total	Total de la compagnie
<b>Produits</b>							
Total des primes, montant net	1 508 \$	6 999 \$	17 994 \$	614 \$	27 115 \$	4 688 \$	31 803 \$
Produits nets tirés des placements							
Produits nets tirés des placements – réguliers	605	551	1 831	115	3 102	1 531	4 633
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(528)	(70)	(1 374)	14	(1 958)	(819)	(2 777)
Total des produits nets tirés des placements	77	481	457	129	1 144	712	1 856
Honoraires et autres produits	1 000	684	1 480	53	3 217	–	3 217
	2 585	8 164	19 931	796	31 476	5 400	36 876
<b>Prestations et charges</b>							
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	717	5 887	16 459	627	23 690	4 528	28 218
Autres <sup>(1)</sup>	987	1 422	1 798	60	4 267	958	5 225
Charges financières	–	–	11	40	51	–	51
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	25	31	41	17	114	7	121
Charges de restructuration	–	–	67	–	67	–	67
Bénéfice (perte) avant impôt	856	824	1 555	52	3 287	(93)	3 194
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	158	186	53	(97)	300	(74)	226
Bénéfice net (perte nette) avant les participations ne donnant pas le contrôle	698	638	1 502	149	2 987	(19)	2 968
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–
Bénéfice net (perte nette)	698	638	1 502	149	2 987	(19)	2 968
Bénéfice net (perte nette) – titulaires de polices avec participation	–	–	–	–	–	(19)	(19)
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	698 \$	638 \$	1 502 \$	149 \$	2 987 \$	– \$	2 987 \$

(1) Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

## Notes annexes

### b) Total consolidé de l'actif et du passif

	2019		
	Actionnaire	Compte de participation	Total
<b>Actif</b>			
Actif investi	88 332 \$	50 063 \$	138 395 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	8 369	–	8 369
Autres actifs	23 893	418	24 311
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	199 589	–	199 589
<b>Total</b>	<b>320 183 \$</b>	<b>50 481 \$</b>	<b>370 664 \$</b>
	2018		
	Actionnaire	Compte de participation	Total
<b>Actif</b>			
Actif investi	86 490 \$	46 022 \$	132 512 \$
Actifs détenus en vue de la vente	897	–	897
Goodwill et immobilisations incorporelles	8 389	–	8 389
Autres passifs	23 300	478	23 778
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	177 711	–	177 711
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente	3 319	–	3 319
<b>Total</b>	<b>300 106 \$</b>	<b>46 500 \$</b>	<b>346 606 \$</b>

### c) Répartition géographique du total de l'actif et des produits

	2019		2018	
	Produits	Actif	Produits	Actif
Exploitation canadienne	21 215 \$	176 087 \$	16 166 \$	159 996 \$
Autres pays	27 051	194 577	20 710	186 610
<b>Total</b>	<b>48 266 \$</b>	<b>370 664 \$</b>	<b>36 876 \$</b>	<b>346 606 \$</b>

## 33. Événements postérieurs à la date de clôture

### a) Fusion

En raison de la fusion (note 1) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Les activités touchant les polices avec participation et actionnaires de la compagnie sont maintenant les activités touchant les polices avec participation et les actionnaires de la compagnie fusionnée. Le bénéfice net attribuable au compte de participation, le surplus attribuable au compte de participation des filiales et les autres éléments du résultat global qui étaient auparavant attribuables à la compagnie, à la London Life et à la Canada Vie sont maintenant attribuables à la compagnie fusionnée [notes 2u), 19 et 32].
- Les actions ordinaires de la compagnie détenues par Lifeco ont été converties en actions privilégiées de catégorie A, série 6 de la compagnie fusionnée, à raison de une action ordinaire de la compagnie pour 16,615540104 actions privilégiées de catégorie A, série 6, et une action ordinaire de la compagnie fusionnée. Les actions privilégiées de catégorie A, série 6 de la compagnie fusionnée sont assorties des caractéristiques suivantes : une valeur de rachat totale de 1 000 \$, soit 25,00 \$ par action; un taux de dividende cumulatif annuel de 6,25 %, payable trimestriellement et une date de rachat obligatoire, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2045. Elles sont classées à titre de passifs. Les dividendes sur les actions privilégiées classées à titre de passifs sont comptabilisés dans les charges financières [notes 9b), 21 et 26].

### b) Vente d'Irish Progressive Services International Limited

Le 10 février 2020, Irish Life a annoncé la vente d'Irish Progressive Services International Limited, une filiale entièrement détenue dont l'activité principale est la prestation de services administratifs impartis à l'intention des compagnies d'assurance vie, à un membre du groupe de sociétés FNZ. La transaction proposée sera assujettie aux conditions de clôture réglementaires et habituelles, ce qui comprend l'obtention des approbations réglementaires, et devrait être conclue au cours du second semestre de 2020. La compagnie prévoit comptabiliser un profit lié à cette transaction. La valeur comptable et le bénéfice de cette entreprise ne sont pas significatifs pour la compagnie.

## 34. Chiffres correspondants

La compagnie a reclassé certains chiffres correspondants pour que les informations à fournir soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le total des capitaux propres et sur le bénéfice net de la compagnie.

# Rapport de l'auditeur indépendant

## Aux titulaires de polices et aux actionnaires de La Great-West, compagnie d'assurance-vie,

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la « compagnie »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2019 et 2018, et les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la compagnie aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Observations – Fusion de l'entité*

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui décrit la fusion, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020, de la compagnie avec ses filiales directes, le Groupe d'assurances London Inc. et la Corporation Financière Canada Vie, et ses filiales indirectes, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, en une seule compagnie : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

# Rapport de l'auditeur indépendant

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la compagnie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la compagnie pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ **Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.**

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)

Le 12 février 2020

## Rapport de l'actuaire nommé

**Aux titulaires de polices, aux actionnaires et aux administrateurs de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, au 31 décembre 2019**

J'ai évalué les provisions mathématiques et les actifs au titre des cessions en réassurance qui figurent dans le bilan consolidé de La Great-West, compagnie d'assurance-vie au 31 décembre 2019 et toute modification s'y rapportant dans son état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant des provisions mathématiques, déduction faite des actifs au titre des cessions en réassurance, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations au titre des polices. De plus, les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



**Linda Kerrigan**

Actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires

Winnipeg (Manitoba)

Le 12 février 2020

## Politique en matière de participations des titulaires de polices avec participation

La présente politique en matière de participations des titulaires de polices, conjointement avec la politique de gestion du compte de participation, a été établie par le conseil d'administration et s'applique à toutes les polices d'assurance vie avec participation établies ou prises en charge par la compagnie. Le conseil d'administration peut modifier périodiquement la présente politique, à sa discrétion. Les facteurs les plus susceptibles d'influer sur la décision de modifier ou non la présente politique comprennent les suivants : changements dans les exigences juridiques ou réglementaires, dans les lignes directrices professionnelles ou dans les pratiques de l'industrie applicables ainsi que changements importants au titre des affaires. C'est à l'actuaire nommé qu'incombe la responsabilité générale de l'administration de cette politique.

Le compte de participation enregistre un bénéfice lorsque les résultats techniques de ce compte, pour ce qui est de certains facteurs comme le revenu de placement, le taux de mortalité, le taux de déchéance, les dépenses et les impôts, sont, dans l'ensemble, plus favorables que les hypothèses ayant servi à déterminer les taux des polices d'assurance avec participation. La compagnie peut distribuer une partie des bénéfices au gré du conseil d'administration et conformément à la présente politique.

Les polices d'assurance avec participation ouvrent droit à des participations périodiques pour les titulaires de polices, lesquelles ne sont pas garanties. La somme qui peut être distribuée du compte de participation sous forme de participations des titulaires de polices est déterminée au moins une fois par année après un examen des résultats techniques réels et des tendances que prennent ces résultats.

Dans le cas des sous-comptes du bloc ouvert, le montant à distribuer dépend aussi de facteurs tels que la nécessité de conserver une portion suffisante des bénéfices à titre d'excédent. Pendant la durée de la police, les titulaires de polices avec participation profitent de la solidité financière et de la vitalité de la compagnie. Les titulaires de polices de sous-comptes du bloc ouvert profitent aussi de l'excédent du compte de participation. Les bénéfices non répartis détenus dans le compte de participation comprennent notamment les contributions à l'excédent des titulaires de police et le rendement réalisé par les actifs composant l'excédent du compte de participation. Toutes les contributions à l'excédent des titulaires de polices pendant la durée de leur police font partie de l'excédent du compte de participation après la résiliation de la police. Des précisions sur l'excédent du compte de participation se trouvent dans la politique de gestion du compte de participation.

Les résultats techniques peuvent varier d'une période à une autre, en fonction des changements visant les facteurs influant sur les bénéfices du compte de participation, y compris la volatilité du rendement des placements et le revenu de placement obtenu, ainsi que la volatilité des résultats techniques d'autres facteurs. Les fluctuations des résultats techniques pendant une période donnée peuvent être intégrées dans le barème des participations. Le but du nivellement est d'atténuer les effets des fluctuations des résultats techniques sur les participations des titulaires de polices afin d'obtenir une plus grande stabilité des participations d'une période à une autre. Le nivellement, le cas échéant, dépendra de facteurs tels que la raison et l'importance de la fluctuation des résultats, les tendances prévues quant aux résultats techniques futurs et les répercussions possibles sur les participations des titulaires de polices.

Les participations peuvent augmenter ou diminuer avec le temps, selon les résultats techniques et les tendances prévues des résultats futurs. Si les résultats réels et les tendances prévues des résultats futurs se détériorent au fil du temps, les participations peuvent diminuer. Inversement, les participations peuvent augmenter si les résultats réels et les tendances prévues des résultats futurs s'améliorent.

La somme distribuée à titre de participations des titulaires de polices est répartie entre les diverses catégories de polices au moyen d'un barème des participations des titulaires de polices. Ces catégories de participation représentent des groupements de polices avec participation qui ont en commun certains produits ou caractéristiques de police.

La compagnie se fonde sur le principe de la contribution pour établir le barème des participations des titulaires de polices. En d'autres termes, la somme distribuée à titre de participations des titulaires de polices est répartie entre les diverses catégories de participation au prorata de la contribution présumée de ces catégories aux bénéfices du compte de participation. Pour qu'il y ait contribution aux bénéfices, une catégorie de participation donnée doit atteindre des résultats techniques différents des hypothèses ayant servi à l'établissement des taux pour cette catégorie de polices. Lorsqu'elle applique le principe de la contribution, la compagnie veille à la répartition équitable de l'actif entre les diverses catégories de participation et diverses générations de polices au sein d'une catégorie de participation, en prenant en compte les considérations pratiques et limites pertinentes, les exigences juridiques et réglementaires, les lignes directrices professionnelles de même que les pratiques courantes qui prévalent au sein de l'industrie. Il arrive parfois que, pour certaines polices, le barème des participations des titulaires de polices soit établi au moyen de méthodes permettant de calculer approximativement la contribution aux bénéfices pour ces polices.

Les participations des titulaires de polices sont créditées selon les modalités de chaque police. Toute modification apportée à la police par le titulaire de police après l'établissement de celle-ci peut dans certains cas entraîner un changement de catégorie de participation et par conséquent un changement dans le montant des participations créditées par la suite.

En plus des participations périodiques versées aux titulaires de polices, des participations supplémentaires peuvent être payables à l'égard de certaines polices lorsqu'elles prennent fin, que ce soit à l'échéance, au décès de l'assuré ou au rachat. En pareil cas, le montant de ces participations sera établi en fonction de facteurs tels que le type de police, la période pendant laquelle la police était en vigueur et la date de son établissement.

La compagnie gère de façon distincte les sous-comptes pour certains blocs fermés particuliers de polices d'assurance vie avec participation, et ce, dans de nombreux territoires de compétence où elle exerce ses activités. Les sous-comptes des blocs fermés sont détenus dans le compte de participation de la compagnie et sont gérés conformément aux règles d'exploitation régissant les blocs fermés. Chaque sous-compte d'un bloc fermé est administré individuellement de manière à assurer la distribution, au fil du temps, du montant total de ses bénéfices aux titulaires de polices avec participation du bloc fermé donné par l'entremise de participations.

Avant que le conseil d'administration ne déclare des participations aux titulaires de polices, l'actuaire nommé doit rendre compte au conseil d'administration quant à l'équité des participations qui sont proposées pour les titulaires de polices avec participation et à leur conformité à la présente politique, de même qu'aux exigences juridiques et réglementaires pertinentes et aux pratiques professionnelles reconnues. Les illustrations de polices refléteront les changements apportés au barème des participations des titulaires de polices dans les plus brefs délais.

# Politique en matière de participations des titulaires de polices avec participation

## Glossaire :

**La compagnie :** La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, une société issue de la fusion de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, le Groupe d'assurances London Inc. et la Corporation Financière Canada Vie, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Sous-compte du bloc fermé et sous-comptes du bloc ouvert :** Si une société mutuelle d'assurance est démutualisée (voir « démutualisation » ci-dessous), les titulaires de polices avec participation se trouvent dans deux catégories distinctes. Les polices admissibles souscrites ou prises en charge par la compagnie avant la démutualisation sont comprises dans le « bloc fermé » ou le « sous-compte du bloc fermé ». Les polices souscrites ou prises en charge par la compagnie après la démutualisation sont comprises dans les « sous-comptes du bloc ouvert ». Les sous-comptes du bloc fermé sont gérés conformément aux règles d'exploitation établies par la compagnie à l'égard des blocs fermés et approuvées par le Bureau du surintendant des institutions financières.

**Démutualisation :** La démutualisation est le processus par lequel une compagnie passe d'une société mutuelle détenue par des titulaires de polices avec participation à une société par actions détenue par des actionnaires.

**Catégories de participation :** Groupements de polices avec participation qui ont en commun certains produits ou caractéristiques de police, qui sont utilisés pour déterminer comment la somme distribuée à titre de participations des titulaires de polices est répartie entre les diverses catégories de polices lors de l'établissement du barème des participations des titulaires de polices.

**Barème des participations :** Le barème des participations décrit comment le montant total disponible pour le versement de participations sera affecté à chaque police individuelle sous forme de participations des titulaires de polices.

**Bénéfices du compte de participation :** Le compte de participation enregistre des bénéfices lorsque les résultats techniques de ce compte, pour ce qui est de certains facteurs comme le revenu de placement, le taux de mortalité, le taux de déchéance, les dépenses et les impôts, sont, dans l'ensemble, plus favorables que les hypothèses ayant servi à déterminer les taux des polices d'assurance avec participation. La compagnie peut distribuer une partie des bénéfices, tels qu'ils sont déclarés au gré du conseil d'administration et conformément à la politique sur les participations.

**Sous-comptes :** Un compte de participation peut être divisé en sous-comptes distincts afin d'améliorer la gestion des comptes, y compris la gestion des placements, en fonction des différents produits avec participation.

# Renseignements financiers relatifs au compte de participation

## Renseignements relatifs au compte de participation de la Canada Vie

(en monnaie locale – en millions)

Compte de participation	Élément comptable	2019		2018	
		Fonds ouvert	Fonds fermé	Fonds ouvert	Fonds fermé
Exploitation canadienne	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture</b>	281 \$	s.o.	334 \$	s.o.
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	158	84	88	90
Canada Vie	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	(4)	–	(4)	–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	–	–	2	–
\$	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	154	84	86	90
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(156)	(84)	(139)	(90)
	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture</b>	279 \$	s.o.	281 \$	s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	5 313 \$	2 973 \$	3 899 \$	2 922 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,84 %	s.o.	2,87 %	s.o.
Exploitation canadienne	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture</b>		s.o.		s.o.
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		5		5
Crown Vie	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA		–		–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA		–		–
\$	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		5		5
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		(5)		(5)
	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture</b>		s.o.		s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		1 045 \$		1 014 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		s.o.		s.o.
Exploitation canadienne	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture</b>		s.o.		s.o.
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		37		37
New York Life	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA		–		–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA		–		–
\$	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		37		37
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		(37)		(37)
	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture</b>		s.o.		s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		1 571 \$		1 490 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		s.o.		s.o.
Irlande	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture</b>	1 €	s.o.	1 €	s.o.
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	–	6	1	9
€	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	–	–	–	–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	–	–	–	–
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	–	6	1	9
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(1)	(6)	(1)	(9)
	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture</b>	– €	s.o.	1 €	s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	40 €	84 €	38 €	91 €
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,84 %	s.o.	2,87 %	s.o.
Royaume-Uni	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture</b>		s.o.		s.o.
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		3		3
£	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA		–		–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA		–		–
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		3		3
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		(3)		(3)
	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture</b>		s.o.		s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		– £		168 £
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		s.o.		s.o.

Remarque : Le compte de participation au Royaume-Uni a été transféré à Scottish Friendly en date du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

## Renseignements financiers relatifs au compte de participation

(en monnaie locale – en millions)

Compte de participation	Élément comptable	2019		2018	
		Fonds ouvert	Fonds fermé	Fonds ouvert	Fonds fermé
International	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture</b>		s.o.		s.o.
Hong Kong	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		9		7
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA		–		–
\$ US	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA		–		–
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		9		7
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		(9)		(7)
	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture</b>		s.o.		s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		614 \$		543 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		s.o.		s.o.
International	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture</b>		s.o.		s.o.
Macao	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		–		–
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA		–		–
\$ US	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA		–		–
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		–		–
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		–		–
	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture</b>		s.o.		s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		11 \$		6 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		s.o.		s.o.
International	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture</b>	(3) \$		(3) \$	
Littoral du	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	–		–	
Pacifique	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	–		–	
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	–		–	
\$ US	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	–		–	
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(1)		–	
	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture</b>	(4) \$		(3) \$	
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	22 \$		21 \$	
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,84 %		2,87 %	
Exploitation	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture</b>	4 \$	s.o.	4 \$	s.o.
américaine	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	(1)	17	4	22
Canada Vie	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	–	–	–	–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	1	–	–	–
\$ US	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	–	17	4	22
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(3)	(17)	(4)	(22)
	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture</b>	1 \$	s.o.	4 \$	s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	189 \$	1 206 \$	191 \$	1 177 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,84 %	s.o.	2,87 %	s.o.
Exploitation	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture</b>	3 \$		3 \$	
américaine	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	7		7	
Crown-Vie	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	–		–	
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	–		–	
\$ US	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	7		7	
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(5)		(7)	
	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture</b>	5 \$		3 \$	
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	467 \$		472 \$	
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,84 %		2,87 %	

## Renseignements financiers relatifs au compte de participation

### Renseignements relatifs au compte de participation de la London Life

(en millions de dollars canadiens)

Compte de participation	Élément comptable	2019	2018
Exploitation canadienne	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture</b>	<b>1 827 \$</b>	<b>1 796 \$</b>
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	943	916
London Life	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	(23)	(22)
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	(1)	(1)
<b>\$</b>	<b>Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices</b>	<b>919</b>	<b>893</b>
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(880)	(862)
	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture</b>	<b>1 866 \$</b>	<b>1 827 \$</b>
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	30 371 \$	28 179 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,50 %	2,50 %

### Renseignements relatifs au compte de participation de la Great-West

(en millions de dollars canadiens)

Compte de participation	Élément comptable	2019	2018
Exploitation canadienne	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture</b>	<b>608 \$</b>	<b>622 \$</b>
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	157	157
Great-West	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	(4)	(4)
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	–	–
<b>\$</b>	<b>Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices</b>	<b>153</b>	<b>153</b>
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(166)	(167)
	<b>Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture</b>	<b>595 \$</b>	<b>608 \$</b>
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	5 604 \$	5 066 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,50 %	2,50 %

## Politique de gestion du compte de participation

La présente politique de gestion du compte de participation, conjointement avec la Politique en matière de participations visant les titulaires de polices avec participation, a été établie par le conseil d'administration et peut être modifiée périodiquement à sa discrétion. Les facteurs les plus susceptibles d'influer sur la décision de modifier ou non la présente politique sont les suivants : changements dans les exigences juridiques ou réglementaires, dans les lignes directrices professionnelles ou dans les pratiques applicables ainsi que changements importants au titre des affaires. C'est à l'actuaire nommé qu'incombe la responsabilité générale de l'administration de cette politique, en tenant compte des politiques pertinentes de la compagnie.

Le compte de participation est géré conformément au cadre de gestion des risques d'entreprise de la compagnie, par l'entremise duquel le conseil et la direction établissent la stratégie de risque de la compagnie, définissent l'appétence au risque et les seuils de risque et en assurent le respect, en plus de cerner, de mesurer et de gérer les risques, d'en effectuer le suivi et de créer des rapports connexes.

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la compagnie gère les comptes établis à l'égard de ses polices d'assurance avec participation séparément des comptes établis à l'égard des autres polices. Cela facilite le calcul des bénéfices attribuables au compte de participation.

Le compte de participation est tenu relativement aux polices d'assurance vie avec participation et à de petits blocs de rentes avec participation et de polices d'assurance invalidité établies ou prises en charge par la compagnie. Le compte de participation est composé de trois principaux types de sous-comptes. Les sous-comptes du bloc fermé de la Canada Vie, de la New York Life et de la Crown-Vie ont été créés à l'égard des polices d'assurance vie avec participation établies ou prises en charge par la compagnie avant la démutualisation et comprennent la meilleure estimation quant au passif relatif à ces polices. Les sous-comptes auxiliaires comprennent le passif relatif aux provisions pour écarts défavorables à l'égard des polices des sous-comptes du bloc fermé.

Les sous-comptes du bloc ouvert sont tenus relativement aux polices d'assurance avec participation établies ou prises en charge par la compagnie autres que celles des sous-comptes du bloc fermé, et comprennent le passif total relatif à ces polices, ainsi que l'excédent du compte de participation. Bien que certains de ces sous-comptes du bloc ouvert aient été fermés aux nouvelles affaires après la démutualisation, le sous-compte du bloc ouvert canadien demeure ouvert aux nouvelles affaires. Ce sous-compte comprend les polices d'assurance avec participation dont l'établissement ou la prise en charge sont assumés par le Canada ou les Bermudes.

Les sous-comptes du bloc fermé sont gérés conformément aux règles d'exploitation établies par la compagnie à l'égard des blocs fermés et approuvées par le Bureau du surintendant des institutions financières. Ces règles d'exploitation régissent la gestion des différents sous-comptes du bloc fermé, y compris certains éléments comme la répartition des produits tirés des placements, les coûts de mortalité, les charges et les impôts. L'actuaire nommé est tenu de remettre au surintendant et aux organismes de réglementation étrangers pertinents les rapports et les avis concernant l'exploitation des sous-comptes du bloc fermé et la conformité continue aux règles d'exploitation du bloc fermé au besoin.

L'actif de la compagnie détenu dans les fonds d'administration générale est affecté aux segments du compte de participation et du compte sans participation afin d'affecter les produits tirés des placements à chaque compte. L'actif est affecté à chaque segment conformément aux lignes directrices de placement établies à l'égard des segments. Ces lignes directrices présentent les critères qui concernent la répartition de l'actif, les liquidités, le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Elles visent à mettre en évidence des facteurs importants comme les objectifs commerciaux, les caractéristiques du passif, les besoins de liquidités, les considérations fiscales et la tolérance au risque de taux d'intérêt de chaque segment. L'actif affecté à un segment peut être périodiquement réaffecté à un autre segment au sein d'un même compte ou d'un autre compte pourvu que l'actif faisant l'objet de l'échange soit conforme à la politique de placement des segments respectifs. Un tel échange est effectué à la juste valeur de l'actif.

Le conseil d'administration passe en revue la stratégie d'investissement de chaque sous-compte et, sur une base annuelle, il examine et approuve les politiques qui régissent les activités de placement des comptes de participation. Les politiques de placement décrivent un certain nombre de principes d'investissement, y compris la tolérance au risque et l'approche de gestion du risque de placement. Le risque de placement est géré au moyen de normes de tarification, de limites d'exposition et de lignes directrices précises régissant les catégories d'actif et les transactions de placement. Les politiques de placement fixent les limites quant à la concentration de l'actif dans des régions, des secteurs d'activité, des compagnies ou des types d'entreprises particulières dans le cadre du processus de gestion du risque. La compagnie peut avoir recours à des produits dérivés en tant qu'outils de gestion du risque à des fins de couverture de l'actif et du passif.

La compagnie gère un segment d'actifs pour soutenir le passif du sous-compte du bloc ouvert pour les polices établies au Canada et aux Bermudes, ainsi que le passif du sous-compte du bloc fermé de la Canada Vie et des sous-comptes auxiliaires pour les polices établies au Canada. Les actifs qui soutiennent ces passifs sont divisés théoriquement en deux segments en fonction des besoins et des objectifs de placement : 1) les placements visant à couvrir les prestations des polices à court terme (dix prochaines années) et 2) les placements visant à atteindre les objectifs à plus long terme du compte de participation.

Les placements visant le court terme sont principalement des actifs à revenu fixe. Les flux de trésorerie de ces actifs, combinés aux primes des polices avec participation, doivent permettre de couvrir les prestations des titulaires de polices pour les dix prochaines années. Ces prestations comprennent les participations, les prestations de décès, les valeurs de rachat et les autres garanties de la police, comme l'exonération des primes.

Pour réaliser les objectifs à plus long terme, les placements utilisés comprennent une combinaison d'actifs à revenu fixe de un an à dix ans, un portefeuille en obligations à rendement total et un portefeuille diversifié d'actions ordinaires et de biens immobiliers. Il est présumé que les actifs à revenu fixe détenus pour atteindre les objectifs à long terme viendront à échéance et seront réinvestis plusieurs fois avant de servir à couvrir les prestations des polices. Ces actifs sont gérés dans l'optique de créer de la valeur en réinvestissant de façon rigoureuse selon l'évolution et les cycles des écarts de placements, des niveaux de taux d'intérêt et de la conjoncture des marchés boursiers. Les résultats obtenus dans le cadre de la stratégie déterminent les changements dans le taux d'intérêt du barème des participations, et ce taux joue un rôle important dans les variations du barème des participations.

Pour tous les autres sous-comptes (c.-à-d. les sous-comptes des blocs fermés de New York Life et de Crown-Vie), la compagnie investit principalement dans des actifs à revenu fixe couvrant plusieurs durées. L'échéance cible de ces placements à revenu fixe est plus courte que les flux de trésorerie prévus des polices. En l'occurrence, la stratégie consiste à produire des rendements stables tout en permettant aux titulaires de polices de profiter d'une certaine exposition aux conditions changeantes des marchés des titres à revenu fixe.

## Politique de gestion du compte de participation

Les produits tirés des placements sont affectés au compte de participation conformément à la politique d'affectation de la compagnie. En règle générale, les produits tirés des placements sont affectés directement à un segment en se fondant sur les actifs affectés à ce segment. Chaque année, l'actuaire nommé passe en revue la méthode d'attribution des produits tirés des placements au compte de participation et rend compte au conseil d'administration quant à l'impartialité et à l'équité de la démarche.

Les charges et les impôts à la charge de la compagnie sont affectés au compte de participation conformément aux politiques d'affectation des charges et des impôts de la compagnie.

Les charges sont affectées par le secteur qui les engage au secteur d'activité approprié. En règle générale, les charges sont affectées à un secteur d'activité selon ses activités commerciales. De temps à autre, la compagnie engage des dépenses et fait des placements d'envergure en dehors des activités commerciales habituelles qui peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des acquisitions, des restructurations et des dépenses d'investissement (p. ex. : systèmes informatiques importants), qui ont pour but et effet la réduction des charges futures. Le principe directeur d'un traitement juste et équitable de telles dépenses et de tels placements est que les charges sont affectées aux secteurs d'activité qui reconnaissent l'avantage qu'ils retirent de la dépense ou du placement et leur contribution à la dépense ou au placement.

En ce qui concerne les sous-comptes du bloc ouvert, habituellement, les charges qui ont trait exclusivement aux activités d'assurance avec participation sont affectées directement au compte de participation. Les charges qui se rapportent à la fois aux affaires avec participation et sans participation sont réparties en fonction de statistiques d'affaires lorsque les dépenses varient en fonction de ces statistiques, en fonction des estimations des gestionnaires appuyées par des études de temps et autres évaluations, ou proportionnellement au total des charges réparties au moyen de toutes les méthodes précitées. Pour les éléments exceptionnels, la direction déterminera la répartition des dépenses à chacun des secteurs d'activité, y compris la base et la justification, et en rendra compte à l'actuaire nommé.

En ce qui concerne les sous-comptes du bloc fermé, les charges sont imputées selon des formules prédéterminées conformément aux règles d'exploitation du bloc fermé.

Les impôts sont affectés au compte de participation en se fondant sur les caractéristiques des comptes avec participation et sans participation qui ont une incidence déterminante sur les coûts fiscaux pertinents. Conformément aux règles d'exploitation du bloc fermé, aucun impôt sur les bénéfices n'est affecté aux sous-comptes du bloc fermé puisqu'il est prévu que les bénéfices avant impôts du bloc fermé seront cumulativement de zéro sur la durée du bloc fermé.

Chaque année, l'actuaire nommé passe en revue la méthode d'attribution des charges et des impôts au compte de participation et rend compte au conseil d'administration quant à l'impartialité et à l'équité de la démarche.

Pendant toute la durée de leur police, les titulaires de polices avec participation bénéficient de la solidité financière et de la vitalité de la compagnie. Les titulaires de polices des sous-comptes du bloc ouvert peuvent notamment profiter de l'excédent du compte de participation, ce qui comprend les contributions combinées effectuées ou qui devraient être effectuées par les titulaires de polices avec participation actuels et anciens. À l'échéance de la police, les contributions des titulaires de polices à l'excédent demeureront dans l'excédent du compte de participation.

L'excédent du compte de participation lié aux sous-comptes du bloc ouvert est géré conformément au cadre de gestion des risques d'entreprise et de gestion des capitaux de la compagnie ainsi qu'aux exigences réglementaires. L'excédent est requis à différentes fins, y compris pour assurer que la compagnie soit en mesure de s'acquitter de ses obligations à l'égard des titulaires de polices avec participation, assurer la solidité et la stabilité financières de la compagnie, financer la croissance des nouvelles affaires et les acquisitions qui peuvent être bénéfiques pour le compte de participation, soutenir la transition en période de changements importants et éviter les fluctuations excessives des participations, tout cela sous réserve de certaines considérations pratiques et limitations, des exigences juridiques et réglementaires et des pratiques du secteur.

Une portion des bénéfices des sous-comptes du bloc ouvert pour chaque période financière est conservée dans l'excédent du compte de participation. Les bénéfices non répartis détenus dans l'excédent du compte de participation comprennent notamment les contributions des titulaires de polices à l'excédent et les rendements des placements générés par l'actif affecté à l'excédent du compte de participation. L'excédent du compte de participation est passé en revue annuellement, compte tenu des circonstances particulières du compte de participation. À la lumière de cette révision, les contributions futures des titulaires de polices à l'excédent pourront être rajustées en augmentant ou en diminuant le barème des participations.

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la compagnie est autorisée à verser aux actionnaires un pourcentage de la somme distribuée des sous-comptes du bloc ouvert aux titulaires de polices relativement à un exercice donné. Avant que toute distribution ne soit effectuée, l'actuaire nommé doit confirmer au conseil d'administration que la distribution proposée est permise en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. La tranche distribuée aux actionnaires ne peut être supérieure au montant prescrit en vertu de l'article 461 de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Toute distribution versée aux actionnaires sera publiée dans le rapport annuel de la compagnie.

Aux termes des règles d'exploitation du bloc fermé, aucune somme ne peut être distribuée aux actionnaires à partir des sous-comptes du bloc fermé. Conformément à l'entente visant la démutualisation, le montant par lequel l'actif excède le passif au sein des sous-comptes auxiliaires est transféré aux actionnaires chaque trimestre.

## Politique de gestion du compte de participation

### Glossaire :

**La compagnie :** La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, une société issue de la fusion de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, du Groupe d'assurances London Inc. et de la Corporation Financière Canada Vie, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Sous-compte du bloc fermé et sous-comptes du bloc ouvert :** Si une société mutuelle d'assurance est démutualisée (voir « démutualisation » ci-dessous), les titulaires de polices avec participation se trouvent dans deux catégories distinctes. Les polices admissibles souscrites ou prises en charge par la compagnie avant la démutualisation sont comprises dans le « bloc fermé » ou le « sous-compte du bloc fermé ». Les polices souscrites ou prises en charge par la compagnie après la démutualisation sont comprises dans les « sous-comptes du bloc ouvert ». Les sous-comptes du bloc fermé sont gérés conformément aux règles d'exploitation établies par la compagnie à l'égard des blocs fermés et approuvées par le Bureau du surintendant des institutions financières.

**Démutualisation :** La démutualisation est le processus par lequel une compagnie passe d'une société mutuelle détenue par des titulaires de polices avec participation à une société par actions détenue par des actionnaires.

**Catégories de participation :** Groupements de polices avec participation qui ont en commun certains produits ou caractéristiques de police, qui sont utilisés pour déterminer comment la somme distribuée à titre de participations des titulaires de polices est répartie entre les diverses catégories de polices lors de l'établissement du barème des participations des titulaires de polices.

**Barème des participations :** Le barème des participations décrit comment le montant total disponible pour le versement de participations sera affecté à chaque police individuelle sous forme de participations des titulaires de polices.

**Bénéfices du compte de participation :** Le compte de participation enregistre des bénéfices lorsque les résultats techniques de ce compte, pour ce qui est de certains facteurs comme les produits tirés des placements, le taux de mortalité, le taux de déchéance, les charges et les impôts, sont, dans l'ensemble, plus favorables que les hypothèses ayant servi à déterminer les taux des polices d'assurance avec participation. La compagnie peut distribuer une partie des bénéfices, à la discrétion du conseil d'administration et conformément à la politique sur les participations.

**Provisions pour écarts défavorables :** L'évaluation du passif comprend des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Puisqu'il est possible que les estimations se révèlent inexactes, le passif comprend des provisions pour les écarts défavorables par rapport aux estimations visant les résultats techniques liés à des événements futurs.

**Portefeuille en obligations à rendement total :** Portefeuille de titres à revenu fixe négocié activement. Les actifs se négocient en fonction de facteurs comme l'évolution des conditions des marchés et les occasions de placement.

**Segments :** Il s'agit de la division des actifs de la compagnie détenus dans les fonds d'administration générale aux fins de détermination de la répartition de l'actif; des lignes directrices de placement sont établies à l'égard de chaque segment.

**Sous-comptes :** Un compte de participation peut être divisé en sous-comptes distincts afin d'améliorer la gestion des comptes, y compris la gestion des placements, en fonction des différents produits avec participation.

**Fluctuations excessives :** L'excédent du compte de participation des sous-comptes du bloc ouvert peut servir entre autres à éviter les fluctuations excessives des participations. L'utilisation de l'excédent à cette fin est réservée à des événements extrêmes, et pour cette raison, elle n'est pas très fréquente.

## Sources de bénéfices

L'information qui suit est présentée conformément à la ligne directrice du BSIF concernant la présentation des sources de bénéfices (les SDB). Les SDB ne sont pas une mesure conforme aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS). Il n'existe aucune méthode d'analyse standard des SDB. Le calcul des SDB dépend de la méthode, des estimations et des hypothèses utilisées.

Les SDB décrivent les différentes sources du bénéfice net établi selon les normes IFRS. Elles constituent une analyse des écarts entre le bénéfice net réel et le bénéfice net attendu en fonction des hypothèses formulées au début de la période visée. La terminologie suivante est utilisée dans l'analyse des sources de bénéfices :

### Bénéfice prévu sur les polices en vigueur

La fraction du bénéfice net consolidé sur les polices en vigueur au début de la période visée qui devait être réalisée en supposant la concrétisation des hypothèses les plus probables. Cette mesure tient compte des libérations de provisions pour écarts défavorables, du bénéfice net prévu à l'égard des dépôts et des frais de gestion nets prévus.

### Incidence des nouvelles affaires

L'incidence sur le bénéfice net au point de vente de la souscription de nouvelles polices au cours de la période visée. Il s'agit de l'écart entre les primes reçues et la somme des frais engagés à l'égard des souscriptions et des nouveaux éléments de passif établis au point de vente.

### Gains et pertes actuariels

Les gains et les pertes attribuables aux écarts entre les résultats réels au cours de la période visée et les hypothèses les plus probables formulées au début de cette même période.

### Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses

L'incidence sur le bénéfice net des mesures prises par la direction, des modifications des méthodes et des hypothèses actuarielles, des modifications des marges pour écarts défavorables et de la correction d'erreurs.

### Autres

Les montants qui n'ont pas été pris en compte dans les autres composantes des sources de bénéfices.

### Bénéfice relatif au surplus

Le bénéfice gagné à l'égard du surplus.

Les tableaux ci-dessous présentent les sources de bénéfices de la Great-West pour les exercices 2019 et 2018.

### Sources de bénéfices

(en millions de dollars canadiens)

	Bénéfice net attribuable aux actionnaires				
	Client individuel	Client collectif	Exploitation européenne et réassurance	Exploitation générale	Total
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019					
Bénéfice prévu sur les polices en vigueur	533 \$	743 \$	1 273 \$	(42) \$	2 507 \$
Incidence des nouvelles affaires	3	25	–	–	28
Gains et pertes actuariels	170	55	(173)	10	62
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(195)	29	299	–	133
Autres	–	–	–	(77)	(77)
Bénéfice relatif au surplus	–	–	161	76	237
<b>Bénéfice net avant impôt</b>	<b>511</b>	<b>852</b>	<b>1 560</b>	<b>(33)</b>	<b>2 890</b>
Impôt	(66)	(212)	(32)	113	(197)
<b>Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>445</b>	<b>640</b>	<b>1 528</b>	<b>80</b>	<b>2 693</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	(1)	–	(1)
<b>Bénéfice net – actionnaires</b>	<b>445</b>	<b>640</b>	<b>1 527</b>	<b>80</b>	<b>2 692</b>
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	–	–	–	–	–
<b>Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires</b>	<b>445 \$</b>	<b>640 \$</b>	<b>1 527 \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>2 692 \$</b>

## Sources de bénéfices

### Sources de bénéfices

(en millions de dollars canadiens)

	Bénéfice net attribuable aux actionnaires				Total
	Client individuel	Client collectif	Exploitation européenne et réassurance	Exploitation générale	
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018					
Bénéfice prévu sur les polices en vigueur	587 \$	663 \$	1 196 \$	(16) \$	2 430 \$
Incidence des nouvelles affaires	(2)	10	(74)	–	(66)
Gains et pertes actuariels	114	100	(66)	(3)	145
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	157	51	495	–	703
Autres	–	–	(67)	–	(67)
Bénéfice relatif au surplus	–	–	71	71	142
Bénéfice net avant impôt	856	824	1 555	52	3 287
Impôt	(158)	(186)	(53)	97	(300)
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	698	638	1 502	149	2 987
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–
Bénéfice net – actionnaires	698	638	1 502	149	2 987
Dividendes sur actions privilégiées	–	–	–	–	–
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	698 \$	638 \$	1 502 \$	149 \$	2 987 \$

### Analyse des résultats

Le bénéfice prévu sur les polices en vigueur est la principale composante du bénéfice, puisqu'il compte pour 87 % du bénéfice avant impôt de 2019. En 2019, le bénéfice prévu sur les polices en vigueur s'est chiffré à 2 507 \$, une augmentation de 77 \$ par rapport à 2018. Cette augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la croissance des activités au sein de l'exploitation européenne. La croissance enregistrée par l'unité Client collectif de l'exploitation canadienne a été contrebalancée par la hausse des charges et la baisse de la rentabilité de l'unité Client individuel.

En 2019, le profit attribuable aux nouvelles affaires a augmenté de 94 \$ par rapport à 2018, pour s'établir à 28 \$, principalement en raison des profits liés aux nouvelles affaires souscrites en matière de swaps de longévité et de rentes dans l'exploitation européenne.

Les gains actuariels ont été de 62 \$ en 2019, ce qui représente une baisse de 83 \$ par rapport à 2018. En 2019, les gains étaient principalement attribuables aux résultats au chapitre des placements au sein de l'exploitation canadienne. Ces gains ont été contrebalancés en partie par les résultats au chapitre de la morbidité au sein de l'exploitation canadienne et de l'exploitation européenne, les résultats au chapitre du comportement des titulaires de polices au sein de l'exploitation canadienne et de l'exploitation européenne, et les résultats au chapitre des charges et des honoraires au sein de l'exploitation européenne. En 2018, les gains étaient principalement attribuables aux résultats au chapitre des placements au sein de l'exploitation canadienne et aux résultats au chapitre de la morbidité dans toutes les régions. Ces gains ont été contrebalancés en partie par les résultats au chapitre des charges et des honoraires dans toutes les régions et par les résultats au chapitre du comportement des titulaires de polices au sein de l'exploitation canadienne.

Les mesures prises par la direction et les modifications des hypothèses ont fourni un apport de 133 \$ au bénéfice avant impôt en 2019, comparativement à 703 \$ en 2018.

En juillet 2019, le Conseil des normes actuarielles du Canada a publié des normes modifiées pour évaluer les passifs relatifs aux contrats d'assurance, lesquelles sont en vigueur depuis le 15 octobre 2019. Les modifications comprenaient des diminutions des taux de réinvestissement ultimes et une révision des critères d'étalonnage des taux d'intérêt sans risque stochastiques. Ces effets sont compris dans les mesures prises par la direction et les modifications des hypothèses.

En 2019, les modifications favorables des hypothèses au chapitre de la longévité et de la morbidité et des hypothèses économiques, compte non tenu de l'incidence des nouvelles normes, ont été contrebalancées en partie par le raffermissement des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices, des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt et des hypothèses au chapitre de la mortalité.

Le montant de (77) \$ imputé au poste Autres en 2019 est attribuable à la vente des activités d'assurance vie et de rentes individuelles aux États-Unis.

En 2019, le bénéfice avant impôt relatif au surplus a augmenté de 95 \$ par rapport à 2018, principalement en raison de l'augmentation des produits tirés des placements au sein de l'exploitation européenne et de la hausse des profits au sein de l'exploitation canadienne, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des profits réalisés sur l'évaluation à la valeur de marché de biens immobiliers au sein de l'exploitation canadienne.

### Filiales de La Great-West, compagnie d'assurance-vie <sup>(1)</sup>

Nom de la filiale	Siège social	Valeur comptable <sup>(2)</sup> (en millions de dollars canadiens)	Propriété des actions avec droit de vote
Corporation Financière Canada Vie	Toronto (Ontario)	15 945 \$	100 %
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Toronto (Ontario)	12 063	100 %
Canada Life Capital Corporation Inc.	Toronto (Ontario)	9 425	100 %
The Canada Life Group (U.K.) Limited	Potters Bar, Hertfordshire, Angleterre	8 391	100 %
Canada Life Limited	Potters Bar, Hertfordshire, Angleterre	6 142	100 %
Irish Life Group Limited	Dublin, Irlande	2 997	100 %
Irish Life Assurance p.l.c.	Dublin, Irlande	2 027	100 %
La Compagnie d'Assurance Canada-Vie du Canada	Toronto (Ontario)	881	100 %
Groupe d'assurances London Inc.	London (Ontario)	4 260	100 %
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie	London (Ontario)	2 915	100 %
Groupe de réassurance London Inc.	London (Ontario)	738	100 %
Services d'investissement Quadrus ltée	London (Ontario)	27	100 %
GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée	Winnipeg (Manitoba)	27	100 %
Conseillers immobiliers GWL inc.	Winnipeg (Manitoba)	62	100 %

(1) Le tableau ci-dessus présente les principales filiales de la compagnie ainsi que certaines autres de ses filiales au 31 décembre 2019.

(2) La valeur comptable représente les capitaux propres de la compagnie dans ses filiales.

# Sommaire de cinq ans

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Aux 31 décembre	2019	2018	2017	2016	2015
<b>Total de l'actif administré</b>	<b>507 862 \$</b>	<b>459 374 \$</b>	<b>449 237 \$</b>	<b>420 428 \$</b>	<b>410 057 \$</b>
<b>Pour les exercices clos les 31 décembre</b>					
Primes et dépôts :					
Primes reçues, montant net (produits d'assurance vie, de rentes garanties et d'assurance maladie)	34 796 \$	31 803 \$	29 986 \$	26 257 \$	21 106 \$
Équivalents des primes des régimes autofinancés (contrats de services administratifs seulement)	3 295	3 068	2 827	2 751	2 625
Dépôts des fonds distincts :					
Produits individuels	16 081	15 363	16 089	12 776	12 436
Produits collectifs	6 183	5 770	5 659	4 976	4 862
Dépôts des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels	20 841	12 234	11 256	18 767	10 761
Réintégrer : activités d'assurance vie et de rentes individuelles aux États-Unis – primes de réassurance cédées initiales	701	–	–	–	–
<b>Total des primes et dépôts</b>	<b>81 897 \$</b>	<b>68 238 \$</b>	<b>65 817 \$</b>	<b>65 527 \$</b>	<b>51 790 \$</b>
<b>États résumés du résultat net</b>					
<b>Produits</b>					
Total des primes, montant net	34 796 \$	31 803 \$	29 986 \$	26 257 \$	21 106 \$
Produits nets tirés des placements					
Produits nets tirés des placements – réguliers	4 474	4 633	4 469	4 642	4 731
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	5 672	(2 777)	1 147	3 806	(1 531)
Total des produits nets tirés des placements	10 146	1 856	5 616	8 448	3 200
Honoraires et autres produits	3 324	3 217	3 070	2 790	2 679
<b>Total des produits</b>	<b>48 266</b>	<b>36 876</b>	<b>38 672</b>	<b>37 495</b>	<b>26 985</b>
<b>Prestations et charges</b>					
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	39 896	28 218	30 494	29 005	19 199
Autres	5 421	5 276	5 094	5 151	4 530
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	139	121	103	96	77
Charges de restructuration	–	67	242	17	23
<b>Bénéfice avant impôt</b>	<b>2 810</b>	<b>3 194</b>	<b>2 739</b>	<b>3 226</b>	<b>3 156</b>
Impôt sur le résultat	107	226	224	357	343
<b>Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>2 703</b>	<b>2 968</b>	<b>2 515</b>	<b>2 869</b>	<b>2 813</b>
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	–	–	–	–
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 702</b>	<b>2 968</b>	<b>2 515</b>	<b>2 869</b>	<b>2 813</b>
Bénéfice net (perte nette) – compte de participation	10	(19)	41	190	114
<b>Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires</b>	<b>2 692 \$</b>	<b>2 987 \$</b>	<b>2 474 \$</b>	<b>2 679 \$</b>	<b>2 699 \$</b>
<b>Valeur comptable par action ordinaire</b>	<b>8 555 \$</b>	<b>8 813 \$</b>	<b>8 224 \$</b>	<b>7 766 \$</b>	<b>7 960 \$</b>
<b>Dividendes au détenteur d'actions ordinaires – par action</b>	<b>1 181,34 \$</b>	<b>778,60 \$</b>	<b>692,22 \$</b>	<b>744,10 \$</b>	<b>761,87 \$</b>

# Administrateurs et membres de la haute direction

Au 13 février 2020

## Conseil d'administration

### **R. Jeffrey Orr** <sup>3, 4, 5, 6</sup>

Président du conseil, Canada Vie  
Président et chef de la direction,  
Power Corporation du Canada

### **Michael R. Amend** <sup>5, 6</sup>

Président, Commerce en ligne,  
Lowe's Companies, Inc.

### **Deborah J. Barrett, CPA, CA, IAS.A** <sup>1, 5, 6</sup>

Administratrice de la compagnie

### **Heather E. Conway** <sup>5, 6</sup>

Administratrice de la compagnie

### **Marcel R. Coutu** <sup>3, 4, 5, 6</sup>

Administrateur de la compagnie

### **André Desmarais, O.C., O.Q.** <sup>3, 4, 5, 6</sup>

Président délégué du conseil,  
Power Corporation du Canada  
Co-président exécutif du conseil,  
Corporation Financière Power

### **Olivier Desmarais** <sup>4, 5, 6</sup>

Vice-président principal,  
Power Corporation du Canada

### **Paul Desmarais, Jr., O.C., O.Q.** <sup>3, 4, 5, 6</sup>

Président du conseil,  
Power Corporation du Canada  
Co-président exécutif du conseil,  
Corporation Financière Power

### **Gary A. Doer, O.M.** <sup>5</sup>

Conseiller principal, Affaires,  
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.

### **David G. Fuller** <sup>2, 5, 6</sup>

Administrateur de la compagnie

### **Claude Généreux** <sup>4, 5, 6</sup>

Vice-président exécutif,  
Power Corporation du Canada

### **J. David A. Jackson, LL.B.** <sup>3, 4, 5, 6</sup>

Avocat-conseil principal,  
Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l.

### **Elizabeth C. Lempres** <sup>1, 2, 5, 6</sup>

Administratrice de la compagnie

### **Paula B. Madoff** <sup>5, 6</sup>

Administratrice de la compagnie

### **Paul A. Mahon** <sup>5</sup>

Président et chef de la direction,  
Canada Vie

### **Susan J. McArthur** <sup>4, 5, 6</sup>

Administratrice de la compagnie

### **T. Timothy Ryan** <sup>3, 4, 5, 6</sup>

Administrateur de la compagnie

### **Jerome J. Selitto** <sup>2, 5, 6</sup>

Président,  
Better Mortgage Corporation

### **James M. Singh, CPA, CMA, FCMA (R.-U.)** <sup>1, 2, 5, 6</sup>

Président du conseil dirigeant,  
CSM Bakery Solutions Limited

### **Gregory D. Tretiak, FCPA, FCA** <sup>1, 5, 6</sup>

Vice-président exécutif et  
chef des services financiers,  
Power Corporation du Canada

### **Siim A. Vanaselja, FCPA, FCA** <sup>1, 5, 6</sup>

Administrateur de la compagnie

### **Brian E. Walsh** <sup>3, 4, 6</sup>

Directeur et chef des stratégies,  
Titan Advisors LLC

## Comités

### **1. Comité d'audit**

Président : Siim A. Vanaselja

### **2. Comité de révision**

Président : James M. Singh

### **3. Comité de gouvernance et des mises en candidature**

Président : R. Jeffrey Orr

### **4. Comité des ressources humaines**

Président : Claude Généreux

### **5. Comité des placements**

Président : Paula B. Madoff

### **6. Comité de gestion des risques**

Président : Gregory D. Tretiak

## Haute direction

### **Paul A. Mahon**

Président et chef de la direction

### **Arshil Jamal**

Président et chef de groupe,  
Stratégie, Placements, Réassurance  
et Développement de l'entreprise

### **David M. Harney**

Président et chef de l'exploitation,  
Europe

### **Jeffrey F. Macoun**

Président et chef de l'exploitation,  
Canada

### **Brian R. Allison**

Vice-président exécutif et  
chef des placements

### **Philip Armstrong**

Vice-président exécutif et  
chef des systèmes d'information,  
Échelle mondiale

### **Graham R. Bird**

Vice-président exécutif et  
chef de l'évaluation des risques

### **Sharon C. Geraghty**

Vice-présidente exécutive et  
chef du contentieux

### **Garry MacNicholas**

Vice-président exécutif et  
chef des services financiers

### **Grace M. Palombo**

Vice-présidente exécutive et  
chef des ressources humaines

### **Nancy D. Russell**

Vice-présidente principale et  
chef de l'audit interne

### **Anne C. Sonnen**

Vice-présidente principale et  
chef de la conformité

### **Dervla M. Tomlin**

Vice-présidente exécutive et  
actuaire en chef

### **Jeremy W. Trickett**

Vice-président principal,  
secrétaire général et  
chef de la gouvernance

## Renseignements sur la compagnie

### Siège social

100, rue Osborne Nord  
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3  
Téléphone : 204-946-1190  
Site Web : [canadalife.com/fr/](http://canadalife.com/fr/)

### Vous voulez en savoir plus?

Vous pouvez en apprendre davantage sur les produits et services de la Canada Vie et consulter notre rapport annuel en ligne à l'adresse [canadalife.com](http://canadalife.com). Pour obtenir un exemplaire imprimé du présent rapport annuel, veuillez en faire la demande auprès du Secrétariat général à l'adresse [corporate.secretary@canadalife.com](mailto:corporate.secretary@canadalife.com).

### Divisions d'exploitation

Pour obtenir de l'information sur les divisions d'exploitation de la Canada Vie, veuillez vous renseigner auprès des bureaux appropriés.

**Canada** 100 rue Osborne Nord  
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3  
Téléphone : 204 946-1190  
Site Web : [canadalife.com/fr/](http://canadalife.com/fr/)

**Réassurance** 330 University Avenue  
Toronto (Ontario) Canada M5G 1R8  
Téléphone : 416 597-1456  
Site Web : [canadalifere.com](http://canadalifere.com)

**Irlande** Irish Life Centre  
Lower Abbey Street, Dublin 1, Irlande  
Téléphone : 353-1-704-2000  
Site Web : [irishlife.ie](http://irishlife.ie)

**Royaume-Uni** Canada Life Place  
Potters Bar, Hertfordshire,  
Angleterre EN6 5BA  
Téléphone : +44-1707-651122  
Site Web : [canadalife.co.uk](http://canadalife.co.uk)

**Exploitation américaine** 8515 E. Orchard Road  
Greenwood Village, Colorado, États-Unis 80111  
Téléphone : 1 800 537-2033  
Site Web : [canadalifeus.com](http://canadalifeus.com)

Great-West  
COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE

London  
Life

Canada-Vie

canada  <sup>MC</sup>

canadavie.com

**La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie**  
100, rue Osborne Nord  
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3

**Membre du groupe de sociétés de Power Corporation®**